



Une ONU  
forte pour  
un monde  
meilleur.

# LOCALISATION DE L'AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT POST-2015

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS NATIONALES AU BURUNDI

Novembre 2014



Système des Nations Unies au Burundi et gouvernement du Burundi 2014

Le Système des Nations Unies au Burundi accompagne les efforts nationaux depuis une quarantaine d'années, pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement durable.

Ce rapport est le fruit d'une étroite collaboration entre les Nations Unies et le gouvernement du Burundi.

Crédits photos : © PNUD Burundi, Patrice Brizard, Aaron Nsavyimana, Aude Rossignol, Sebastian Villar, © UNIC, Balthazar Nimbeshaho.

Mise en page et Impression par Phoenix Design Aid A/S, Danemark  
ISO 14001/ISO 9000 certifié.

Les opinions et recommandations exprimées dans ce rapport ne sont pas nécessairement représentatives de celles des Nations Unies.

Copyright © 2015  
Système des Nations Unies au Burundi  
Compound de la MENUB  
Chaussée d'Uvira  
Boîte Postale 1490, Bujumbura, Burundi

Ministère des Finances et de la Planification  
du Développement économique  
Avenue de l'indépendance N°1  
Boîte Postale 224, Bujumbura, Burundi

Tous droits réservés. Le contenu de ce rapport peut être reproduit à des fins non commerciales avec l'attribution aux titulaires du droit d'auteur.

# LOCALISATION DE L'AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT POST-2015

RAPPORT SUR LE SECOND TOUR DES  
CONSULTATIONS NATIONALES AU BURUNDI



Une ONU  
forte pour  
un monde  
meilleur.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>6</b>
<b>1. DÉVELOPPEMENT INCLUSIF ET INÉGALITÉS AU BURUNDI</b> .....	<b>9</b>
Introduction .....	9
1.1. État des Lieux .....	10
1.1.1. Accès et utilisation des services de l'éducation .....	10
1.1.2. Accès à l'eau et l'assainissement .....	13
1.1.3. Accès à la protection sociale : progrès réalisés, défis et perspectives .....	15
1.2. Synthèse des consultations .....	15
1.2.1. Au niveau mondial de l'agenda post-2015 .....	15
1.2.2. Au niveau national .....	16
Conclusion .....	19
<b>2. GOUVERNANCE, INSTITUTIONS EFFECTIVES, OUVERTES ET REDEVABLES ET CONSOLIDATION DE LA PAIX</b> .....	<b>20</b>
Introduction .....	20
2.1. État des lieux .....	21
2.1.1. Renforcement de la justice et de l'État de droit .....	21
A. Assainissement du système judiciaire .....	21
B. Opérationnalisation de la justice transitionnelle .....	22
C. Promotion des droits humains .....	22
D. Accroissement des capacités et de l'intégrité des corps de défense et de sécurité .....	22
E. Réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit et des groupes vulnérables .....	22
2.1.2. Consolidation de la bonne gouvernance et performance des institutions .....	22
2.1.3. Promotion de l'égalité de genre .....	23
2.2. Synthèse des consultations nationales pour l'agenda du développement post-2015 .....	24
2.2.1. Au niveau mondial de l'agenda post-2015 .....	24
2.2.2. Au niveau national .....	24
A. Renforcement de la justice et de l'État de droit .....	24
B. Bonne gouvernance, démocratie et dialogue politique .....	25
C. Renforcement des institutions publiques .....	25
D. Égalité de genre .....	26
Conclusion .....	30
<b>3. TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE ET CRÉATION D'EMPLOIS</b> .....	<b>31</b>
Introduction .....	31
3.1. État des lieux .....	32
3.1.1. Progrès réalisés .....	32
3.1.2. Enjeux et défis .....	34
3.1.3. Le défi de l'emploi des jeunes .....	35
3.1.4. Perspectives de croissance et de transformation économiques .....	38

3.2. Synthèse des consultations pour l'agenda post-2015 .....	39
3.2.1. Au niveau mondial de l'agenda post-2015 .....	39
3.2.2. Au niveau national. ....	40
A. Propositions .....	40
B. Table synthétique des consultations .....	42
Conclusion.....	43
<b>4. VIH/SIDA, SANTÉ POUR TOUS ET DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>45</b>
Introduction .....	45
4.1. État des lieux. ....	45
4.2. Synthèse des consultations pour l'agenda post-2015 .....	50
4.2.1. Au niveau mondial de l'agenda post-2015 .....	50
4.2.2. Au niveau national. ....	50
Conclusion.....	54
<b>5. DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ET DÉVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>55</b>
Introduction .....	55
5.1. État des lieux. ....	55
5.1.1. Cadre politique, institutionnel et législatif de gestion de l'environnement.....	55
5.1.2. Progrès réalisés .....	55
5.1.3. Enjeux et contraintes environnementaux. ....	57
A. Enjeux et défis environnementaux .....	57
a. Déséquilibre entre population et ressources naturelles disponibles .....	57
b. Perte de la biodiversité. ....	58
c. Ressources en eau .....	58
d. Ressources en terres, agriculture et pression démographique .....	58
e. Problèmes énergétiques et dégradation des forêts .....	58
f. Diverses formes de pollution. ....	59
g. Risques et catastrophes naturels .....	59
h. Secteur des transports .....	59
i. Secteurs du commerce, de l'industrie et du tourisme. ....	59
j. Enjeux environnementaux transfrontaliers .....	60
B. Contraintes liées à la gestion durable de l'environnement .....	60
a. Contraintes sociales, politiques et économiques.....	60
b. Contraintes juridiques et institutionnelles .....	60
5.2. Synthèse des consultations.....	60
5.2.1. Au niveau mondial de l'agenda post-2015 .....	61
5.2.2. Au niveau national. ....	61
Conclusion.....	69
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>70</b>
<b>ANNEXE. PROGRAMME DES JOURNÉES DE CONSULTATIONS DES ATELIERS RÉGIONAUX .....</b>	<b>72</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>73</b>

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABELO	: Association burundaise des élus locaux
AGR	: Activités génératrices de revenus
APRODH	: Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues
ARV	: Anti rétroviraux
BAD	: Banque africaine de développement
BBS	: Burundi Backbone System
BIF	: Franc burundais
BNUB	: Bureau des Nations Unies au Burundi
BRB :	: Banque de la République du Burundi
CAFOB :	: Collectif des associations et ONG féminines du Burundi
CAM	: Carte d'assistance maladie
CCNUCC	: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEDEF	: Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CDS	: Centre de santé
CENI	: Commission électorale nationale indépendante
CEPGL	: Communauté économique des pays des Grands Lacs
CNIDH	: Commission nationale indépendante des droits de l'homme
CNTB	: Commission nationale terres et autres biens
CNVR	: Commission nationale vérité réconciliation
CSLP	: Cadre stratégique de croissance et de lutte contre La pauvreté
CURDES	: Centre universitaire de recherche pour le développement économique et social
DCNCC	: Deuxième communication nationale sur les changements climatiques
DGHER	: Direction générale de l'hydraulique et énergies rurales
DH	: Droits de l'homme
DSS	: Développement du secteur de sécurité
ECOFO	: École fondamentale
EDS	: Enquête démographique et de santé
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FBP	: Financement basé sur la performance
FDP	: Forum de dialogue permanent des partis politiques
FORSC	: Forum pour le renforcement de la société civile au Burundi
GIEC	: Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
IDEC	: Institut de développement économique du Burundi
IGEBU	: Institut géographique du Burundi
INEA	: Inventaire national eau et assainissement
INECN	: Institut national pour l'environnement et la conservation de la nature
ISABU	: Institut des sciences agronomiques du Burundi

ISF	: Indice synthétique de fécondité
MEM	: Ministère de l'Énergie et des Mines
MEEATU	: Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
MFPTSS	: Ministère de la Santé publique, et de la Lutte contre le SIDA
MSNDPHG	: Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
MSPLS	: Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale
MINAGRIE	: Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MSPLS	: Ministère de la Santé publique et de la Lutte contre le SIDA
OAG	: Observatoire de l'action gouvernementale
OLUCOME	: Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques au Burundi
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	: Organisation mondiale de la Santé
ONU	: Organisation des Nations Unies
OSC	: Organisations de la société civile
PANA	: Programme d'action nationale d'adaptation aux changements climatiques
PCIME	: Prise en charge intégrée des maladies de l'enfance
PEC	: Prise en charge
PF	: Planning familial
PIB	: Produit intérieur brut
PMA	: Pays les moins avancés
PMS	: Paquet minimum des soins de santé
PNE	: Politique nationale de l'emploi
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
PTF	: Partenaires techniques et financiers
PTME	: Prévention de la transmission de la mère à l'enfant
REGIDESO	: Régie de production et de distribution d'eau et d'électricité
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
SAN	: Stratégie agricole nationale
SETIC	: Système exécutif des technologies de l'information et de la communication
SNEB	: Stratégie nationale de l'environnement au Burundi
SONUB	: Soins obstétricaux et néo-nataux d'urgence de base
TAR	: Traitement antirétroviraux
TBS	: Taux brut de scolarité
TIC	: Technologies de l'information et de la communication
UAT	: Union africaine des télécommunications
UIT	: Union internationale des Télécommunications
VBG	: Violences basées sur le genre

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Burundi a connu, depuis son indépendance, le 1<sup>er</sup> juillet 1962, des périodes cycliques de violence politique qui ont gravement hypothéqué son développement économique et social. Les pourparlers politiques inter burundais ont abouti à l'Accord de paix et de réconciliation nationale signé en août 2000 à Arusha. Ces accords ont défini et montré la nouvelle vision devant guider les institutions et la conduite des politiques de développement. Cette vision est basée sur la mise en place d'une société fondée sur les principes de démocratie et de bonne gouvernance. En effet, les Burundais ont constaté que les maux dont ils souffrent depuis l'indépendance sont imputables à la mauvaise gouvernance. Ils se sont donc accordés à tourner la page sombre de leur histoire et à s'engager résolument à mettre en place une société réconciliée, démocratique, bien gouvernée et prospère.

Par ailleurs, la fin de la guerre au Burundi a coïncidé au niveau international avec l'adoption, lors de la 55<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies réunie du 06 au 08 septembre 2000, de la Déclaration du Millénaire pour le développement. « *Il s'agissait d'une vision globale d'un monde où les pays développés et les pays en développement œuvreraient de concert pour l'avancement de tous, en particulier les plus démunis. Ils se sont engagés au plus haut niveau politique à fixer des objectifs qui, une fois atteints, mettraient un terme à la pauvreté extrême à travers le monde à l'horizon 2015* »<sup>1</sup>. Cette vision a été traduite en objectifs, cibles et indicateurs. L'ensemble a été appelé Objectifs du Millénaire pour le développement ou OMD. Ces OMD constituent un véritable pacte de développement entre tous les grands acteurs économiques du monde pour la période 2000 à 2015.

Dans le but de préparer l'adoption de l'agenda international de développement post-2015, le Secrétariat général des Nations Unies a mis en place un processus de réflexion et de consultation très inclusif et participatif au niveau national et au niveau international. Cette préparation a connu deux étapes : la première a recueilli les contributions des consultations nationales dans plusieurs pays dont le Burundi qui faisait partie du panel. La synthèse des grandes lignes de l'Agenda post- 2015 était articulée autour de cinq orientations :

- Personne ne doit être laissé derrière ;
- Le développement durable doit être au centre ;
- Transformer les économies pour générer les emplois et avoir une croissance durable ;
- Construire la paix et des institutions effectives, ouvertes et redevables ;
- Forger un nouveau partenariat global.

<sup>1</sup> République du Burundi – PNUD, Résumé, Burundi : Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement 2012, préface, août 2013, p. II

Durant le premier tour des consultations nationales, les recommandations formulées étaient articulées sur cinq (5) points :

- Besoin urgent de fournir plus d'efforts dans la bonne gouvernance et la mise en place de mécanismes de nature à garantir l'État de droit au Burundi.
- La seconde préoccupation des Burundais est relative à la lutte contre l'extrême pauvreté, la faim et le chômage qui ont été aggravés par la période de guerre civile et ses conséquences, dont le déplacement des populations et diverses destructions tant humaines que matérielles.
- Le développement durable, au Burundi comme dans d'autres pays, n'aurait de sens s'il ne mettait pas au centre de sa vision « le développement humain ». C'est le capital humain qui doit être la base et la finalité de tous les programmes de développement.
- Le Burundi souffre également d'un déficit prononcé en matière d'infrastructures, en particulier en ressources énergétiques qui devraient propulser l'activité de production. D'où le besoin d'investir intensivement dans la coopération régionale et avec le soutien des Partenaires techniques et financiers (PTF) mais également dans l'amélioration des infrastructures de développement.
- Pour réussir l'intégration régionale et gagner le défi de la mondialisation, il faudrait un renforcement des capacités des Burundais en matière de négociations internationales et de coopération sous-régionale, de recherche des partenariats gagnant-gagnant et de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Le deuxième tour des consultations a porté sur cinq thématiques pour faciliter l'implication des autorités gouvernementales, régionales et locales, de la société civile, du secteur privé et des congrégations religieuses dans la localisation des objectifs et priorités de l'agenda post-2015, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

L'objet principal de ces consultations est la **localisation de l'agenda post-2015** en offrant l'opportunité aux populations locales de définir les priorités et les enjeux locaux pour le futur cadre de développement national et international à adopter. Cet objectif général se décline en objectifs spécifiques qui sont : a) identifier les principaux défis et enjeux locaux à prendre en compte dans l'agenda post-2015 ; b) identifier les principales parties prenantes locales pour la réalisation de toute cible ou de tout indicateur ; c) analyser et définir les rôles et les fonctions des institutions et partenaires locaux dans le but d'évoluer vers les cibles ; d) définir les mécanismes et processus devant faciliter le processus de mise en œuvre ; e) identifier les déficits en capacité des principales parties prenantes locales ; f) identifier des systèmes simples et effectifs de suivi et évaluation, y compris l'identification des sources des données.



Le deuxième tour de consultations nationales est ainsi appelé :

- i. d'une part à s'inspirer des, et s'inscrire dans les orientations adoptées au niveau mondial ;
- ii. et de l'autre à approfondir l'analyse des enjeux et défis locaux dans la définition des priorités et objectifs contextualisés, des stratégies de mise en œuvre, des mécanismes de responsabilisation et de construction des partenariats entre acteurs, et des dispositifs de suivi-évaluation, de redevabilité et de responsabilité de résultats.

De ce fait, la localisation de l'agenda post-2015, doit veiller à :

- l'implication et la responsabilisation des segments de la société civile et politique aux différents stades de formulation et de mise en œuvre ;
- la contextualisation et l'appropriation du segment national de l'agenda post-2015 ainsi préfiguré, ainsi que des composantes de sa stratégie qui sont reprises dans les Termes de référence (TDR) au titre d'objectifs spécifiques du deuxième cycle de consultations nationales.

Du point de vue méthodologique, le PNUD en collaboration avec le ministère des Finances et de la Planification du développement, la Direction générale de la Prévision et de la Planification nationale ont mis au point un processus de consultation. La première étape a été la nomination des membres du Comité technique de pilotage par le deuxième Vice-président de la République pour l'appropriation du processus. La deuxième étape a porté sur le recrutement d'un cabinet d'études, chargé de préparer les notes techniques sur les thématiques retenues, et de superviser les consultations lors des ateliers régionaux. Ces notes techniques ont servi de base de discussions et échanges au cours des ateliers de consultations sur la localisation de l'agenda. Elles se sont articulées autour des thématiques suivantes :

- « *Inégalités et développement inclusif* » ;
- « *Gouvernance, institutions effectives ouvertes et redevables et consolidation de la paix* » ;
- « *Transformation structurelle de l'économie et création d'emploi* » ;
- « *Défis environnementaux et développement durable* » ;
- « *VIH/Sida, santé pour tous et développement socio-économique* ».

Selon le calendrier fixé<sup>2</sup>, avant les consultations proprement dites, deux ateliers ont été organisés par le gouvernement, le PNUD et ABELO à l'intention des médias et des élus locaux. Les consultations se sont déroulées du 08 au 12 septembre 2014, de manière simultanée. Les consultations dans les régions du Sud se sont déroulées en même temps que celles du Nord, et celles du Centre se sont déroulées en même temps que celles de l'Ouest. Après ces quatre ateliers régionaux, les consultants ont préparé un rapport de synthèse provisoire qu'ils ont présenté au Comité technique de pilotage puis à l'atelier national pour validation.

<sup>2</sup> Voir calendrier en annexe.

L'équipe technique a travaillé sous la supervision du Comité de pilotage et du PNUD pour l'élaboration des Notes techniques et pour l'animation de quatre ateliers régionaux, au Sud, au Centre, au Nord et à l'Ouest du Burundi. Les consultations participatives ont permis alors de réaliser les pas franchis au niveau du développement local et ont apporté leur contribution dans la mise en place de l'agenda mondial sur le développement post-2015.

Ce rapport final reprend l'essentiel des discussions et fait une proposition des principaux objectifs à réaliser après 2015. Il présente les échanges entre les participants sur les grands défis du moment et les recommandations faites pour élaborer et réaliser l'Agenda proposé au double niveau international et national.

De manière générale, il ressort des discussions et de l'esprit qui a animé les échanges que trois des thèmes considérés sont des innovations importantes pour la formulation de l'agenda international de développement post-2015. En effet, les thèmes « inégalités et développement inclusif ; gouvernance, institutions effectives ouvertes et redevables et consolidation de la paix ; et transformation structurelle de l'économie et création d'emploi » répondent aux faiblesses de l'agenda actuel avec ses huit OMD. Ses derniers en effet sont caractérisés principalement par leur penchant sur la dimension sociale du développement, cherchant visiblement à s'adresser aux conséquences sociales des politiques passées et en cours, sans aborder les questions cruciales des causes profondes de ces conséquences, et des fondements des politiques économiques qui en sont la base.

C'est pourquoi il faut aborder le futur avec des objectifs définis sur une base plus large, intégrant aussi les leçons de l'actuel cycle des OMD, ainsi que les défis émergents de développement. Car le développement porte aussi bien sur les dimensions et changements structurels d'ordre politique, économique que socioculturel. Sont ainsi considérés comme devant faire partie de l'agenda post-2015 au plan international et national, les thèmes-objectifs de : a) développement inclusif et de lutte contre les inégalités qui impliquent l'intégration sociale (verticale) et horizontale (géographique), soulignant ainsi la nécessité de partager les dividendes du développement, ainsi que les valeurs de lutte contre les inégalités, de cohésion sociale et de solidarité ; b) gouvernance et en particulier la gouvernance politique du développement avec ses caractéristiques de démocratie, de participation citoyenne, de transparence, d'exigence de résultat, d'État de droit et de justice ; c) changement de structures de l'économie pour une croissance inclusive, créatrice d'emplois et pro-pauvre, mais aussi durable de par la nature de ses piliers porteurs.

L'agenda international du développement post-2015 comme son segment national au Burundi, sont ainsi invités à continuer les OMD non réalisés certes, mais surtout à veiller à renforcer la poursuite de ces trois axes comme objectifs du nouvel agenda, dont il faudra définir les cibles et les indicateurs de mise en œuvre de manière plus concrète, mesurable et réalisable, et ce y compris dans leur appui par les partenaires internationaux du développement.

Deux autres idées importantes ont plané sur les consultations nationales de ce deuxième tour. D'abord que le développement inclusif et la lutte contre les inégalités ne concernent pas que la situation à l'intérieur de chaque pays en développement. Ils concernent aussi la situation des relations entre pays riches et pays pauvres, relations dans lesquelles on constate que les distances entre ces deux catégories de pays ne font que s'élargir, les inégalités devenant de plus en plus criantes. La construction d'un monde uni, harmonieux et solidaire (notre grand village planétaire) exige que l'agenda qui se veut international de développement post-2015 fasse du développement inclusif et de la lutte contre les inégalités un objectif aussi bien au niveau national qu'international.

Ensuite l'agenda de développement international des OMD de première génération semble avoir été défini uniquement pour les pays en développement, avec obligation pour eux de reporter

régulièrement aux pays nantis – et non à leurs peuples qui n'y étaient pas associés -, sur les progrès qu'ils font à cet égard, alors que les pays développés se sentent peu concernés. Cela est perçu comme un biais qui doit être corrigé dans l'agenda international de développement post-2015. Ce qui fait l'objet de ces consultations nationales.

Après cette introduction, le rapport est divisé en cinq chapitres portant chacun sur un des thèmes développés dans les Notes techniques comme axes d'orientation pour l'élaboration de l'agenda 2015+. Chaque chapitre est structuré en deux parties : l'examen de l'état des lieux sous le thème considéré, et la synthèse des recommandations faites dans les ateliers. Cette synthèse est présentée au double niveau de contribution localisée à l'élaboration de l'agenda international post-2015, et de préparation de son segment national au Burundi.

## 1. DÉVELOPPEMENT INCLUSIF ET INÉGALITÉS AU BURUNDI



© PNUD Burundi/Aude Rossignol/2012 - Avec l'agenda de développement post-2015, des défis majeurs restent à relever en ce qui concerne l'induction de la croissance économique, l'accès et l'utilisation des services sociaux de base (dont l'éducation, la santé, l'eau potable et l'hygiène, ainsi que la protection sociale).

### Introduction

L'histoire du Burundi est marquée par des périodes sombres qui ont, à plusieurs égards, handicapé son processus de développement. Avec le retour à la démocratie en 2005, le train du développement a été remis sur les rails, mais il était trop tard pour atteindre les OMD dont l'agenda était fixé pour 2015. Avec l'agenda de développement post-2015, des défis majeurs restent à relever en ce qui concerne l'induction de la croissance économique, l'accès et l'utilisation des services sociaux de base (dont l'éducation, la santé, l'eau potable et l'hygiène, ainsi que la protection sociale). Quand on analyse les indicateurs dans ces domaines et les défis qu'il faut relever, la question démographique ressurgit avec vigueur. En effet, le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2008) donne un effectif global de 8 038 618 personnes dont 51,1% de femmes. Cette population est inégalement répartie sur le territoire national avec des provinces ayant de fortes proportions de la population comme Gitega (8,9 %), Ngozi (8,2 %), Muyinga (7,9 %) Kirundo (7,9 %), Kayanza (7,3 %) Bururi (7,1 %) et des provinces à faible concentration comme Cankuzo (2,8 %), Mwaro (3,3 %), Muramvya (3,7 %) et Rutana (4,2 %).

L'examen de l'état des lieux à la veille de l'agenda post-2015 montre que le Burundi a fait des progrès remarquables au niveau de

l'ensemble, mais que des efforts doivent encore être consentis aux niveaux de la gouvernance, et des progrès économiques et sociaux. Les problèmes se posent aussi en termes d'infrastructures, de qualité des services offerts, et en termes de disparités socio-économiques verticales (entre les couches et strates sociales) et horizontales (entre les provinces et les régions).

En rapport avec les inégalités, par exemple au niveau de l'enseignement de base, le ratio élèves par classe qui a été évalué à 82 en 2009, cache des variations entre provinces allant de 57 à Bururi à 102 à Muramvya. De même, le taux d'achèvement de l'enseignement de base qui était de 46 % au niveau national pendant l'année scolaire 2008/2009 était de 25,8 % à Muyinga, 28,8 % à Kirundo, 29,3 % à Ngozi, 39,8 % à Cankuzo, 39,9 % à Cibitoke, 66,6 % à Muramvya, 64 % à Bururi et 61,3 % en Mairie de Bujumbura<sup>3</sup>. Avec l'agenda de développement post-2015, les inégalités devraient être réduites au strict minimum.

<sup>3</sup> RÉPUBLIQUE DU BURUNDI, ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation, Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), Rapport d'évaluation PASEC au Burundi.

Bien que les consultations aient mis l'accent sur les inégalités géographiques, les discussions ont souligné aussi le fait que le problème des inégalités au Burundi a une dimension verticale cruciale, notamment entre les différentes couches de la population. L'appréhension de cette double dimension des inégalités souligne à la fois un enjeu et un défi de taille pour le développement inclusif aussi bien sur le plan national qu'international. Et la formulation du futur agenda de développement post-2015 devra en tenir compte.

Par ailleurs, les participants étaient conscients que le développement inclusif et les inégalités concernent l'accès à, et la jouissance de l'ensemble de l'éventail des services sociaux (éducation, santé, habitat, eau et assainissement), mais aussi le bénéfice partagé d'une croissance et d'une paix inclusives. Ces autres aspects ne sont pas particulièrement reflétés dans l'analyse de l'état des lieux qui suit.

Il se dégage des échanges que les valeurs d'inclusivité et d'équité dans le développement ont une triple dimension aussi bien sur le plan vertical qu'horizontal : au sein des pays en développement, au sein des pays développés, et dans les relations entre les deux groupes de pays. Elles portent sur le besoin de partage des dividendes des progrès de l'Humanité dans les domaines politique, économique et social. De ce fait, ce thème est d'une importance capitale et stratégique dans l'orientation générale à donner à l'élaboration de l'agenda international de développement post-2015 – la construction du village planétaire au bénéfice de tous –, et l'accomplissement des autres objectifs, sectoriels et transversaux, qui peuvent être inscrits dans cet agenda.

## 1.1. État des Lieux

### 1.1.1. Accès et utilisation des services de l'éducation



© PNUD Burundi - Dans l'enseignement primaire, entre 2003 et 2013, les effectifs ont connu une augmentation moyenne annuelle de 11 %. Le ratio filles/garçons a atteint 51 % des effectifs en 2013 contre 45 % en 2003.

L'enseignement au Burundi distingue quatre statuts d'écoles : les écoles publiques de l'État qui accueillent 65 % des effectifs, les écoles publiques sous convention qui accueillent 34 % des effectifs, les écoles privées et consulaires qui n'accueillent que 1 % des

effectifs.<sup>4</sup> Le rapport des consultations nationales sur l'agenda de développement post-2015 synthétise les principaux indicateurs du secteur éducation de la manière suivante :

L'accroissement du Taux net de scolarisation (TNS) est lié à la hausse du nombre de structures préscolaires qui sont passées de 581 à 687 entre l'année scolaire 2011/2012 et celle de 2012/2013. Le ratio élèves par salle de classe a connu également une hausse car l'effectif des élèves a augmenté de 1325 à 1412 sur la même période selon le tableau suivant :

**Tableau n°1 : Évolution des principaux indicateurs de l'enseignement préscolaire**

Années scolaires	2010/2011	2011/2012	2012/2013
<b>Taux brut de scolarisation</b>	3,9	5,5	4,8
<b>Taux net de scolarisation</b>	3,8	2,1	4,6
<b>Ratio élèves/Salle</b>	53	35	37
<b>Ratio élèves/Educateur</b>	35	33	36

Source : MFPTSS-CENAP / Atelier du 19 au 20 avril 2011.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, entre 2003 et 2013, les effectifs sont passés de 952 979 à 2 002 360 inscrits, soit une augmentation moyenne annuelle de 11 %. Le ratio filles/garçons a atteint 51 % des effectifs en 2013 contre 45 % en 2003.

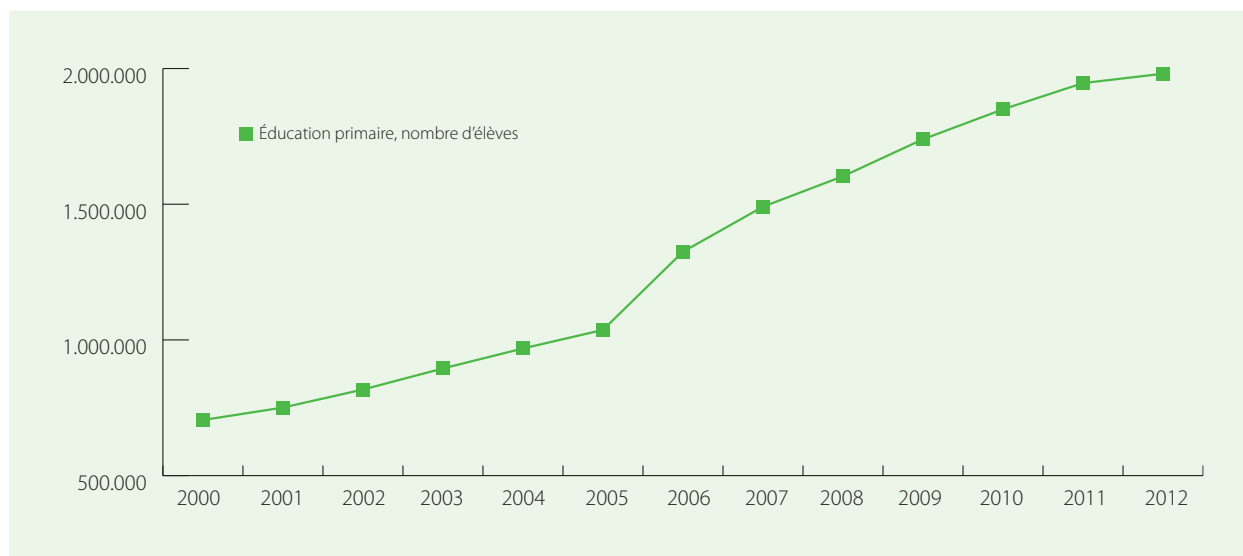
En raison notamment de la suppression des frais scolaires pour le primaire, le Taux brut de scolarisation (TBS) s'est accru annuellement et est passé de 80 % en 2004/2005 pour atteindre 136,9 % durant l'année scolaire 2012/2013. Ce brusque changement des effectifs de l'école primaire est le fruit de la mesure de gratuité prise par le gouvernement. Cette mesure a eu certes des effets positifs, notamment la hausse des taux de scolarisation des enfants, et celle des filles en particulier, mais aussi l'augmentation du taux d'alphabétisation au Burundi. Cependant, d'autres défis restent à relever ; il s'agit, entre autres, de la surcharge des effectifs d'élèves par classe et par enseignant ; ce qui entraîne une régression de la qualité de l'enseignement.

Le tableau suivant illustre bien les progrès réalisés et les étapes qui restent à franchir, tant au niveau du taux d'achèvement qu'au niveau des ratios élèves par salle de classe ou par enseignant.

Le graphique n°1 montre également cette tendance haussière des effectifs des élèves à l'école primaire.

<sup>4</sup> Agenda de développement post-2015, Rapport des consultations nationales sur le Burundi

### Graphique n°1 : Évolution des effectifs de l'école primaire



Source : Données Banque mondiale -World Development Indicators (WDI) 2014.

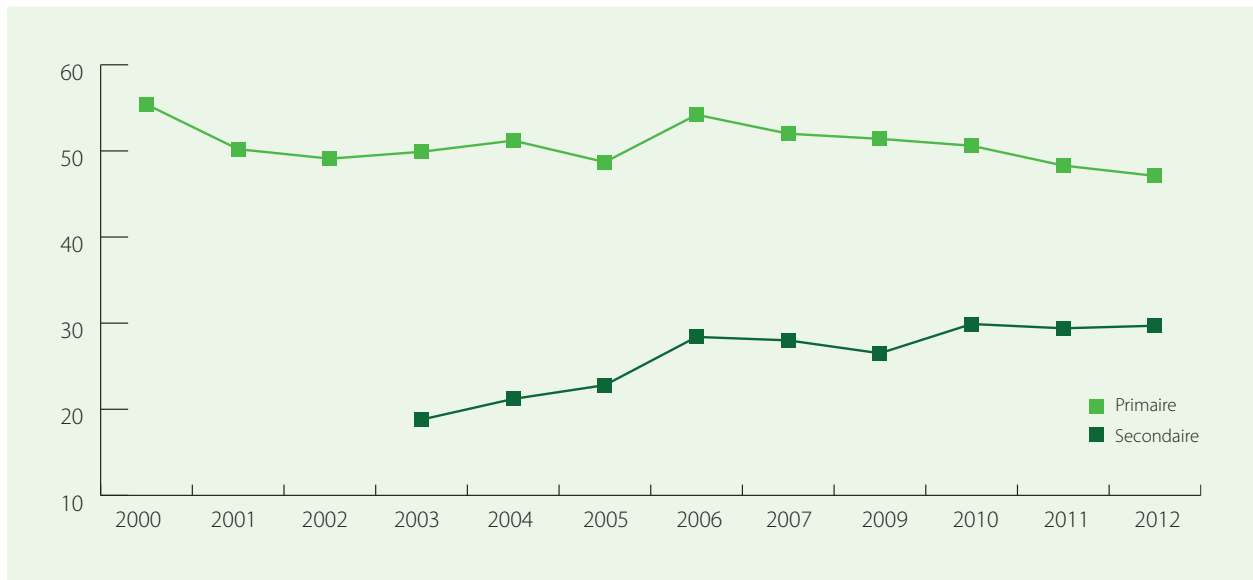
**Tableau n° 2 : Principaux indicateurs de l'enseignement primaire sur la période 2010-2013**

Années scolaires		2010/2011	2011/2012	2012/2013
<b>TBS %</b>	Féminin	134,2	130,1	135,8
	Masculin	141,4	137,2	138
	Moyen	137,7	133,5	136,9
<b>TNS %</b>	Féminin	92,3	93,1	93,6
	Masculin	95,9	96,8	97,3
	Moyen	94	94,9	95,4
<b>Taux d'achèvement %</b>	Féminin	51,2	62,1	69,6
	Masculin	56,8	62,2	66,3
	Moyen	53,9	62,1	68
<b>Ratios Élèves/salle de classes</b>	Moyen	79	74	73
<b>Ratio Élèves/Maitres</b>	Moyen	49	45	42
<b>Ratio Élèves/Banc pupitre</b>	Moyen	4,1	3,9	3,8

Source : Bureau de la planification et des statistiques de l'éducation, 2014.

- Malgré ces progrès constatés, le système burundais est peu performant. Le nombre d'élèves par salle de classe reste élevé par rapport aux normes de l'UNESCO, bien que l'on constate des progrès remarquables depuis 2005. En effet, selon l'évaluation faite en 2009/2010, les effectifs d'élèves par classe sont estimés à 79 avec des variations importantes selon les provinces, allant de 57 (Bururi) à 110 (Muramvya).
- En 2012/2013, ce ratio a diminué jusqu'à atteindre 73 élèves par classe et 42 élèves par enseignant. Le système de la double vacation (61 % des groupes pédagogiques) mise en place permet de réduire le ratio élèves/maître, mais l'impact sur le temps scolaire est négligeable. De nombreuses écoles affichent des temps d'apprentissage inférieurs à la norme nationale (800 heures), la moyenne nationale étant de 700 heures par année.

## Graphique n°2 : Tendances du ratio enseignant-écolier



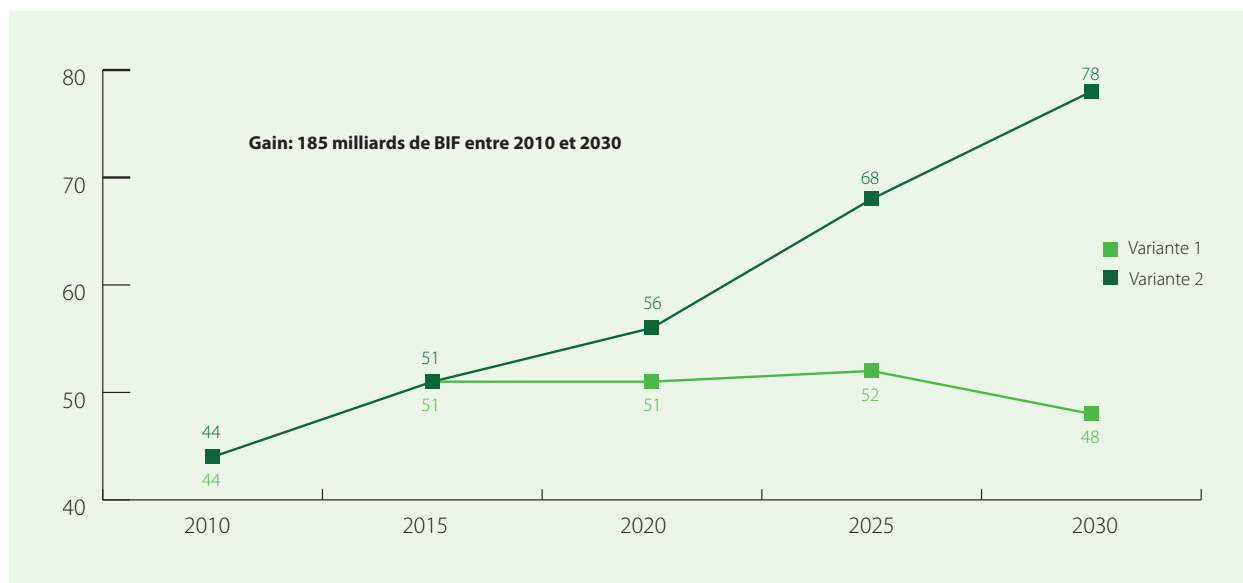
Source : Données Banque mondiale -World Development Indicators (WDI) 2014.

- De manière générale, avec un taux brut d'accès de 126,4 % en 2013 et un taux d'achèvement de la 6ème année de 68 % en 2012/2013, un contexte de forte poussée démographique et malgré la construction de nombreuses écoles, le système scolaire burundais a encore besoin d'augmenter ses capacités d'accueil pour atteindre un taux d'achèvement de 100 % d'ici 2017.
- Au niveau de l'enseignement secondaire général, des progrès ont été également réalisés grâce à la hausse des effectifs inscrits dans l'enseignement secondaire public qui sont passés de 132 062 élèves en 2003 à 433 621 en 2012. Bien que timide, la proportion des filles/garçons a également connu une hausse, passant de 42 % à 44 % sur la même période. Cette augmentation est généralement attribuée au nombre des infrastructures d'accueil, qui est passé de 390 à 1077 entre 2003 et 2012, et aux effectifs des enseignants dont la hausse a atteint 191 % durant cette période.
- Le taux de transition entre le primaire et le secondaire s'élève à 31 % en raison notamment de la faible capacité du système à amener les élèves à la fin du cycle primaire, et d'un fort contingentement dans l'accès au secondaire dû, entre autres, à un manque d'infrastructures scolaires d'accueil au premier cycle du secondaire. L'Enseignement secondaire technique et l'enseignement supérieur connaissent une progression lente. En 2010-2011, les effectifs des étudiants sont passés de 12 768 en 2010-2011 à 15 304 en 2011-2012. La parité fille-garçon affiche aussi un petit bon en avant de 0,19 en 2010-2011 à 0,21 en 2011-2012. L'enseignement technique est passé de 101 à 246 élèves pour 100 000 habitants entre 2004 et 2010 ; dans l'enseignement supérieur, on est passé entre 2003 et 2010 de 215 à 355 étudiants pour 100 000 habitants.
- En outre, il est généralement admis qu'en investissant plus dans la promotion de la planification familiale, on réduirait le nombre de jeunes et on allégerait ainsi la pression sur les services. Et ces efforts amèneront un gain substantiel dans le secteur de l'éducation.
- Avec l'atteinte de l'objectif de scolarisation universelle et les objectifs démographiques du gouvernement burundais, en 2025 et 2030, il y aura respectivement plus de 539 000 et 1 079 000 enfants de moins à scolariser par rapport à la situation où le nombre moyen d'enfants par femme demeurerait constant autour de 6. Plus de 184,7 milliards BIF pourraient ainsi être économisés entre 2008 et 2030. Ces montants pourraient être réinvestis dans le système pour améliorer la qualité de l'éducation ou bien affectés à d'autres secteurs ayant des besoins de financement.
- Toujours avec l'objectif de scolarisation universelle et les objectifs démographiques du gouvernement burundais, on obtiendrait une diminution de près de 44 000 élèves en 2030 par rapport à 2025. Ce qui signifie que l'on est en train d'engranger des dividendes démographiques.



© PNUD Burundi - Le système scolaire burundais a encore besoin d'augmenter ses capacités d'accueil pour atteindre un taux d'achèvement de 100 % d'ici 2017.

**Graphique n°3 : Projections des dépenses d'éducation en milliards de BIF entre 2010 et 2030**



Source : Banque mondiale, PNUD, 2014.

- Pour ce qui est des besoins en enseignants, le nombre requis sera multiplié par quatre si la fécondité reste constante ; alors qu'avec la réalisation des objectifs démographiques du Burundi, le nombre requis ne fera que doubler. Ici aussi, on note que les dividendes démographiques commencent à être engrangés: en effet, les besoins en 2030 seront inférieurs à ceux de 2025 si les programmes de l'État réussissent.
- Les dividendes démographiques sont mis en évidence pour les dépenses d'éducation ; le montant des dépenses en 2030 sera inférieur à celui de 2025 : 48,37 milliards de BIF contre 51,91.

en milieu urbain et de 60 % en milieu rural (INEA Atlas, 2012). À défaut d'atteindre l'OMD, le Burundi s'est fixé, dans le cadre du CSLP-II, d'atteindre un taux de 95 % en milieu urbain et de 70% en milieu rural. Il faut noter que le Burundi possède des ressources en eau suffisantes.

En effet, le Burundi reçoit par an 31 900 millions de m<sup>3</sup> de pluies. Les précipitations moyennes annuelles varient d'environ 750 mm dans le Nord-Est du Burundi (région de Bugesera et Moso) à plus de 2000 mm dans le Nord-Ouest (Parc National de la Kibira ou province de Cibitoke). La moyenne pour le territoire national étant de 1274 mm (IGEBU, 2005).

Pour ce qui est du potentiel en cours d'eau, deux grandes rivières constituent le bassin du Congo : la Ruzizi à l'Ouest et la Malagarazi au Sud du pays ainsi qu'une multitude de rivières qui coulent, pour la plupart, de l'Est vers l'Ouest sur l'escarpement occidental du Mimirwa. Le bassin du Nil comprend les cours d'eau se trouvant à l'Est de la Crête Congo-Nil. Ils coulent du Sud au Nord. Les principaux cours d'eau du bassin du Nil étant la Ruvubu, la Kanyaru, et la Kagera. La majorité des cours d'eau de ce bassin se jettent dans la Ruvubu ou dans son principal affluent, la Ruvyironza. La Ruvubu et la Kagera se rencontrent au Nord-Est du Burundi pour rejoindre le Lac Victoria, d'où sort le Fleuve Nil.

Pour ce qui est des lacs, en plus du lac Tanganyika (un des plus grands lacs du monde), le Burundi dispose d'autres lacs au Nord (province de Kirundo), notamment les lacs Rweru, Cohoha, Rwi-hinda, Kanzigiri, Gacimirindi, ainsi que le lac Dogodogo à l'Ouest du pays (province de Cibitoke). Les lacs du Nord du Burundi et les marais riverains sont les seuls milieux aquatiques importants convertis en aires protégées ou «Paysage aquatique protégé de Bugesera ». Bien qu'insuffisamment valorisés, ces milieux aquatiques constituent une ressource importante pour des programmes

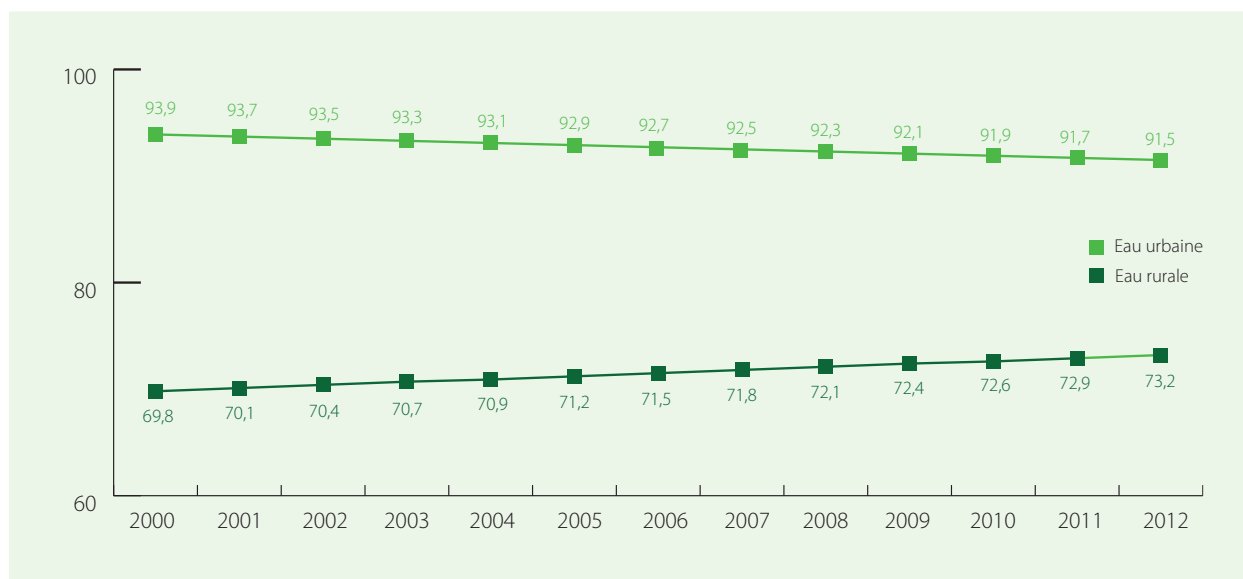
### 1.1.2. Accès à l'eau et l'assainissement



© PNUD Burundi - Le taux de couverture en eau potable est de 85 % en milieu urbain et de 60 % en milieu rural. Le Burundi s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux de 95 % en milieu urbain et de 70 % en milieu rural.

Pour ce qui est de l'accès à l'eau et à l'assainissement, les statistiques indiquent que le taux de couverture en eau potable est de 85 %

**Graphique n°4 : Évolution des taux d'accès à l'eau potable**



Source : Banque mondiale, PNUD, 2014

**Tableau n°3 : Principales caractéristiques des divers régimes assurantiels de santé au Burundi**

Régime	Population cible	Sources de financement	Prestations assurées	Prestataires conventionnés/contractualisés	Modalités de paiement des prestataires	Type de gestion du régime
<b>CAM</b>	Secteur informel et rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vente des cartes</li> <li>Fonds publics</li> </ul>	Soins délivrés par les Centres de santé (CDS) et les Hôpitaux de district (HD) publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>CDS</li> <li>HD publics</li> <li>Autres hôpitaux publics (dans la limite des prestations des Hôpitaux de district)</li> </ul>	Forfaits	Géré directement par le MSPLS au travers du système de la gratuité - FBP
<b>Gratuité-FBP</b>	Femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds publics</li> <li>PTF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prestations aux enfants de moins de 5 ans</li> <li>Prestations liées à la grossesse et à l'accouchement</li> </ul>	Prestataires publics et privés	Forfaits et Performance (quantités et qualité)	Géré par le MSPLS appuyé par la société civile et les communautés (avec un contrôle et une contre vérification externes)
<b>Indigents</b>	Personnes indigentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds publics</li> <li>PTF</li> </ul>	Soins ambulatoires et hospitaliers du secteur public	Prestataires publics	À l'acte	Géré par le MSNDPHG
<b>MFP</b>	Fonctionnaires <ul style="list-style-type: none"> <li>Militaires</li> <li>Agents de la police</li> <li>Retraités</li> <li>étudiants de l'Université nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>cotisations patronales et salariales</li> <li>Contribution des retraités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soins ambulatoires et hospitaliers</li> <li>Dentaire et lunettes médicales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CDS</li> <li>Organisations religieuses prestataires de soins</li> <li>Hôpitaux publics</li> <li>Pharmacies de la MFP</li> <li>Officines privées</li> </ul>	À l'acte	Établissement public à caractère administratif (sous la tutelle du MFPTSS)
<b>Mutuelles communautaires</b>	Communautés, cible : le secteur informel	<ul style="list-style-type: none"> <li>cotisations des membres</li> <li>Frais d'adhésion</li> </ul>	Soins ambulatoires, rarement hospitalisation	Prestataires publics et privés (principalement confessionnels)	À l'acte	Gestion communautaire



d'irrigation et pour le tourisme, dans une région très pauvre, affectée par des famines répétitives (MEEATU, 2010).

Enfin, les eaux souterraines existent en profondeur sous la plaine occidentale de l'Imbo et la dépression du Kumoso à l'Est, tandis que les régions de Bugesera, Bututsi et Mugamba seraient pour leur part moins riches en eaux souterraines. Des études quantitatives et qualitatives sont en cours pour évaluer le potentiel du pays en eaux souterraines.

Selon la catégorie des sources d'eau, 28,8 % des ménages consomment l'eau des sources aménagées; 34,1 % utilisent l'eau des robinets publics et 12,8 % disposent d'un robinet dans leurs maisons ou sur leurs parcelles.

Pour ce qui est de l'assainissement de base, en moyenne nationale, les toilettes qui respectent les normes d'hygiène représentent 16 % dont 14 % en milieu rural et 34 % en milieu urbain (selon l'enquête Fact Sheet, 2012). L'Enquête démographique et de santé (EDS) 2010 a montré également que 97,3 % des ménages possèdent une toilette. Les types de toilettes utilisées sont constitués par des toilettes traditionnelles à 53,6%, des trous ou fossés à 31,6 %.

### 1.1.3. Accès à la protection sociale: progrès réalisés, défis et perspectives

En matière d'accès aux services sociaux de base (SSB), la protection sociale est le domaine où le Burundi semble être trop en retard. La seule catégorie des personnes couvertes par l'INSS, la MFP et l'ONPR se trouve dans le secteur formel structuré, tandis que le reste de la population, des secteurs informel et agricole, est longtemps restée livrée à elle-même. Le gouvernement a introduit d'autres types de sécurité sociale, entre autres depuis 2006, la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes, et la promotion de la Carte d'assistance médicale. Le ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, quant à lui, porte assistance aux indigents, aux rapatriés et aux vulnérables.

On observe aujourd'hui une dynamique de croissance des mutuelles de santé au niveau communautaire. Les encouragements de l'État et des partenaires permettront d'atteindre une couverture plus importante sur le moyen et le long terme.

## 1.2. Synthèse des consultations

La synthèse des consultations met en avant les principaux objectifs et cibles à introduire dans l'agenda post-2015 et souligne les défis importants qu'il faut relever pour les atteindre, tandis que

les perspectives proposent la manière d'atteindre ces objectifs à court et moyen terme.

Pour atteindre un développement inclusif, les consultations ont révéilé les objectifs intermédiaires à atteindre. Ces derniers démontrent encore plus la pluri-dimensionnalité de ce premier objectif de l'agenda international du développement, bien qu'on puisse en faire des objectifs séparés sur le plan social. Il s'agit entre autres :

1. *Assurer l'éducation de base et fondamentale (9 ans) pour tous avec une qualité adéquate;*
2. *Promouvoir l'égalité des sexes et assurer l'autonomisation des femmes;*
3. *Assurer un environnement durable et un accès à l'eau potable pour tous;*
4. *Combattre le VIH SIDA, le paludisme et d'autres maladies.*

Le tableau n°4 donne un aperçu détaillé des objectifs proposés pour le segment national burundais de l'agenda international post-2015, ses défis et ses perspectives. Les objectifs 3 et 4 se retrouvent également dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la lutte contre le SIDA et les autres pandémies. L'objectif en rapport avec la santé, sera lui traité dans le chapitre IV, dédié à cette thématique.

Mais avant cela, il est important de cerner les recommandations localisées faites pour l'élaboration de l'agenda international lui-même, dans lequel le segment national va s'inscrire, et dont il va s'inspirer.

### 1.2.1. Au niveau mondial de l'agenda post-2015

Les consultations nationales sur la localisation de l'agenda de développement international post-2015 ont souligné les points suivants comme recommandations à inscrire dans l'élaboration dudit agenda :

1. Le thème d'inclusivité et d'équité dans le développement international et national devrait être inscrit en lettres d'or dans l'agenda post-2015. Son importance stratégique pour la construction d'un monde meilleur n'est plus à démontrer. Il devra être décliné en deux ou trois objectifs précis avec leurs cibles et indicateurs clefs, aussi bien nationaux, dont les pays sont responsables, qu'internationaux, dont tous les acteurs – pays pauvres et pays riches – sont responsables et devraient rendre compte.
2. Ces cibles et indicateurs devraient être définis dans une perspective opérationnelle réalisable et mesurable, mais synthétique, et non en une longue litanie de vœux. Il appartiendra à chaque pays, de les traduire en objectifs intermédiaires, cibles et indicateurs dans sa contextualisation/localisation de l'agenda international de développement post-2015, comme segment national de ce dernier, et de les inscrire dans ses stratégies de

développement. Et ceci est valable pour les autres objectifs qui seront inscrits dans ce nouvel agenda.

3. La déclinaison de cet objectif transversal en cibles et indicateurs devrait couvrir ses dimensions et composantes stratégiques sur les plans politique, économique et social, sans pour autant répéter leur formulation opérationnelle qui sera faite au niveau des autres objectifs qui leur sont spécifiques.
4. Il est important de souligner que la formulation des autres objectifs et leur déclinaison en cibles devraient être élaborées de manière à montrer leur lien stratégique, et parfois opérationnel, avec ce premier objectif, qui devient ainsi leur source d'inspiration, et la vision de leur ancrage pour le monde meilleur à construire dans cet agenda.

5. La focalisation des discussions des consultations nationales sur les dimensions sociales du développement inclusif et de la lutte contre les inégalités – éducation, eau et assainissement, et protection sociale –, est une autre recommandation afin qu'il y ait continuité entre les OMD actuels qui ont un penchant social prononcé, et le nouvel agenda afin de lui donner l'opportunité de réaliser les OMD non atteints à cette étape.
6. La localisation de l'agenda post-2015 au Burundi est ainsi entendue à la fois comme contextualisation de cette contribution en tenant compte des enjeux et défis locaux, mais aussi comme inscription dans le futur agenda avec les propositions et recommandations qui suivent.

### 1.2.2. Au niveau national

**Tableau n°4 : Synthèse des consultations**

Agenda post-2015 : objectif visé	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<b>O1. Assurer une éducation de base et fondamentale (9 ans) pour tous avec une qualité adéquate.</b>	Taux de scolarisation de l'enseignement préscolaire très faible (7,3 %).	Un grand retard en ce qui concerne l'enseignement préscolaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmoniser les programmes et ouvrir trois classes d'enseignement préscolaire à chaque école primaire,</li> <li>• Former les éducateurs de l'enseignement préscolaire,</li> <li>• Matériels didactiques adéquats.</li> </ul>	Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation ; administration communale.
<b>O11. Donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études fondamentales.</b>	<p>Taux net de scolarisation dans le primaire (96,1 % en 2010/2011).</p> <p>Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième (51,0 % en 2010).</p> <p>Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (51,8 % en 1990 à 77,6 % en 2010).</p>	<p>Les ratios élèves/salle de classe et élèves/enseignant sont encore trop élevés au primaire alors que les enseignants sont sous équipés.</p> <p>Déficit de l'offre d'éducation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer la politique de multiplication des écoles et l'accompagner par le recrutement des enseignants ;</li> <li>• Informer/éclairer plus la population sur l'école fondamentale (ECOFO) et le passage à l'enseignement supérieur ;</li> <li>• Rendre l'enseignement fondamental obligatoire jusqu'à la 9<sup>ème</sup>, même pour les batwas et albinos et autres vulnérables (un effort doit être fait au niveau de l'appui et de la sensibilisation) ;</li> </ul>	Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation ; communauté locale ; Administration locale.
		<p>Des taux d'abandon et de redoublement encore élevés.</p> <p>Le taux d'achèvement du primaire qui reste encore faible.</p> <p>La qualité de l'enseignement qui reste encore à désirer, et de manière générale, faiblesse de la productivité du système éducatif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le curriculum de l'éducation primaire et secondaire pour répondre aux défis et opportunités du monde actuel ;</li> <li>• Créer un centre de recherche qui poursuivra des innovations dans l'ECOFO et l'enseignement secondaire, et qui sera responsable du suivi et de l'évaluation des réformes dans le secteur éducatif ;</li> <li>• Ouvrir dans chaque zone (ou réformer les Centres d'enseignement des métiers existants), un Centre d'enseignement des métiers pour accueillir les lauréats de l'ECOFO qui n'auront pas la chance de continuer l'enseignement secondaire général ;</li> <li>• Encourager les privés qui investissent dans le secteur de l'enseignement.</li> </ul>	<p>Gouvernement.</p> <p>Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation ; société civile ; DPAE ; administration communale.</p> <p>Gouvernement ; ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation.</p> <p>Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation ; API.</p>



**Tableau n°4 : Synthèse des consultations**

Agenda post-2015 : objectif visé	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<p><b>O1. Assurer une éducation de base et fondamentale (9 ans) pour tous avec une qualité adéquate.</b></p> <p><b>O11. Donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études fondamentales.</b></p>		Des enseignants qui ne sont pas motivés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer le processus d'harmonisation des salaires et introduire un système de financement basé sur les performances (voir FBP dans le domaine de la santé) ;</li> <li>• Augmenter le montant du fond de logement, le taux de retraite pour les enseignants. Sensibiliser les enseignants à créer des associations à but non lucratif (ASBL) pour s'auto-développer ;</li> <li>• Donner aux enseignants l'accès à la formation continue ;</li> <li>• Continuer/accélérer le recyclage des enseignants ;</li> <li>• Continuer la formation des formateurs au niveau de l'ECOFO ;</li> <li>• Mettre en place des programmes d'accompagnement des lauréats de l'ECOFO.</li> </ul>	Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation ; ministère des Fonctions publiques ; ministère des Finances ; Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation.
		Manque criant des infrastructures publiques spécialisées pour les handicapés. Manque aussi de matériels didactiques et d'enseignants spécialisés pour les handicapés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction des infrastructures et mise en place des matériels didactiques pour les handicapés ;</li> <li>• Décentralisation des structures d'éducation aux enfants handicapés ;</li> <li>• Former des enseignants spécialisés pour l'éducation des handicapés.</li> </ul>	Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation.
		Le programme de l'ECOFO n'est pas clair quant au devenir des finalistes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser tous les acteurs de l'enseignement de base et fondamentale au bien fondé de l'ECOFO.</li> </ul>	Mettre en places des programmes d'accompagnement des lauréats de l'ECOFO.
<p><b>O2 Adapter l'offre de formation au contexte de l'enseignement supérieur.</b></p>	L'Enseignement secondaire technique et l'Enseignement supérieur connaissent une progression lente. En 2010-2011, les effectifs des étudiants sont passés de 12 768 en 2010-2011 à 15 304 en 2011-2012. La parité fille-garçon affiche aussi un petit bon en avant : de 0,19 en 2010-2011 à 0,21 en 2011-2012.	Faiblesse des lauréats dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Faiblesse des moyens financiers disponibles et utilisation irrationnelle des ressources financières. Faibles qualités des formations du fait du gonflement des effectifs des amphithéâtres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer la formation des enseignants et mobiliser les fonds pour les infrastructures et les matériels didactiques ;</li> <li>• Améliorer la gestion des ressources physiques et financières.</li> </ul>	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, université du Burundi.

**Tableau n°4 : Synthèse des consultations**

Agenda post-2015 : objectif visé	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<p><b>O3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.</b></p> <p><b>O31. Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire.</b></p>	<p>Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 par rapport à celui des hommes (77,6 % en 2011)<sup>5</sup></p>	<p>Des grossesses non désirées dans les écoles primaires et secondaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer dans les programmes de l'ECOFO et du secondaire l'éducation sexuelle complète (les droits en matière de santé sexuelle et reproductive), Sensibiliser les parents et les jeunes adolescentes sur le bien fondé des études pour les jeunes filles (ces dernières ont les capacités nécessaires pour affronter les études universitaires) ;</li> <li>Accélérer le processus de la mise en application des lois dures pour punir les viols sur mineurs (dont les jeunes écoliers et élèves) ;</li> <li>Considérer toute fille et garçon, écoliers et élèves, comme mineur(e) sans distinction d'âge, afin de réduire le taux de grossesse indésirable.</li> </ul>	<p>Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation ; ministère de la Santé et ONG œuvrant dans le secteur de la reproduction.</p> <p>Gouvernement et ministère de la Justice et garde des Sceaux,</p> <p>Gouvernement, Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation ; ministère de la Justice et garde des Sceaux</p>
		<p>Les femmes sont encore en arrière en matière de jouissance des droits civils, et politiques, et dans le domaine des investissements productifs et du commerce.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager les femmes à élire et à se faire élire ;</li> <li>Accélérer la mise en place de la loi sur la succession ;</li> <li>Encourager le mouvement associatif chez les femmes ;</li> <li>Former/sensibiliser les communautés (hommes et femmes) sur l'égalité de genre ;</li> <li>Promouvoir la parité hommes/femmes dans tous les secteurs ;</li> <li>Créer des conditions favorables à l'accès des femmes au microcrédit.</li> </ul>	<p>Ministère de la Solidarité nationale, des Droits de la personne humaine et du Genre ; société civile ; communauté locale ; administration locale et ONG ; Communauté locale et société civile et gouvernement.</p>
<b>Eau et assainissement</b>				
<p><b>O.3. Assurer un environnement durable et un accès à l'eau potable pour tous (100 %)</b></p>	<p>75,7 % des ménages consomment de l'eau potable : 89,6 % en milieu urbain et 67,3 % en milieu rural.</p> <p>97,3 % des ménages possèdent des toilettes mais l'utilisation reste faible.</p>	<p>Les régies communales de l'eau ne sont pas opérationnelles.</p> <p>Mauvaise utilisation et mauvais entretien des latrines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former et équiper les membres des régies communales de l'eau ;</li> <li>Améliorer les couvertures en eau ;</li> <li>Encourager la gestion intercommunale des sources d'eau auprès des communes ;</li> <li>Construire des latrines publiques (au niveau des axes les plus fréquentés et des lieux publics) ;</li> <li>Encourager la population à construire des latrines modernes et attirer les partenaires, tant locaux qu'internationaux, à contribuer à cette bonne initiative pour des latrines modernes ;</li> <li>Mettre en place des stratégies communautaires pour améliorer l'hygiène (construction des latrines décentes et apprentissage de leur utilisation) dans les ménages ;</li> <li>Doter chaque commune urbaine et rurale d'un centre de collecte et de traitement des ordures ménagères.</li> </ul>	<p>Ministère de la Santé, administration locale et collectivité locale.</p>

**Tableau n°4 : Synthèse des consultations**

Protection sociale				
Agenda post-2015 : objectif visé	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<b>O.4. Couverture universelle</b>	Moins de 20 % de la population utilisent la CAM institués depuis 1984.	<p>Une bonne partie de la population ne voit pas encore l'intérêt de la CAM ;</p> <p>Une faible adhésion des populations rurales aux mutuelles de santé, Problèmes de recouvrement de l'État sur les frais médicaux, les services d'accueil qui sont réticents aux utilisateurs détenteurs de la CAM</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les populations à l'achat de la CAM et/ou l'adhésion aux mutuelles de santé communautaire ;</li> <li>• Mettre sur pied un cadre de coordination des mutuelles de santé communautaire ;</li> <li>• L'État doit honorer ses engagements en versant les montants promis.</li> </ul>	Ministère de la Santé, hôpitaux, CDS et administration communale

## Conclusion

Ne perdant pas de vue les actuels OMD, en particulier dans leurs composantes sociales, le deuxième tour des consultations nationales a cherché à inscrire dans le thème-objectif de « développement inclusif et inégalités », les questions préoccupantes de l'éducation, de l'eau et assainissement, ainsi que de la protection sociale. Il s'agit des questions préoccupantes au niveau national, mais ayant aussi valeur sur le plan mondial.

Ne retrouvant pas ces questions sur l'agenda des cinq Notes techniques proposées, les consultations nationales en ont fait un rappel vigoureux, comme étant des composantes du développement inclusif qu'il ne faut pas perdre de vue. Celles-ci devraient être reprises notamment par les OMD non encore atteints au Burundi, afin d'assurer la continuité entre la première et la seconde génération des OMD qui seront inscrits dans l'agenda post-2015.

Même si les questions d'éducation, d'accès à l'eau et à l'assainissement, et de protection sociale n'ont pas été couvertes dans leur plénitude (par exemple la protection sociale ne se limite pas qu'à la santé, car elle concerne aussi les retraités, les handicapés, la vieillesse, etc.), les consultations ont souligné que, de par son inscription dans l'agenda mondial, le Burundi doit relever des enjeux et des défis dans ces différents domaines du développement social. Il devra en tenir compte dans la formulation du segment national de l'agenda, et dans leur prise en compte dans les stratégies de développement du pays.



© PNUD Burundi / Aude Rossignol / 2014 - Le Burundi doit relever les enjeux et les défis de la protection sociale qui ne concerne pas seulement la santé, mais également d'autres besoins spécifiques aux retraités, aux handicapés, aux personnes âgées, etc.

<sup>5</sup> Par rapport à cet indicateur, le Burundi reste en retard si on prend en compte les autres pays de la sous région

## 2. GOUVERNANCE, INSTITUTIONS EFFECTIVES, OUVERTES ET REDEVABLES ET CONSOLIDATION DE LA PAIX



© UNIC Burundi/Balthazar Nimbeshaho/2014 – Lancement du processus des consultations nationales pour la localisation de l'agenda de développement post-2015 et du rapport national sur le développement humain 2014.

### Introduction

Ce thème répond à une dimension stratégique du développement au Burundi et sans doute du développement mondial. Il est donc important qu'il soit à l'ordre du jour comme l'un des objectifs majeurs du futur agenda post-2015. Le Burundi l'a systématiquement inscrit dans toutes les générations de ses stratégies de reconstruction post-conflits et de développement.

La réussite de tout autre objectif de développement au niveau national et ou international dépend de la gouvernance, dans ses composantes : gouvernance politique et démocratique, gouvernance économique et de développement, gouvernance socioculturelle, et dans les questions transversales de la gouvernance du développement. Et la gouvernance politique en est le pivot et le rouage stratégique, tant pour l'agenda international de développement, que pour l'agenda national qui en est une composante.

Pour le Burundi qui sortait d'une période de conflits, elle-même témoignage d'une crise de gouvernance, l'inscription de ce thème dans l'agenda post-2015 rencontre ses préoccupations les plus profondes. Le pays a même devancé cette inscription. En effet, dans pratiquement tous les principaux textes qui régissent la vie

du pays, la question de la gouvernance est à l'ordre du jour. Il en est ainsi des stratégies de développement.

Le premier Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté 2007-2009 avait porté sur quatre axes stratégiques, dont :

- L'amélioration de la gouvernance et de la sécurité<sup>6</sup>;
- La promotion d'une croissance économique durable et équitable ;
- Le développement du capital humain ;
- La lutte contre le VIH/SIDA.

Avec le CSLP I, d'importants progrès ont été accomplis au niveau de la gouvernance et de la sécurité, notamment dans la normalisation de la vie politique par l'organisation d'élections régulières en 2005 et en 2010.

Un autre instrument stratégique lancé dans cette perspective de la gouvernance et de la consolidation de la paix fut le projet

<sup>6</sup> Dans cet axe, le gouvernement visait à renforcer la sécurité ; renforcer l'État de droit, la justice et lutter contre l'impunité ; gérer le contentieux lié au passé et prévenir l'avenir ; promouvoir la bonne gouvernance.

« Cadres de dialogue », dont les activités ont abouti à la mise en place d'un forum national regroupant les partis politiques. Par ailleurs, la sécurité intérieure a été établie sur tout le territoire national, surtout après la transformation du dernier mouvement rebelle, le FNL, en parti politique, ce qui a levé le principal obstacle au développement et à la relance de la croissance économique.

Construisant sur ces acquis et dans la continuité des résultats de la mise en œuvre du CSLP I, le gouvernement a lancé depuis 2012, le CSLP II, centré sur quatre axes, à savoir :

- Le renforcement de l'État de droit, la consolidation de la bonne gouvernance et la promotion de l'égalité de genre ;
- La transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois ;
- L'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de base et le renforcement de la solidarité nationale ;
- La gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable.

Dans le premier axe, c'est-à-dire le renforcement de l'État de droit, la consolidation de la bonne gouvernance et la promotion de l'égalité de genre, le gouvernement vise les objectifs suivants qui peuvent être considérés comme des cibles et composantes d'un même objectif majeur - Gouvernance - à inscrire dans l'agenda international post-2015 et dans son segment national au Burundi. Ce sont :

- Le renforcement de la justice et de l'État de droit ;
- La consolidation de la bonne gouvernance et la performance des institutions ;
- La réforme de la gestion des finances publiques ;
- La promotion de l'égalité de genre.

Quant au Cadre stratégique de consolidation de la paix, il visait dans le domaine de la bonne gouvernance, en particulier « *le respect de la Constitution et des lois, la création d'espaces supplémentaires et de mécanismes pour la concertation et le dialogue sur les principales questions liées à la consolidation de la paix au Burundi, la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités de l'administration publique et la décentralisation, la préparation des futures échéances électorales par la mise en place d'une Commission électorale nationale indépendante* »<sup>7</sup>.

On note que les deux mécanismes ont les mêmes préoccupations au niveau politique, et que leur mise en œuvre effective est un socle sur lequel on peut faire avancer le pays dans ces domaines stratégiques. Le but final serait ainsi de faciliter le rapprochement progressif des cibles et des indicateurs dans la réalisation des OMD.

<sup>7</sup> Nations Unies – Commission de consolidation de la paix, *Cadre stratégique de consolidation de la paix au Burundi*, New-York, juin 2007, p.8

## 2.1. État des lieux

Concernant l'axe sur le renforcement de l'État de droit, la consolidation de la bonne gouvernance et la promotion de l'égalité de genre, le gouvernement poursuivait les objectifs suivants :

- Le renforcement de la justice et de l'État de droit ;
- La consolidation de la bonne gouvernance et des performances des institutions ;
- Les réformes de la gestion des finances publiques ;
- La promotion de l'égalité de genre.

Le gouvernement a enregistré des résultats encourageants dans chaque domaine bien qu'il subsiste encore quelques défis. Les consultations nationales sur l'agenda du développement post-2015 ont débouché sur les propositions concrètes afin de faire avancer le Burundi sur de nouvelles perspectives.

### 2.1.1. Renforcement de la justice et de l'État de droit

#### A. Assainissement du système judiciaire

L'assainissement du système judiciaire est garanti par l'indépendance de la magistrature qui est reconnue au Burundi dans les textes légaux nationaux. À cet égard, le gouvernement du Burundi accepte le principe de l'indépendance de la justice. Il est en train d'améliorer le recrutement transparent des magistrats, notamment par la mise en place du Centre de formation professionnelle de la justice. La première promotion a été recrutée en respectant les équilibres constitutionnels.

La justice pour tous implique des infrastructures et des moyens de travail appropriés aux missions des juridictions, le renforcement de l'éthique et de la déontologie du personnel judiciaire, une amélioration conséquente du taux de rendement des magistrats, ainsi que la mise en place d'une justice de proximité efficace, complétée par un système d'aide légal, en particulier en faveur des plus démunis.

Dans ce sens, le gouvernement a multiplié des inspections auprès des tribunaux de résidence et de grande instance en vue de hausser les affaires jugées par rapport aux affaires enrôlées. Bien plus, il organise des campagnes d'exécution des jugements mais également des campagnes de sensibilisation des magistrats en vue du respect de la norme du rendement et de l'accélération des travaux de dactylographie et d'exécution des jugements déjà clôturés.

En rapport avec la mise en place d'une justice pénale humanisée, l'enjeu est de parvenir à une amélioration progressive de la chaîne pénale par le relèvement des conditions de vie des détenus, en particulier les groupes plus vulnérables. De plus, du fait qu'il a aboli la peine de mort, le Burundi a, au fur et à mesure, veillé à réduire le pourcentage des prévenus par rapport au nombre total des

détenus. En outre, à maintes reprises depuis 2005, il a eu recours, aux mesures de grâce présidentielle pour réduire la population carcérale.

## **B. Opérationnalisation de la justice transitionnelle**

Concernant la justice transitionnelle, la loi n°1/18 du 15 mai 2014 portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission nationale vérité et réconciliation (CNVR) a été promulguée par le chef de l'État. Par ailleurs, le dépôt de candidature au poste de Commissaire dans la Commission vérité et réconciliation a été réalisé, et la Commission parlementaire chargée de sélectionner les commissaires de la CVR a été mise en place par le président de l'Assemblée nationale. Ainsi, la sélection des 11 commissaires devrait se faire incessamment.

## **C. Promotion des droits humains**

Depuis 2005, le Burundi enregistre des résultats satisfaisants en matière de promotion des droits humains. En effet, le Burundi a déjà signé et ratifié plusieurs conventions protégeant les droits de l'homme. À cet égard, il y a lieu de souligner la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, du protocole s'y rapportant, et du protocole relatif à la Convention contre la torture.

Il a accepté également de participer à l'Examen périodique universel (EPU). En outre, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) est opérationnelle. De même, les Organisations de la société civile (OSC) constatent une diminution significative des cas de torture et une volonté du gouvernement d'agréer plusieurs Organisations de la société civile, comme les ONG œuvrant dans la défense des droits humains.

Des campagnes de sensibilisation sur le respect des droits de l'homme sont menées dans le pays. Sur le plan institutionnel, ont eu lieu la mise en place des fora des enfants et des femmes, mais également, au niveau du ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, de structures déconcentrées chargées, entre autres, des questions relatives aux droits de l'homme au niveau des provinces et des communes. Ainsi, ces structures exercent un suivi sur l'évolution de la situation des droits de l'homme.

## **D. Accroissement des capacités et de l'intégrité des corps de défense et de sécurité**

Le Burundi dispose d'une armée et d'une police nationale républicaine, et en vue de renforcer davantage les acquis sécuritaires, le programme de collecte et de destruction des armes légères remises ou saisies par la police a continué d'être exécuté avec succès. Par ailleurs, la mise en place des Comités mixtes de sécurité va améliorer le renforcement du projet de faire de la police nationale une police de proximité.

## **E. Réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit et des groupes vulnérables**

Une partie de la population burundaise comme les rapatriés, les déplacés, les ex-combattants et les autres groupes vulnérables (les personnes handicapées, les Batwa, les albinos, les orphelins, les personnes âgées, etc.) est encore en situation de sinistrés. Pour faire face à la situation de vulnérabilité de cette catégorie de population, le gouvernement du Burundi, avec le soutien des partenaires au développement, a entrepris depuis plusieurs années des programmes de réintégration socio-économique des personnes affectées, directement ou indirectement, par le conflit burundais.

À ce titre, le gouvernement fournit beaucoup d'efforts pour le rapatriement, la réinstallation des réfugiés burundais et l'assistance aux groupes vulnérables. C'est dans cette optique qu'il a créé le ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNDPHG).

### **2.1.2. Consolidation de la bonne gouvernance et performance des institutions**

Le gouvernement du Burundi a initié beaucoup de projets relatifs à la consolidation de la bonne gouvernance et de la performance des institutions. D'emblée, il convient de souligner que la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption fait partie intégrante du CSLP II.

Le gouvernement du Burundi s'est engagé à construire une société fondée sur la cohésion sociale. Pour cela, l'État a instauré le dialogue aussi bien dans le monde du travail entre employeurs et employés en créant la Commission nationale de dialogue social. Ce dialogue concerne également l'État et les responsables des formations politiques. C'est pour cela que le gouvernement a organisé plusieurs ateliers en vue de consolider le dialogue politique sur des questions clés comme la préparation des élections de 2015.

Sur le plan politique, le Burundi s'est engagé dans un processus démocratique défini dans la Constitution du 18 mars 2005 et a déjà organisé, à deux reprises, les élections collinaires, communales, législatives, sénatoriales et présidentielles, en 2005 et 2010. Afin de préparer les élections générales de 2015, des rencontres continuent d'être organisées, sur une base régulière, à l'intention des responsables des partis politiques. De même, la loi régissant l'opposition a été adoptée et devrait permettre la relance du dialogue politique, notamment sur les questions-clé de renforcement de la démocratie. De plus, la promulgation du nouveau code électoral du 3 juin 2014, l'adoption et la vulgarisation du guide pratique et du cahier des charge de l' élu collinaire, le guide pratique de l' élu local produit par l'ABELO, le manuel des procédures administratives et financières, ainsi que l'élaboration du programme de formation patriotique constituent une étape non négligeable dans le sens de la consolidation de la culture démocratique.



En ce qui concerne les mesures prises pour lutter contre la corruption, le gouvernement a manifesté à plusieurs reprises sa volonté de lutter contre la corruption par la déclaration du chef de l'État sur la tolérance zéro, lors de son investiture le 26 août 2010. Bien plus, la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption est en cours de mise en œuvre, tandis que divers organes chargés de la lutte contre la corruption, tels que la Cour anti-corruption et la Brigade spéciale anti-corruption, sont à pied d'œuvre.

L'attention des communautés porte sur les institutions représentatives, à savoir le Parlement et la commune. Si ces deux institutions étaient efficaces, ouvertes et redevables, le pays serait du point de vue de la gouvernance, fermement engagé sur la voie de son développement. Les défis communs à ces deux institutions sont relatifs à leurs faibles capacités à suivre le contrôle de l'action gouvernementale (Parlement) et à élaborer, mettre en œuvre et mobiliser des financements pour la conduite des projets de développement communautaire.

**Au niveau du Parlement**, les capacités législatives des parlementaires ont été renforcées, de même qu'un plan stratégique pour le renforcement des capacités du Parlement, couvrant la période 2012-2015 et la période de son plan d'action 2012-2013, a été approuvé. Bien plus, le Parlement s'est aussi doté d'outils de planification et de budgétisation pour le respect de l'équilibre du genre, et a déjà commencé la mise en œuvre du plan stratégique de l'Association des femmes parlementaires. La Cour des comptes a procédé enfin à l'élaboration d'un plan stratégique pour un meilleur appui au Parlement.

**Au niveau des structures de coordination**, le déficit des capacités institutionnelles, organisationnelles et humaines constitue toujours l'un des handicaps majeurs pour la bonne exécution des programmes et des projets de développement. Pour faire face à cette contrainte, le gouvernement a entrepris l'élaboration des documents d'orientation centrés sur la lettre de politique nationale de renforcement des capacités et la stratégie nationale de renforcement des capacités.

En vue d'accroître l'efficacité et l'accès aux services publics, le gouvernement a déjà mis en place deux outils importants. Il s'agit du Plan national de la réforme de l'administration (PNRA), dont le contenu est conforme aux normes internationales et de l'étude sur la gestion des performances dans le secteur public.

**Au niveau des communes**, le cadre légal de la décentralisation s'est amélioré progressivement depuis 2005. On note la promulgation de la Constitution et de la loi portant organisation de l'administration communale. Bien plus, deux règlements, l'un sur l'intercommunalité et l'autre sur la coopération décentralisée, ont été adoptés par le gouvernement. Par ailleurs, des comités collinaires, communaux et provinciaux de développement communautaire ont été mis en place. Certaines recettes administratives ont été transférées aux communes et le gouvernement a révisé les taxes communales et municipales. Par ailleurs, les centres urbains ont été reclassés et le Fonds du développement communal a été transformé en Fonds national d'investissement communal.

Au niveau institutionnel, depuis 2005, les communes sont dirigées par des autorités élues démocratiquement à tous les niveaux (conseils collinaires et de quartiers, conseils communaux et administrateurs).

Pour lutter efficacement contre la corruption, les communes se sont dotées des structures et des organes de gestion, de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics. Par ailleurs, afin de renforcer les capacités des acteurs locaux, le gouvernement a créé le Centre national de renforcement des capacités des acteurs locaux. On note également l'actualisation du Guide national de planification locale, ainsi que la périodicité assurée de l'évaluation des performances communales.



© PNUD Burundi / Aaron Nsavyimana / 2014 - Un centre intégré de prise en charge des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) a été créé à Gitega, le Centre Humra qui signifie « apaisé » en Kirundi.

### 2.1.3. Promotion de l'égalité de genre

Le gouvernement a fourni beaucoup d'efforts depuis 2005 pour réduire les inégalités et les Violences basées sur le genre (VBG). Dans cette optique, une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre existe. Dans ce cadre, un centre de prise en charge intégré des victimes des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) a été créé à Gitega (Centre Humura).

Concernant l'intégration du genre dans les politiques et programmes, un accent a été mis sur le renforcement des capacités des cadres des différents ministères sectoriels, à travers notamment les formations sur la planification axée sur les résultats, la planification et la budgétisation selon le genre, la mise en place des points focaux sectoriels et la définition de leurs cahiers de charges. Bien plus, on note l'élaboration des guides d'intégration du genre dans les politiques et programmes (police, PNRA, etc.). Par ailleurs, un poste de radio communautaire « La voix de la femme » a été créé pour assurer la promotion de la femme.

Au niveau de l'autonomisation de la femme, un fond de garantie a été mis en place pour octroyer des micro-crédits aux groupements de femmes. Sur le plan institutionnel, il convient de signaler la validation technique d'un plan d'action quinquennal de la Politique nationale genre (PNG), actualisée 2012-2025, et la mise sur pied d'une structure de coordination de la Politique nationale genre ; la signature d'un décret portant création d'un forum national des femmes, ainsi que celui instituant le forum pour l'enfance.

## 2.2. Synthèse des consultations nationales pour l'agenda du développement post-2015

Ici encore les recommandations des consultations nationales ont une dimension mondiale pour l'élaboration de l'agenda international du développement post-2015, et une dimension nationale pour la traduction de ce dernier dans l'agenda de développement du Burundi.

### 2.2.1. Au niveau mondial de l'agenda post-2015

Les consultations du 2<sup>e</sup> tour sur la localisation entendent contribuer à l'élaboration de l'agenda post-2015 avec les propositions suivantes :

1. Absent dans la définition des OMD en cours, ce thème qui est une constante dans les stratégies de développement du Burundi, devrait figurer en très bonne place dans la cogitation actuelle sur l'agenda 2015+. Son absence dans les OMD actuels a été considérée comme l'une des faiblesses importantes de ce programme. Cette recommandation se justifie aussi par la centralité de ce thème dans la réalisation des objectifs relatifs au premier thème sur le développement inclusif et l'équité dans les dividendes du développement, comme dans les autres objectifs relatifs aux axes thématiques sur l'économique, le social et l'environnemental.
2. Le thème de la gouvernance devrait être décliné en quelques objectifs opérationnels comme ceux déjà indiqués dans le titre : justice et état de droit ; démocratisation avec ses composantes de participation, de transparence et de redevabilité ; et consolidation de la paix. Bien que très pertinents au Burundi, ces objectifs ne sont pas limitatifs à cet axe thématique. Les questions de cohésion nationale ou du tissu social, et celles de gestion de la diversité pourraient aussi être prises en compte. À leur tour ces objectifs devraient être déclinés en cibles et indicateurs pour leur opérationnalisation, et pour la redevabilité des dirigeants vis-à-vis de leurs peuples, ici les Burundais, avant la redevabilité internationale.
3. L'agenda international du développement post-2015 devrait intégrer cet axe thématique et ses objectifs non pas exclusivement pour les pays en développement comme le Burundi, mais aussi au niveau de la gouvernance mondiale, où les mêmes objectifs de monde de justice et d'égalité de droit entre pays, de gouvernance démocratique entre nations, ne semblent pas être respectés.

### 2.2.2. Au niveau national

Les propositions des consultations nationales s'alignent sur les axes retenus dans le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP II).



© Pnud Burundi / Aude Rossignol / 2015 - l'accès à la justice est un défi majeur pour les populations vulnérables. Le secteur de l'aide légale, assuré presque exclusivement par des Organisations de la société civile (OSC), tente de pallier ces problèmes.

#### A. Renforcement de la justice et de l'État de droit

Les principaux défis dans le domaine du renforcement de la justice et de l'État de droit sont :

- La faible indépendance de la magistrature ;
- La méconnaissance de la loi par la population ;
- L'impunité ;
- Le taux élevé des détenus dans les prisons.

Pour faire face à ces défis, les consultations nationales ont débouché sur les propositions et recommandations suivantes :

1. L'indépendance de la justice :
  - Réformer le cadre légal et institutionnel régissant le secteur de la justice pour garantir une justice équitable ;
  - Appliquer d'une manière effective le principe de séparation des pouvoirs.
2. Un réel accès à la justice pour tous au Burundi :
  - Rendre effective une justice pénale humanisée ;
  - Renforcer les capacités techniques et financières de l'État aux fins de pouvoir vulgariser les textes légaux et réglementaires à tous les niveaux, ainsi que leur traduction en langue nationale ;
  - Renforcer les capacités techniques et financières de l'État dans le traitement des dossiers judiciaires et l'exécution des jugements rendus ;
  - Appuyer financièrement et techniquement aux communes pour la création et le fonctionnement d'un service d'aide juridique aux vulnérables dans chaque commune.
3. La promotion des droits de l'homme  
Les consultations nationales ont ciblé ces priorités :
  - Renforcer les capacités techniques et financières de l'État dans la mise en application des conventions internationales relatives à la protection et à la promotion des droits humains ;

- Appuyer les communes dans leur prise en charge les vulnérables (rapatriés, déplacés, personnes handicapées, démobilisés, etc.) ;
- Appuyer les communes à tenir compte des diverses vulnérabilités dans la construction des infrastructures socio-économiques.

4. Avoir une police neutre et professionnelle :

- Intégrer la police judiciaire (le corps des Officiers de la police judiciaire (OPJ)) au sein du ministère de la Justice. Cela permettrait de garantir l'indépendance de l'OPJ devant ses supérieurs hiérarchiques relevant du ministère de la Sécurité publique (chef de poste) ;
- Décentraliser certains services en vue de faciliter l'offre de certains services, entre autres les permis de conduire, les extraits du casier judiciaire, les documents de voyage, etc.
  - Instaurer un système de financement basé sur les performances, afin de motiver les policiers.

### B. Bonne gouvernance, démocratie et dialogue politique

Les défis qui restent sont la corruption et le non respect des engagements pris par les acteurs politiques lors des différents ateliers et fora. Les communautés consultées ont proposé des solutions à ces défis. Pour éradiquer la corruption, il faudrait :

- Sensibiliser la population sur la notion de corruption et les méfaits du phénomène ;
- Réviser le cadre légal de lutte contre la corruption pour protéger les dénonciateurs, sanctionner les auteurs des fuites illicites de ressources, les auteurs du blanchiment des capitaux, les auteurs de l'enrichissement illicite et d'autres crimes connexes à la corruption ;
- Redynamiser le travail des comités locaux de lutte contre la corruption et les malversations économiques en leur donnant un cahier de charges clair traduit dans la langue locale (le Kirundi) ;
- Décentraliser au niveau régional les services, ainsi que certains organes de lutte contre la corruption, notamment la cour anti-corruption.

Pour renforcer le dialogue politique et social au Burundi, il faudrait :

- Appuyer et accompagner les acteurs politiques burundais dans le respect des engagements pris lors des différents ateliers et fora sur des questions clés ;
- Appuyer le gouvernement dans la mise en place d'un cadre permanent de dialogue politique entre acteurs politiques burundais.

Pour consolider la démocratie, il faut organiser des échéances électorales de manière transparente, inclusive et participative. Pour cela, la commission électorale doit être neutre et indépendante. C'est pourquoi, les participants aux consultations nationales sur l'agenda de développement post-2015 ont identifiées priorités suivantes :

- Veiller à toujours mettre en place une Commission électorale nationale indépendante dans l'esprit de la recherche du consensus et composée de personnalités neutres politiquement ;
- Aider le gouvernement à instaurer la parité homme-femme dans les instances de prise de décision ;
- Axer le programme de formation civique et patriotique sur les valeurs démocratiques, afin d'ancrer une culture démocratique dans notre société. C'est la condition nécessaire pour consolider la paix au Burundi.

### C. Renforcement des institutions publiques

Les participants aux consultations nationales sur l'agenda du développement post-2015 constatent que les défis des institutions publiques sont relatifs à :

- L'insuffisance de capacités ;
- Au faible équilibre du genre ;
- À la politisation des institutions.

Pour avoir des institutions efficaces, ouvertes et redevables, les consultations ont permis de formuler les recommandations suivantes :

- Les institutions élues (de la base au sommet) devraient refléter les équilibres de genre, ethniques et régionaux dans tous les secteurs ;
- Instaurer le concours d'entrée à la fonction publique pour tous les postes techniques et dans tous les secteurs. Il devrait être instauré pour tous les postes techniques et dans tous les secteurs ;
- Dans l'administration publique, le recrutement du personnel technique devrait respecter le principe du mérite et des compétences ;
- Appliquer la politique d'harmonisation des salaires afin d'éviter les disparités salariales entre les différents ministères ;
- Instaurer le système de financement basé sur les performances dans tous les services de l'État.

Toutefois certaines recommandations sont spécifiques aux institutions politiques, c'est-à-dire au Parlement et à la commune (administrateur et conseil communal).

Concernant le Parlement, les priorités sont d'avoir un Parlement ouvert, efficace et redevable envers la population. Les participants aux consultations pour la localisation de l'agenda de développement post-2015 proposent de :

- Recueillir largement les avis de la population avant l'adoption des projets et/ou des propositions de loi, afin de se rassurer qu'ils ont tenu compte de l'intérêt et des besoins spécifiques des populations ;
- Interagir efficacement, et le plus souvent possible, avec l'Association burundaise des élus locaux (ABELO) pour diagnostiquer ensemble les problèmes sociaux et leur trouver des solutions appropriées ;
- Remettre en place les bureaux provinciaux du parlement et y afficher le calendrier des audiences, en vue d'avoir un Parlement à l'écoute et proche de la population.

Quant à la commune, les défis au niveau légal et institutionnel sont les suivants :

- L'absence de loi portant transfert des compétences de l'État vers les communes ;
- L'absence de loi portant fonction publique communale et le statut du personnel communal et municipal ;
- L'absence de loi portant les finances et la fiscalité communales et municipales ;
- L'absence d'un texte juridique relatif à la mise à disposition des communes d'un schéma des services techniques déconcentrés de l'État en harmonie avec la décentralisation.

Quant aux défis au niveau du cadre institutionnel de la décentralisation, on constate :

- L'absence de structure de coordination technique et financière de la politique nationale de la décentralisation ;
- Le manque d'articulation entre la décentralisation et la déconcentration des services sectoriels ;
- Le manque d'articulation entre la planification nationale et la planification communale, lié essentiellement au problème de double tutelle du ministère des Finances et de la Planification du développement économique et du ministère du Développement communal ;
- L'absence des points focaux de la décentralisation dans les ministères sectoriels, caractérisée par la faible implication des ministères techniques dans la mise en œuvre de la politique nationale de la décentralisation, et parfois même par leur résistance aux transferts de leurs compétences et de leurs moyens aux communes ;
- L'absence de mécanismes et outils harmonisés de mise en œuvre de la redevabilité des élus locaux envers la population, comme notamment la périodicité et la publication des rapports d'activités populaires, la tenue des réunions afin de rendre compte et les plaintes-réponses ;
- L'inexistence d'une unité de recherche pédagogique sur la décentralisation et la déconcentration qui devaient permettre aux différents acteurs de la décentralisation d'être mieux informés et sensibilisés sur les résultats attendus de cette politique, afin d'y adhérer et d'être davantage participatifs ;
- L'absence de mécanismes de collaboration entre l'Office burundais des recettes (OBR) et les communes pour percevoir certaines taxes, ce qui entraîne parfois une double taxation ;
- L'absence de loi organisant un nouveau découpage des communes rurales pour permettre leur viabilité financière et économique, tel que recommandé par l'étude y relative d'avril 2012.

Face à ces défis, les communautés ont formulé les priorités nationales suivantes :

- Revoir la carte administrative du Burundi et se doter d'un nombre optimal de communes viables financièrement ;
- Appuyer techniquement et financièrement l'Association burundaise des élus locaux pour renforcer les capacités de ces élus dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets de développement local ;

- Instaurer le suffrage universel direct pour l'élection des administrateurs communaux, afin d'avoir une institution communale efficace ;
- Recruter le personnel communal en fonction du mérite et de l'expérience en distinguant bien les postes techniques et les postes politiques ;
- Instaurer le système de financement basé sur les performances dans les communes ;
- Mettre en place la fonction publique communale (locale) ;
- Instaurer le poste de secrétaire général de la commune ;
- Décentraliser certains services publics dans les communes, entre autres les services d'agriculture et d'élevage, de la voirie, de l'environnement, du guichet foncier et du service juridique ;
- Appuyer financièrement les communes pour assurer la protection sociale du personnel communal notamment en versant les cotisations de ces personnels à l'Institut national de sécurité sociale (INSS) et à la Mutuelle de la fonction publique (MFP) ;
- Adopter une loi sur les compétences à transférer aux communes ;
- Transférer aux communes au moins 15 % du budget de l'État ;
- Revoir la loi sur la fiscalité communale afin d'étendre la liste des matières taxables et d'actualiser les seuils de taxation et d'imposition en fonction de l'évolution des prix et de la valeur des produits ;
- Mettre en place un fonds de péréquation pour que les communes riches puissent être solidaires des communes pauvres ;
- Veiller à une répartition et à l'implantation équitable des Partenaires techniques et financiers (PTF) dans les différentes zones d'intervention ;
- Aligner les priorités des PTF sur celles des communes contenues dans les Plans communaux de développement communautaire.

#### D. Égalité de genre



© PNUD Burundi/Patrice Brizard/2014 – Journée de la femme le 8 mars 2014 à Gasorwe.

Face au défi de l'inégalité de genre, les priorités sont les suivantes :

- Sensibiliser la population, surtout les hommes, pour changer la mentalité rétrograde sur la femme ;

- Mettre en place dans les meilleurs délais une loi qui réprime les Violences basées sur le genre (VBG) ;
- Réviser le code pénal afin protéger les jeunes filles contre les grossesses non désirées en considérant les écolières ou les élèves comme des mineures quand elles sont victimes des violences sexuelles ;
- Octroyer aux femmes des postes de prise de décision ou de contrôle, notamment en revoyant à la hausse le pourcentage

- de leur représentativité, et viser la parité hommes-femmes dans les postes de prise de décision ;
- Promouvoir l'autonomisation des femmes par la formation à la gestion des Activités génératrices de revenus (AGR) et par l'octroi de crédits ;
- Promouvoir le renforcement des capacités des femmes burundaises en entrepreneuriat et les doter des moyens nécessaires au démarrage d'activités.

### Tableaux n°5 : Synthèses des consultations

Objectifs	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<b>Renforcement de la justice et de l'État de droit</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible indépendance de la magistrature ;</li> <li>• Méconnaissance de la loi ;</li> <li>• Impunité ;</li> <li>• Surpopulation carcérale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation de la population à certaines lois (et surtout les traduire dans la langue nationale) ;</li> <li>• Continuer à alléger la peine des gens qui ont déjà purgé la moitié de la peine ;</li> <li>• Appuyer financièrement et techniquement les magistrats en vue de rendre des jugements dans les meilleurs délais.</li> </ul>	Gouvernement, OSC, PTF
<b>Consolidation de l'indépendance de la justice</b>	Gestion des carrières des magistrats par le conseil supérieur de la magistrature présidé par le Président de la République		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réformer le cadre légal et institutionnel régissant le secteur de la justice pour garantir une justice équitable ;</li> <li>• Appliquer d'une manière effective le principe de la séparation des pouvoirs.</li> </ul>	Gouvernement
<b>Accès à la justice pour tous</b>	Manque de moyens techniques pour traiter rapidement les dossiers judiciaires et les exécuter		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités techniques et financières de l'État aux fins de pouvoir vulgariser les textes légaux et réglementaires à tous les niveaux ainsi que leur traduction en langue nationale ;</li> <li>• Renforcer les capacités techniques et financières de l'État dans le traitement des dossiers judiciaires et l'exécution des jugements rendus ;</li> <li>• Appuyer financièrement et techniquement l'administration communale pour la création et le fonctionnement d'un service d'aide juridique aux vulnérables dans chaque commune ;</li> <li>• Rendre effective la justice pénale humanisée (protection des naissances dans les prisons ; séparation des femmes et des hommes dans les prisons etc.) ;</li> <li>• Renforcer les capacités financières et techniques des communes pour l'opérationnalisation des comités mixtes de sécurité ;</li> <li>• Renforcer les capacités financières et techniques des communes pour la création et le fonctionnement des services fonciers dans toutes les communes ;</li> </ul>	Gouvernement, élus locaux, ABELO, administration communale et PTF
<b>Promotion des droits de l'homme</b>	Certaines conventions internationales ne sont pas effectivement appliquées faute de moyens, et par conséquent les vulnérables ne sont pas pris en charge correctement.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités techniques et financières de l'État dans la mise en application des conventions internationales relatives à la protection et la promotion des droits humains ;</li> <li>• Appuyer les communes à prendre en charge les vulnérables (rapatriés, déplacés, personnes handicapées, démobilisés, etc.) ;</li> <li>• Appuyer les communes à tenir compte des diverses vulnérabilités dans la construction des infrastructures socio-économiques.</li> </ul>	Gouvernement, OSC

**Tableaux n°5 : Synthèses des consultations**

Objectifs	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<b>Professionnaliser les corps de police</b>	Double subordination de l'OPJ ; Services de la police faiblement décentralisés		<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer la police judiciaire (le corps des Officiers de la police judiciaire (OPJ) au sein du ministère de la Justice ;</li> <li>Décentraliser certains services en vue de faciliter l'offre de certains services, entre autres permis de conduire, extrait du casier judiciaire, documents de voyage ;</li> <li>Introduction du système de financement basé sur les performances dans la police afin de les motiver.</li> </ul>	
<b>Bonne gouvernance, démocratie et dialogue politique et social</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>La corruption ;</li> <li>Le non respect des engagements pris par les acteurs politiques lors des différents ateliers et fora.</li> </ul>		Gouvernement, OSC et collectivités locales
<b>Tolérance zéro en matière de lutte contre la Corruption</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La population n'est pas bien sensibilisée sur la notion de corruption ;</li> <li>La loi anti corruption ne protège les dénonciateurs et ne sanctionne pas les auteurs des fuites illicites des ressources ;</li> <li>Les comités locaux de lutte contre la corruption n'ont pas un mandat clair ;</li> <li>Les organes de prévention et de répression de la corruption ne sont pas décentralisés.</li> </ul>	Faible efficacité des organes chargés de la lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser la population sur la notion et les méfaits du phénomène de corruption ;</li> <li>Réviser le cadre légal de lutte contre la corruption pour protéger les dénonciateurs, sanctionner les auteurs des fuites illicites des ressources, les auteurs du blanchiment des capitaux, les auteurs de l'enrichissement illicite et d'autres crimes connexes à la corruption ;</li> <li>redynamiser le travail des comités locaux de lutte contre la corruption et les malversations économiques en leur donnant un cahier de charges clair traduit dans la langue locale (le Kirundi) ;</li> <li>Décentraliser au niveau régional certains organes de lutte contre la corruption notamment la cour anti-corruption.</li> </ul>	OSC, gouvernement et administration communale
<b>Promotion du dialogue politique et social</b>	Faible degré de confiance entre acteurs politiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un cadre permanent de dialogue politique entre acteurs politiques burundais ;</li> </ul>	Gouvernement et collectivités locales
<b>Consolidation de la démocratie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une CENI faiblement consensuelle ;</li> <li>le quota de 30% réservé aux femmes est encore bas.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller toujours à mettre en place une Commission électorale nationale indépendante (CENI) dans l'esprit de la recherche du consensus ;</li> <li>Instaurer la parité hommes-femmes dans les instances de prise de décisions ;</li> <li>Axer le programme de formation civique et patriotique sur les valeurs démocratiques.</li> </ul>	Gouvernement et OSC
<b>Renforcement des institutions publiques</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance de capacités ;</li> <li>Faiblesse de l'équilibre de genre ;</li> <li>Politisations ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à la mise en place des institutions reflétant les équilibres de genre, ethniques et régionaux ;</li> <li>Instaurer le concours d'entrée à la fonction publique ;</li> <li>Appliquer la politique d'harmonisation des salaires ;</li> <li>Instaurer le système de financement basé sur les performances dans tous les services de l'État.</li> </ul>	CENI, gouvernement, syndicats et administration communale
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible capacité pour contrôler l'action gouvernementale ;</li> <li>Faible redevabilité auprès de la population</li> </ul>	Faible capacité à contrôler et à être redevable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer le Parlement techniquement et financièrement à interagir avec la population en recueillant largement ses avis avant l'adoption des projets et des propositions de loi ;</li> <li>Appuyer le Parlement à remettre en place ses bureaux provinciaux et y afficher le calendrier des audiences.</li> </ul>	PTF, Parlement et gouvernement

**Tableaux n°5 : Synthèses des consultations**

Objectifs	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<b>Renforcement des institutions publiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'une fonction publique locale ;</li> <li>• Faible protection sociale du personnel communal ;</li> <li>• Faiblesse des capacités des élus locaux ;</li> <li>• Politisation de l'administration locale.</li> </ul>	Faible capacité des communes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir la carte administrative du Burundi et se doter d'un nombre optimal des communes viables financièrement ;</li> <li>• Appuyer l'ABELO pour qu'elle renforce les capacités des élus locaux dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets de développement local ;</li> <li>• Instaurer le suffrage universel direct pour élire les administrateurs communaux ;</li> <li>• Recruter le personnel communal selon le mérite ;</li> <li>• Mettre en place la fonction publique communale (locale) ;</li> <li>• Instaurer le poste de secrétaire général de la commune ;</li> <li>• Décentraliser certains services publics dans les communes, entre autres les services de l'agriculture et de l'élevage, de la voirie, de l'environnement, du guichet foncier et du service juridique ;</li> <li>• Appuyer les communes pour assurer la protection sociale du personnel communal, notamment en lui versant des cotisations à l'Institut national de sécurité sociale (INSS) et à la Mutuelle de la fonction publique (MFP) ;</li> <li>• Élaborer la loi sur les compétences à transférer aux communes ;</li> <li>• Transférer au moins 15% du budget de l'État aux communes ;</li> <li>• Revoir la loi sur la fiscalité communale afin d'étendre la liste des matières taxables et d'actualiser les seuils de taxation et d'imposition en fonction de l'évolution des prix et de la valeur des produits ;</li> <li>• Créer un fonds de péréquation pour que les communes riches puissent être solidaires avec les communes pauvres ;</li> <li>• Veiller à l'implantation équitable des PTF ;</li> <li>• Aligner les PTF sur les priorités des communes contenues dans les Plans communaux de développement communautaire (PCDC).</li> </ul>	Gouvernement, ABELO, communes, INSS et MFP
<b>Promotion de l'égalité de genre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beaucoup de cas de violences basées sur le genre ;</li> <li>• Faible considération de la femme ;</li> <li>• Faible représentativité de la femme dans les hautes instances de prise de décision ;</li> <li>• Faible accès de la femme aux moyens de production d'où sa faible autonomisation ;</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser la population, surtout les hommes, sur le changement de mentalité rétrograde sur la femme ;</li> <li>• Mettre en place dans les meilleurs délais une loi qui réprime les violences basées sur le genre ;</li> <li>• Réviser le code pénal en vue de protéger les jeunes filles contre les grossesses non désirées, en considérant les écolières ou les élèves victimes des violences sexuelles comme des mineures quand elles sont encore à l'école ;</li> <li>• Promouvoir l'autonomisation des femmes par des formations à la gestion des AGR et par l'octroi des micro-crédits (femmes rurales) ;</li> <li>• Promouvoir le renforcement des capacités des femmes burundaises en entrepreneuriat et leur doter des moyens nécessaires pour le démarrage des activités.</li> </ul>	Gouvernement, OSC féminines et administration communale

## Conclusion

L'examen de l'état des lieux sous ce thème a porté son attention principalement sur ce que le gouvernement a déjà fait ou pris comme mesure, et des dispositifs administratifs et juridiques mis en place, en relation avec les trois sous-thèmes, à savoir : renforcement de la justice et de l'État de droit ; consolidation de la bonne gouvernance et performance des institutions ; et promotion de l'égalité de genre. L'examen a aussi porté sur l'identification des défis, et les consultations ont procédé – en réponse à ces défis, aux résultats et aux constats de l'état des lieux – à la formulation des propositions d'action pour l'avenir conformément à cette approche.

Il est vrai que cette démarche a constitué un premier pas important dans l'examen des différents paramètres de l'état des lieux dans le domaine de la gouvernance, mais cela ne peut être que partiel. Il est en effet important l'analyse, de cerner l'effectivité et l'efficacité opérationnelles de ces dispositifs, en termes de résultats de ces efforts auprès des citoyens, des acteurs politiques, des justiciables, et des divers segments importants de la société civile.

Une autre dimension à prendre en compte dans l'examen de l'état des lieux est celle de l'efficacité de la chaîne institutionnelle. En effet, la machine de l'État, au niveau d'ensemble, ou dans un secteur donné (appareil judiciaire, sécuritaire, administration, etc.), n'est pas uni-institutionnelle. Il y a dans chaque cas un éventail d'institutions qui interviennent pour délivrer le service public concerné à la nation et aux citoyens. Dans ce cas, l'effectivité et l'efficacité des institutions concerne aussi leurs relations et leur mode opérationnel en tant que parties à la délivrance d'un service ou produit public donné. C'est pourquoi l'efficacité de la chaîne institutionnelle est une perspective importante dans l'analyse de l'état des lieux en ce qui concerne l'effectivité et l'efficacité des institutions de la gouvernance. Et elle devrait être aussi prise en considération dans les actions à recommander pour le futur. Cette dimension n'a pas non plus été prise en compte dans les échanges au cours des consultations.

Les consultations ont néanmoins mis en exergue nombre de défis et déficits auxquels est encore confrontée la gouvernance au Burundi, et qui devraient être pris en compte dans ce domaine dans le segment national de l'agenda post-2015. Les consultations ont en effet réaffirmé que le gouvernement du Burundi devrait fournir beaucoup d'efforts pour la construction d'une société aux institutions efficaces, ouvertes et redevables, mais également ancrées dans une culture de paix et de réconciliation, pour que tous les Burundais aient l'opportunité de vivre à jamais dans une société paisible, prospère et unie. Ce n'est qu'à ces conditions que l'administration serait performante et la chose publique mieux gérée et protégée.

La société civile et les médias seraient à la fois des partenaires et des institutions de veille citoyens, donc des forces de proposition et de vrais redresseurs des torts des gouvernements. Les gouvernements rendraient des comptes aux populations ; la démocratie serait consolidée et la violence politique bannie dans la conquête et le maintien au pouvoir. Les populations rurales seraient responsabilisées dans la conduite des affaires locales et le développement des populations, et les collectivités tiendraient compte des besoins spécifiques des communes et des villes rurales.

Par ailleurs, la formulation des recommandations est faite en des termes généraux – appuyer, renforcer, etc. – qu'il faudra traduire en propositions concrètes, encore plus localisées pour leur insertion dans les stratégies nationales de développement à cet égard, comme partie burundaise de l'agenda international du développement, post-2015.

Enfin, si les parties prenantes responsables de la mise en œuvre de la recommandation sont indiquées, c'est sur un mode non opérationnel, car leur rôle spécifique dans le partenariat et le mécanisme opérationnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation ne sont pas définis comme souhaités par les objectifs spécifiques de ces consultations. Mais la contribution de ces assises à la localisation de l'agenda (international et national) post-2015 est évidente, même si elle ne couvre pas tous les objectifs spécifiques.



© PNUD Burundi / Aude Rossignol / 2015 - Renforcement de la justice et de l'état de droit pour délivrer le service public auquel ont droit la nation et les citoyens.



### 3. TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE ET CRÉATION D'EMPLOIS



© PNUD Burundi/Aude Rossignol/2013 - Depuis les efforts de reconstruction post-conflit, le Burundi s'est engagé dans la voie de la croissance soutenue et de la recherche de changements structurels de son économie, avec plus ou moins de bonheur.

#### Introduction

Cet axe thématique est sans doute l'un des plus cruciaux dans l'atteinte des OMD, et l'engagement dans le prochain cycle. Le penchant social des OMD actuels ne peut être pleinement réalisé sans transformations structurelles des économies des pays concernés, sans croissance économique soutenue et inclusive portée par des piliers de cette transformation structurelle, et sur base d'un autre paradigme du développement international. Seule la croissance économique de cette nature permet de dégager le surplus nécessaire au financement des progrès sociaux escomptés. Le cycle actuel des OMD n'a pas pris cette exigence en compte, du moins pas à la hauteur de son rôle dans la réalisation des autres OMD, et cela en a constitué une faiblesse importante. Les consultations nationales ont ainsi salué l'inscription de cet axe dans les thèmes majeurs de l'agenda international du développement post-2015.

Depuis les efforts de reconstruction post-conflit, le Burundi s'est engagé dans cette voie de la croissance soutenue et de recherche des changements structurels de son économie, avec plus ou moins de bonheur, fondant ses stratégies de réduction de la pauvreté sur la nécessité d'une croissance élevée. Cette dernière était certainement l'indicateur le plus attendu dans la période des années 2000, au vu de l'histoire récente marquée notamment par une période de stabilité politique à la suite des élections de 2005 et de 2010.

Selon le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération (CSLP II) publié en 2012, le taux prévu de croissance économique était fixé à une moyenne de 6% entre 2013 et 2014, et était même supposé atteindre le cap de 8% en 2015. Il faut souligner, en passant, que le CSLP II est bâti autour de quatre axes stratégiques, mais avec un accent particulier mis sur l'axe n°2 portant sur la transformation de l'économie, avec une prévision d'augmentation du budget qui devait passer de 32,2% en 2012 à 34,79% en 2015.

Malgré la mise en place de politiques économiques et financières adéquates, on constate que les résultats atteints dans l'ensemble des secteurs de l'économie burundaise n'ont pas permis d'atteindre la croissance prévue. Entre 2006 et 2013, le taux annuel moyen de croissance économique était d'environ 4% et se démarquait de la croissance nulle, voire négative, constatée entre la fin de la décennie 1990 et les premières années 2000. D'une certaine manière, le constat est qu'il y a des progrès remarquables, dans la mesure où le taux de croissance est toujours positif sur cette période. Mais ce taux n'est pas suffisant pour permettre de réelles mutations des secteurs de l'économie.

Par conséquent, les défis de croissance restent posés, à commencer par la croissance démographique qui demeure élevée. Elle se situe en moyenne à 2,4 % selon le RGPH (2008) et les données de

la Banque mondiale (WDI, 2014). En outre, le taux de croissance du secteur primaire reste faible, le taux moyen était négatif entre 2008 et 2010 et a atteint 5 % en 2012 selon le Rapport annuel 2012 de la Banque de la République du Burundi (BRB). Cette situation est normalement préoccupante, car l'essentiel des emplois se situe dans ce secteur, avec un taux d'occupation qui s'élève à 97 % de la population active. En même temps, on constate que, depuis 2012, la production est dominée par le secteur tertiaire qui contribue pour 44 %, tandis que le secteur secondaire reste le maillon faible avec 15 % (BRB, 2012).

Mais le problème et le défi le plus important à cet égard se trouvent au niveau de la restructuration de l'économie. La croissance élevée souhaitée pour atteindre les autres objectifs doit être portée par des piliers structurants qui en assurent la durabilité, le partage de ses dividendes au niveau vertical (entre les différentes couches de la population) et horizontal (entre les différentes provinces et régions), et soutiennent la dynamique d'intégration économique au niveau national et régional. Il est important de souligner à cet égard que le rôle structurant en question est dévolu principalement à l'industrie, et qu'en conséquence, toute gouvernance économique de transformation structurelle de l'économie devra y porter une attention particulière.

Ce défi est en outre lié à celui des changements structurels à opérer dans l'économie internationale elle-même, et l'élaboration de l'agenda du développement international post-2015 devra aussi tenir compte de cette exigence qui n'est pas que nationale.

Enfin il y a le défi de la création d'emplois qui, à son tour, est lié à la nature du modèle de croissance et à ses piliers porteurs. Une transformation des structures économiques en vue d'enclencher une dynamique de croissance inclusive et durable veille à ce que la croissance soit portée non pas seulement par des piliers sectoriels à effet d'entraînement et à génération de surplus substantiel (élargissement de la base économique de la croissance et diversification), mais aussi par une large base sociale (de larges couches sociales participent à la croissance et en bénéficient) et géographique.

### 3.1. État des lieux

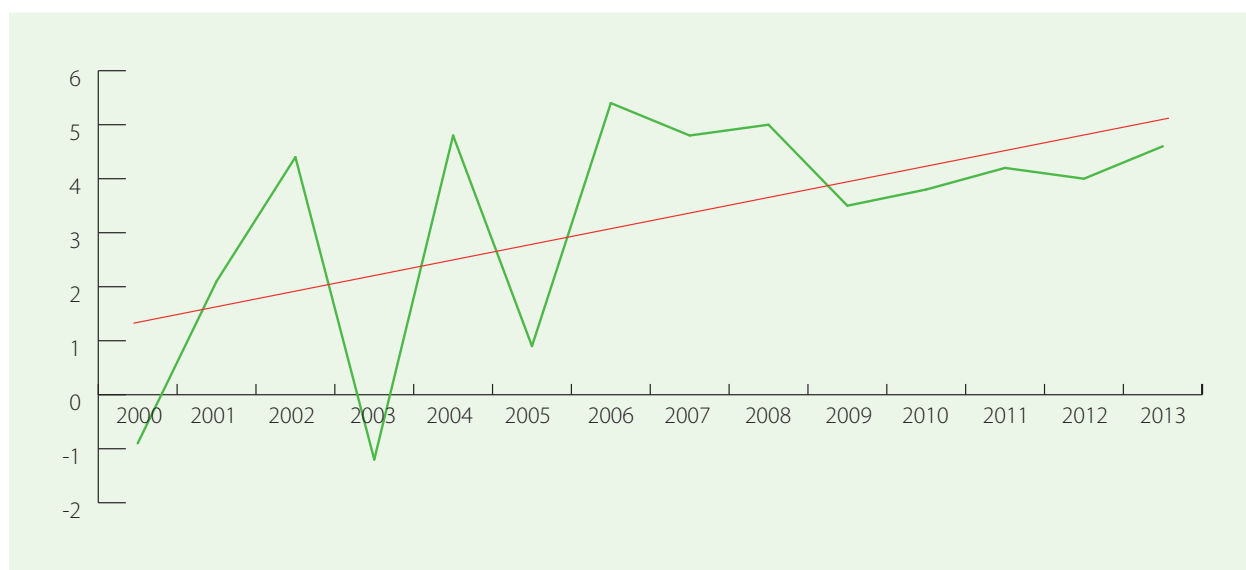
#### 3.1.1. Progrès réalisés

L'observation des graphiques suivants (n° 5 à 8) permet de résumer la croissance économique comme suit :

- Une croissance moyenne positive depuis 2001 ;
- Une croissance forte entre 2005 et 2008 ;
- Une croissance constante entre 2009 et 2013, autour de 4 % ;
- Une croissance inférieure à celle prévue (au moins 7 % entre 2009 et 2013) ;
- La croissance du secteur agricole est très faible (cf. graphique 6) ;
- Le revenu par habitant n'augmente pas selon les prévisions.

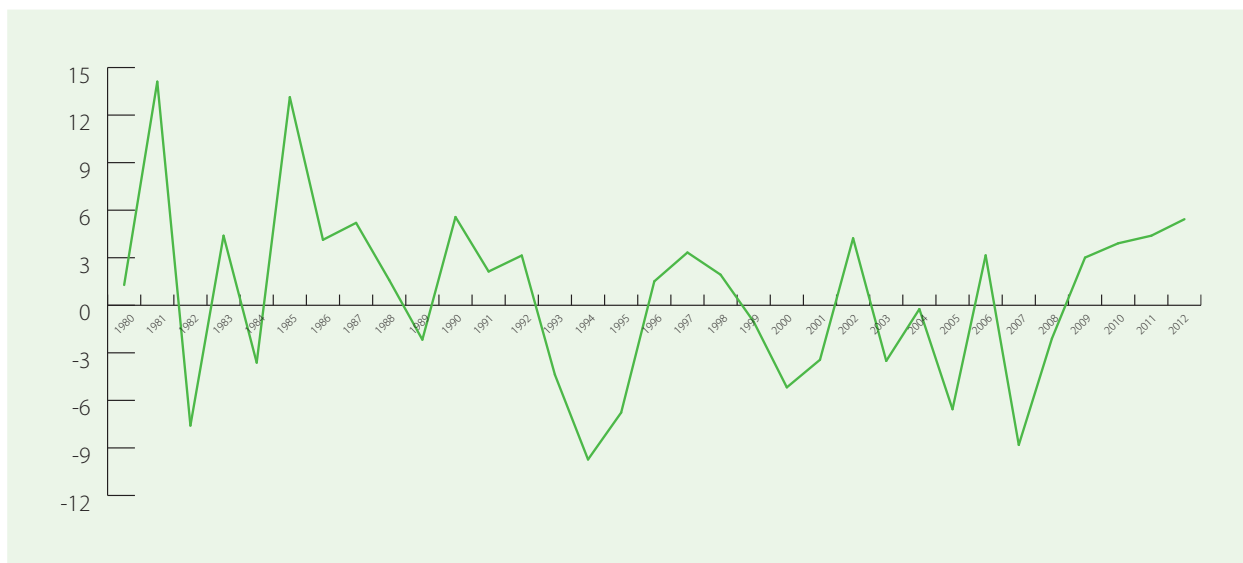
En conclusion, la croissance est positive mais n'est pas suffisamment forte pour entraîner la transformation de l'économie.

**Graphique n°5 : Taux de croissance économique au Burundi**



Source : Données de la Banque mondiale, WDI, 2014

### Graphique n°6 : Taux de croissance du secteur agricole

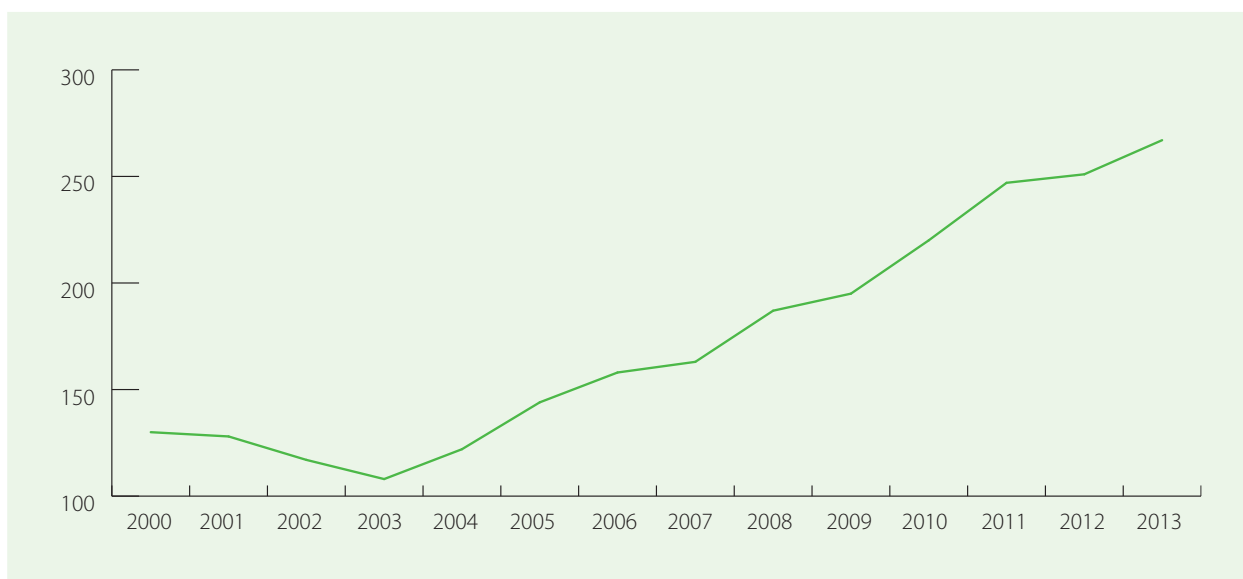


Source : Données de la Banque mondiale, WDI, 2014

### Perspectives

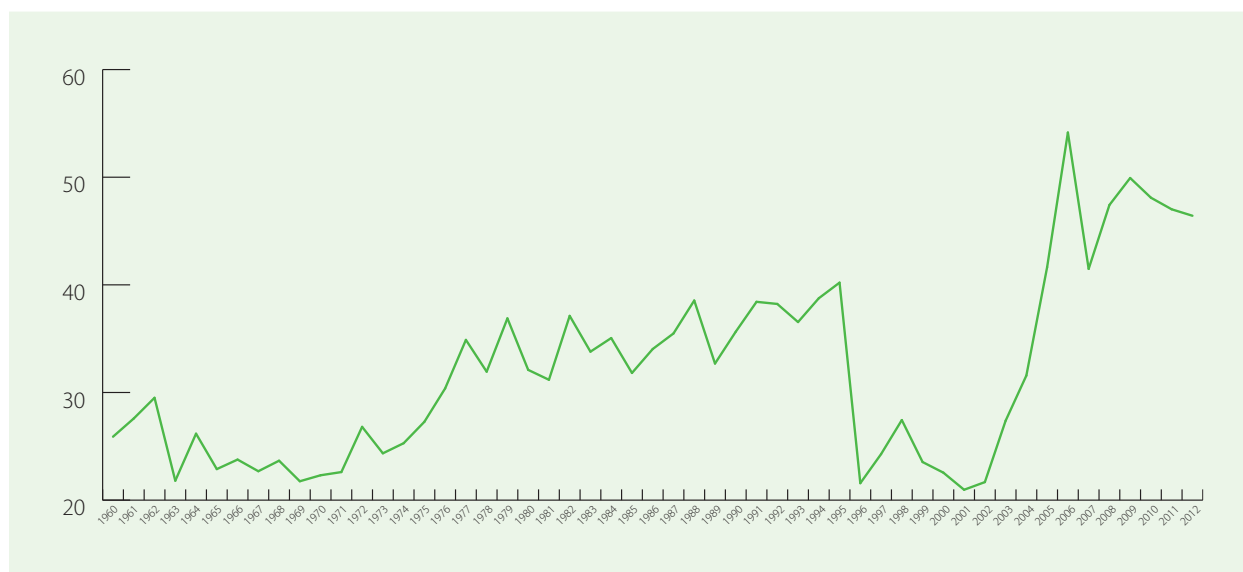
- La part du secteur primaire dans le PIB diminue tendanciellement et depuis 2012 (40 % du PIB), mais le revenu du secteur tertiaire, qui crée moins d'emplois, est en hausse (42 % du PIB).
- La part des échanges commerciaux est également en hausse (voir graphique n°8).

### Graphique n°7 : Revenu par habitant en dollars courants 2000-2013



Source : Données de la Banque mondiale, WDI, 2014

### Graphique n°8 : Taux d'ouverture commerciale (X+M sur le PIB)



Source : Données de la Banque mondiale, WDI, 2014

### 3.1.2. Enjeux et défis

De manière globale, même si la croissance économique n'est pas suffisamment élevée pour réduire la pauvreté et entraîner une création d'emplois, les perspectives de croissance demeurent présentes. En effet, grâce à une population jeune et en passe d'être scolarisée, il est possible de prévoir à long terme une réduction de la croissance démographique de 2,4 à 2 % d'ici 2025. En outre, l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production, du secteur agricole notamment, ou encore la réorganisation des secteurs des mines, des services et du secteur industriel constituent les fondements d'une mutation économique et les bases d'une croissance économique élevée et créatrice d'emplois.

Les défis démographiques sont :

- Un pays densément peuplé. La moyenne est de 367 hab./km<sup>2</sup>. La moyenne en Afrique est de 35 hab./km<sup>2</sup> ;
- Un pays sous urbanisé. La Population urbaine est de 10,1 % ;
- L'extrême jeunesse de la population. Les deux tiers de la population a moins de 25 ans (les moins de 15 ans représentent 45% et les moins de 20 ans 56 % de la population). L'âge médian de la population est de 17 ans ;
- Une forte croissance démographique de l'ordre de 2,4 % entre 1990 et 2008 ;
- Une fécondité très élevée l'Indice synthétique de fécondité (ISF) est de 6,2 et une mortalité en baisse ;
- Une forte pression démographique sur les ressources naturelles du pays.

Dans sa Déclaration de politique démographique nationale, le Burundi s'est assigné comme objectif de « contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la qualité de la vie grâce à la maîtrise

de la croissance démographique du pays ». Pour ce faire, les objectifs démographiques de l'État burundais suivants sont poursuivis :

- La baisse du taux de croissance de la population de 2,4 à 2 % d'ici à 2015 ;
- L'abaissement l'ISF de 6,2 à 3 ;
- L'augmentation de l'espérance de vie de 49 à 60 ans ;
- L'augmentation du taux d'urbanisation de 10,1 à 40 %.

Afin de montrer les bénéfices du dividende démographique sur les différents secteurs. Deux hypothèses sur l'évolution du nombre d'enfants par femme au Burundi (ISF) sont envisagées.

**Hypothèse I :** la réalisation de tous les objectifs du gouvernement (ISF=3 en 2025).

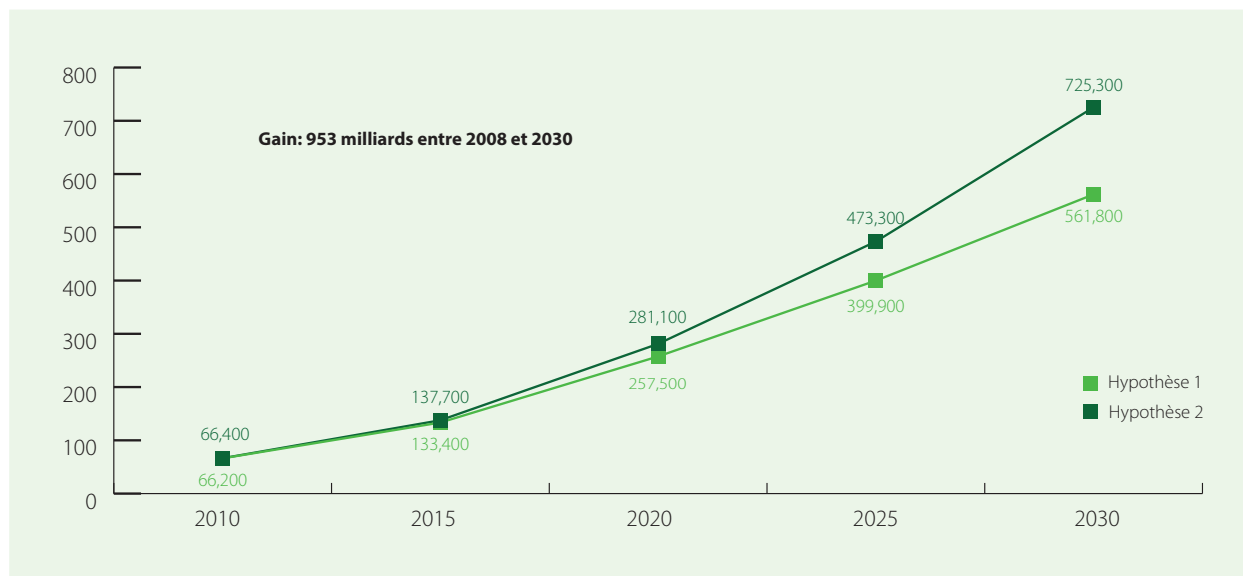
**Hypothèse II :** L'ISF reste constant, soit **6,2 enfants** par femme jusqu'en 2025.

En ce qui concerne les dépenses de santé, les économies cumulées entre 2010 et 2030 seraient de 953,2 milliards de BIF, du fait de l'atteinte des objectifs démographiques de l'État.

Afin de satisfaire la demande, les nouveaux emplois requis sont les nouveaux emplois à créer chaque année, en sus des emplois existants. Dans la réalité, les nouveaux emplois requis correspondent à la tranche de la population qui chaque année entre en âge d'activité.

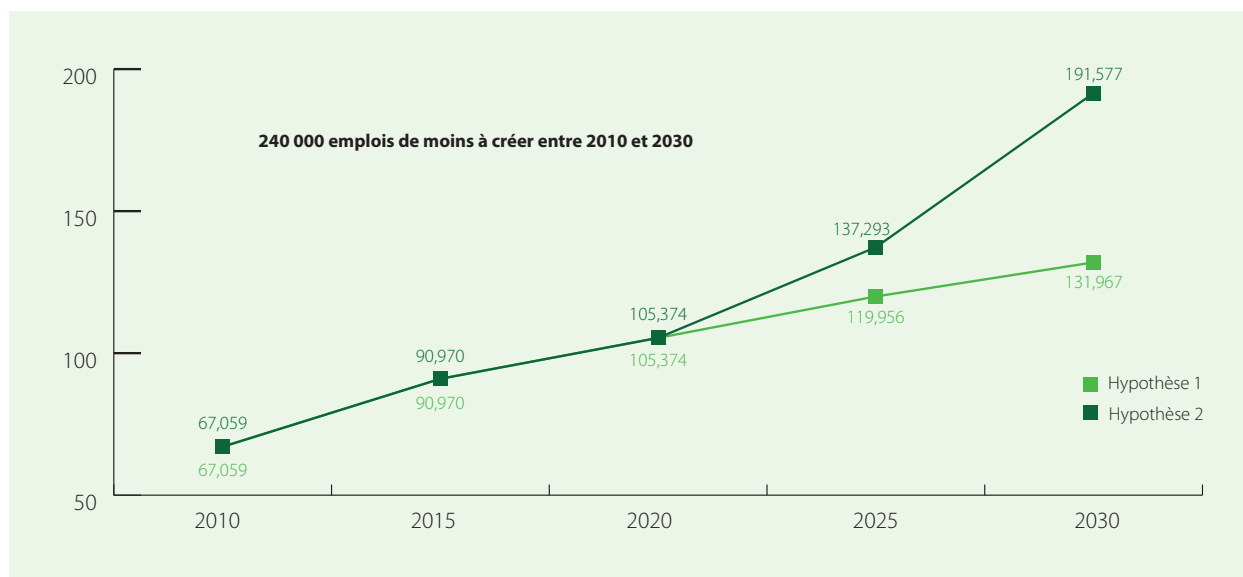
Ainsi entre 2010 et 2030, si les objectifs du gouvernement sont atteints, on peut escompter avoir 240 000 emplois de moins à pourvoir par rapport à la constance de la fécondité.

**Graphique n° 9 : Projections des dépenses de santé selon les hypothèses I & II**



Source : Données de la Banque mondiale, WDI, 2014

**Graphique n°10 : Tendence de nouveaux emplois entre 2010 et 2030**



Source : Données de la Banque mondiale, WDI, 2014

### 3.1.3. Le défi de l'emploi des jeunes

Le Burundi a pris conscience que la démographie et son évolution revêtent un caractère stratégique pour le développement et, à ce titre, toute politique de développement à long terme est appelée à en tenir compte. En effet, le Burundi compte plus de huit millions d'habitants pour une superficie de 27 834 km<sup>2</sup>, ce qui en fait un des pays les plus densément peuplés du monde. Plus de 90 % de cette population vit en milieu rural. Elle exerce une forte pression sur les terres qui deviennent de plus en plus exiguës. Au regard

de la structure de la population, le taux d'accroissement de cette dernière risque de dépasser à long terme les taux de croissance économique. Plus de la moitié de la population est constituée de jeunes de moins de 17 ans et le taux de fécondité est de 6 enfants par femme. Cette situation laisse présager un potentiel d'accélération de la croissance démographique dans le moyen terme.

Cette évolution contrastée d'une population principalement rurale, et de l'évolution de la production agricole, restée traditionnelle, sur des terres surexploitées, porte préjudice à l'objectif d'atteinte



© PNUD Burundi/Aude Rossignol/2013 – Au Burundi, Plus de la moitié de la population est constituée de jeunes de moins de 17 ans.

de la sécurité alimentaire. Dans cette perspective, la maîtrise de la croissance démographique constitue un défi majeur que la Vision « Burundi 2025 » se propose de relever.

À ce titre, la Vision « Burundi 2025 » mettra en place des politiques appropriées pour réduire, à terme, la croissance démographique, en même temps qu'elle fera la promotion de l'urbanisation. Cette dernière permettra le déplacement d'une grande partie de la jeunesse, des campagnes vers les villes, et libérera des terres agricoles. Des actions d'accompagnement seront entreprises pour préparer ces jeunes à exercer des métiers non agricoles en ville, notamment par le biais du système de formation technique et professionnelle.

Relever ce défi permettra, d'une part, la maîtrise de la croissance démographique, la production de surplus agricoles susceptibles d'être transformés, et la génération des revenus monétaires pour les paysans, tout en contribuant à la lutte contre la pauvreté. D'autre part, la résolution du problème du faible taux d'urbanisation pourra être amorcée, permettant ainsi la création d'un marché pour les produits agricoles et, d'une manière générale, un meilleur niveau de vie, aussi bien pour les paysans que pour ceux qui auront choisi de vivre en ville.

Quelques statistiques de base :

**Tableau n°6 a : Répartition des emplois selon les secteurs d'activités.**

Secteur d'activité	Formel		Informel		Total
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs
<b>Primaire</b>	3 479	0,13 %	2 649 869	99,87 %	2 653 348
<b>Secondaire</b>	14 810	27,45 %	39 144	72,55 %	53 954
<b>Tertiaire</b>	177 754	61,60 %	110 794	38,40 %	288 548
<b>Total</b>	196 043	6,57 %	2 786 842	93,43 %	2 982 885

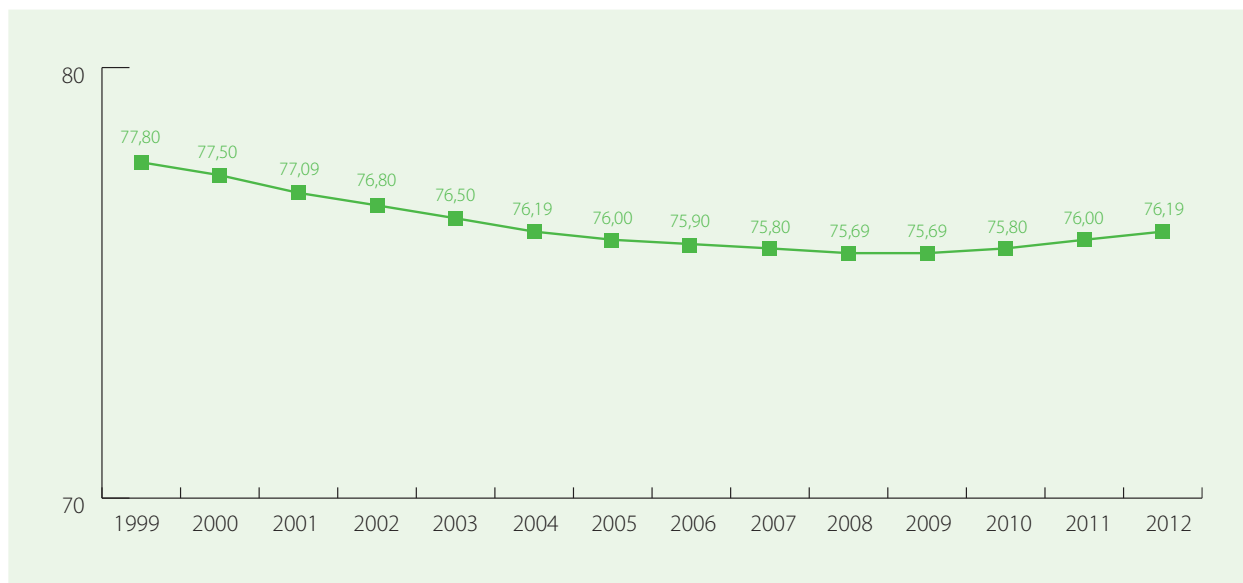
Source : Rapport national sur le développement humain au Burundi, 2013 (RNDH 2013).

**Tableau n°6 b : Répartition des emplois selon les branches d'activités.**

Branche d'activité économique	Sexe masculin		Sexe féminin		Les deux sexes	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %
<b>Agriculture vivrière</b>	1 204 109	99,02 %	1 433 665	99,74 %	2 637 774	99,41 %
<b>Agriculture d'exportation</b>	2 898	0,24 %	2 334	0,16 %	5 232	0,20 %
<b>Sylviculture, exploitation forestière, services annexes</b>	601	0,05 %	390	0,03 %	991	0,04 %
<b>Élevage et chasse</b>	4 706	0,39 %	838	0,06 %	5 544	0,21 %
<b>Pêche, Pisciculture, Aquaculture</b>	3 674	0,30 %	133	0,01 %	3 807	0,14 %
<b>Secteur primaire</b>	1 215 988	100 %	1 437 360	100%	2 653 348	100 %
<b>Part du secteur primaire</b>		84,34 %		92,48 %		88,57 %
<b>Activités extractives</b>	1 604	3,69 %	203	1,93 %	1 807	3,35 %
<b>Industries agroalimentaires</b>	1 641	3,78 %	334	3,18 %	1 975	3,66%
<b>Autres industries manufacturières</b>	15 009	34,54 %	7 295	69,44 %	22 304	41,34%
<b>Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau</b>	1 537	3,54 %	267	2,54 %	1 804	3,34 %
<b>Construction</b>	23 658	54,45 %	2 406	22,90 %	26 064	48,31 %
<b>Secteur secondaire</b>	43 449	100 %	10 505	100%	53 954	100 %
<b>Part du secteur secondaire</b>		3,01 %		0,68 %		1,80 %
<b>Commerce, réparation de véhicules</b>	39 026	21,41 %	17 417	16,39 %	56 443	19,56 %
<b>Transport, activités des auxiliaires de transport et communication</b>	15 023	8,24 %	1 049	0,99 %	16 072	5,57 %
<b>Activités financières</b>	3 762	2,06 %	3 468	3,26 %	7 230	2,51 %
<b>Autres services marchands</b>	2 929	1,61 %	793	0,75 %	3 722	1,29 %
<b>Activités d'administration publique</b>	15 664	8,59 %	3 833	3,61 %	19 497	6,76 %
<b>Éducation</b>	18 569	10,19 %	14 430	13,58 %	32 999	11,44 %
<b>Santé et action sociale</b>	4 743	2,60 %	3 950	3,72 %	8 693	3,01 %
<b>Activités à caractère collectif ou personnel</b>	7 451	4,09 %	1 817	1,71 %	9 268	3,21 %
<b>Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</b>	27 411	15,04%	13 842	13,02 %	41 253	14,30 %
<b>Branche d'activité non précisée</b>	47 680	26,16 %	45 691	42,99 %	93 371	32,36 %
<b>Secteur tertiaire</b>	182 258	100 %	106 290	100 %	288 548	100 %
<b>Part du secteur tertiaire</b>		12,64 %		6,84 %		9,63 %
<b>Total</b>	1 441 695	100,00 %	1 554 155	100,00 %	2 995 850	100,00 %

Source : *Annuaire statistique du Burundi 2010, p. 20*  
*Revue des statistiques de la sécurité sociale, N°24, p.4-5.*  
*RNDH, 2013, pp.50-51*

**Graphique n°11 : Taux d'activité des 15 ans et plus**



Source : Annuaire statistique du Burundi 2010, RNDH, 2013

Dans le secteur, des problèmes restent posés comme :

- i. L'insuffisance de données statistiques fiables et actualisées ;
- ii. L'absence d'une véritable politique nationale de l'emploi ;
- iii. De fortes disparités en fonction des secteurs d'activités, de la géographie, de la formation et du genre, et ;
- iv. Un déséquilibre entre l'offre et la demande. Pourtant, l'économie burundaise dispose d'un réel potentiel d'emplois dans les secteurs et branches fortes.

En conclusion, malgré tous les défis posés, des perspectives de transformation structurelle de l'économie pour une croissance économique inclusive, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, existent et devraient faire l'objet d'un large débat dans le cadre de la définition de l'agenda post-2015.

### 3.1.4. Perspectives de croissance et de transformation économiques

Si l'on se réfère au CSLP I et surtout au CSLP II, on constate qu'au Burundi le cadre de croissance économique et de création d'emplois mise sur les secteurs porteurs de croissance et sur les infrastructures d'appui à la production.

Le **secteur agricole** a toujours tiré l'économie burundaise, mais il reste confronté aux défis liés aux conditions climatiques souvent défavorables, ainsi qu'au manque d'intrants agricoles. La production vivrière reste donc faible et le pays doit importer pour satisfaire ses besoins alimentaires. Un relèvement de la production agricole est attendu grâce à la mise en place d'infrastructures d'irrigation,

notamment grâce à des barrages hydro-agricoles, sur Kajeke et Mugerero. Ces infrastructures sont couplées avec des programmes d'utilisation rationnelle de l'eau, l'aménagement des terrasses radicales, le reboisement, ainsi que la distribution d'engrais chimiques et de semences sélectionnées. Selon le CSLP II, on s'attend à une croissance de la productivité et à une augmentation des rendements de l'élevage à moyen terme.

Le CSLP II, qui couvre la période récente, a également mis en avant des perspectives de croissance à partir **des cultures de rente**. En effet, malgré une production volatile et cyclique, la production de café reste la première culture d'exportation, suivie de la culture du thé dont la production augmente régulièrement et, dans une moindre mesure, le coton. Les programmes et les réformes des filières visant une relance des cultures existent et tablent sur l'augmentation de la production et l'amélioration de la qualité.

Quant aux **activités minières**, elles constituent sans nul doute une des principales sources de croissance à moyen et long terme, à condition de revoir l'organisation des structures de production dominées par une exploitation informelle et artisanale. La production de ce secteur continue d'augmenter, ainsi que les recettes liées aux exportations dans le budget de l'État pour ce secteur. Une nette augmentation de la production des principaux minerais comme l'or, l'étain et le coltan est observée à la faveur de l'encadrement technique des exploitations artisanales, de l'agrément de nouveaux comptoirs et de la recherche géologique.

**En ce qui concerne le secteur des services**, il offre des perspectives de croissance grâce au développement du commerce en général et de l'environnement des affaires dominé par la création des entreprises et l'implantation d'entreprises en provenance de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).



**Pour ce qui est du secteur industriel**, il constitue un des premiers objectifs du gouvernement qui cherche à réaliser une mutation profonde de l'économie nationale. L'indice de la production industrielle composée en grande partie de produits alimentaires est en augmentation, mais la contribution au PIB du secteur industriel reste faible (16 %). C'est pour cette raison que l'on observe un affermissement du cadre de création des affaires et d'investissement, avec un privilège accordé au développement des industries et aux règlements régissant ce secteur.

Quant au développement du **tourisme**, la tendance est à la hausse et le secteur bénéficie de la construction de nombreux hôtels qui bénéficient des avantages du code des investissements. Néanmoins, le nombre de touristes reste le plus faible de la région et il est attendu une mise en place des fiches d'identification des visiteurs, harmonisées avec celles de la CAE, et qui devront être remplies aux postes d'entrée sur le territoire.

De façon globale, le **secteur privé** reste la priorité du gouvernement pour la relance de l'économie. La création de l'Agence de promotion des investissements constitue un soutien important à l'amélioration du climat des affaires et renforce la compétitivité des entreprises du pays. Néanmoins, l'accès aux crédits bancaires et aux financements d'une manière générale, limite la capacité de production des entreprises.

En outre, si les développements des infrastructures d'appui aux entreprises et de **l'accès à l'énergie** en quantité suffisante sont en cours, mais les délais d'exécution ou d'approvisionnement demeurent élevés. Des efforts, encore timides, sont entrepris pour mettre en place des énergies nouvelles et renouvelables.

**Au niveau des transports**, on observe une amélioration grâce à l'extension du réseau bitumé et l'entretien du réseau routier, l'exécution des mesures préconisées dans le cadre du projet de facilitation du transport et du commerce, l'installation de nouveaux équipements à l'aéroport international de Bujumbura et la promotion de la navigation lacustre, essentiellement grâce au dragage et à l'équipement du port de Bujumbura.

**En ce qui concerne le développement des Techniques de l'information et de la communication (TIC)**, il faut noter une nette amélioration grâce à l'installation de la fibre optique qui accroît la capacité des opérateurs dans ce domaine. On observe alors une croissance vertigineuse du nombre **d'abonnés à la téléphonie mobile; une hausse de 100 % entre 2008 et 2012 bien que le monde rural reste faiblement connecté**. Des progrès sont donc en cours grâce à la mise en place du réseau BBS (Burundi Backbone System) et du SETIC et à l'adoption du projet de loi modèle sur l'accès à l'information, ainsi que la ratification des conventions en rapport avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Union africaine des télécommunications (UAT).

**Au niveau de l'intégration régionale, il faut noter que le Burundi appartient à plusieurs organisations régionales** à la fois, et qu'il espère en tirer profit au maximum. Avec la CAE,

le processus d'intégration va très vite et semble être au centre des priorités. Les protocoles sur l'Union douanière et le Marché commun ont été concrétisés par le renforcement du Cadre légal et réglementaire régissant la libre circulation des personnes, des biens et des services. Il reste le défi de la langue, mais l'apprentissage de l'anglais est en cours de généralisation. La nomination de Burundais dans les instances de la CAE et le développement de la coopération en matière sécuritaire sont faits pour accompagner le processus d'intégration. Ainsi, il apparaît clairement que des efforts soutenus doivent encore être déployés pour renforcer la stabilité macro-économique, afin de respecter les critères de convergence convenus dans le cadre de la CAE.

## 3.2. Synthèse des consultations pour l'agenda post-2015

Les consultations du 2<sup>ème</sup> tour sur la localisation de l'agenda post-2015 ont apprécié le caractère à la fois pertinent et novateur de cet axe thématique, dans les orientations de l'agenda par rapport aux OMD actuels. Il est au centre des enjeux et défis nationaux du développement au Burundi, et ses liaisons avec l'économie mondiale en tant qu'économie du grand village planétaire en construction sont indéniables.

### 3.2.1. Au niveau mondial de l'agenda post-2015

Dans cette perspective et fort de cette appréciation, la contribution des consultations nationales à l'élaboration de l'agenda post-2015 peut être résumée par les propositions suivantes :

1. Cet axe thématique porte sur le substrat économique de tout l'édifice de développement au niveau national comme international. Il en est le fondement et le pilier porteur qui oriente et fournit les moyens d'action pour la réalisation des autres objectifs de l'agenda. Et en particulier, il en est la base de financement. Dans son intérêt, comme dans l'intérêt de l'économie mondiale, le Burundi insiste pour que cet axe soit maintenu, et qu'il figure en bonne place, dans l'élaboration de l'agenda post-2015.
2. Dans sa formulation, cet axe thématique ne devrait pas se limiter à la transformation structurelle de l'économie et à la création d'emplois, car la transformation des structures n'est utile pour l'agenda de développement que si, économiquement et socialement, elle assure une croissance inclusive et durable. De même, ce n'est qu'en élargissant la base économique et sociale de cette croissance que la transformation des structures économiques sera en mesure de créer des emplois. Les consultations recommandent donc que cette dimension soit prise en compte.

3. Ce thème devrait à son tour être décliné en quelques objectifs opérationnels comme déjà indiqués dans le titre : transformation structurelle de l'économie et création d'emplois qui sont cruciaux pour le développement international et pour le développement au Burundi. Il est entendu que ces objectifs ne sont pas limitatifs à cet axe. Le problème de la croissance élevée et inclusive est, parmi d'autres objectifs, à prendre en considération dans ce cadre. Il va de soi que les objectifs ainsi définis devraient être déclinés en cibles et indicateurs à contextualiser pour la mise en œuvre localisée de l'agenda post-2015 de chaque pays.
4. Au centre de la transformation des structures économiques l'industrie est un pilier porteur stratégique. La transformation structurelle vise à diversifier les bases économiques et sociales de la croissance certes, mais aussi à créer un tissu économique intégré, dans une géographie économique également intégrée. Les dimensions locale, nationale et régionale de cette industrialisation et de cette intégration ne doivent pas être perdues de vue, et il est important qu'on ne se voile pas la face en ignorant le rôle crucial et stratégique de l'industrie dans la transformation structurelle de l'économie. Elle doit figurer aussi dans les cibles mesurables des objectifs de cet axe dans le futur agenda, et être traduite dans son opérationnalisation au Burundi.
5. Et en relation avec le thème précédent sur la gouvernance, il est important de souligner la dimension gouvernance économique pour assurer la transformation des structures, la durabilité d'une croissance élevée et inclusive et la création d'emplois. Elle mérite d'être définie si pas comme objectif dans cet axe, mais au moins comme cible ayant une place à part, avec ses indicateurs, dans l'élaboration et la mise en œuvre de cet agenda, quitte à en définir le contenu réalisable et mesurable.
6. L'intégration de cet axe et des objectifs et cibles spécifiques dans l'agenda international du développement post-2015 devrait, encore une fois, ne pas le limiter aux pays en développement qui ne pèsent pas beaucoup dans les décisions sur les transformations structurelles de l'économie mondiale. Le besoin de transformation structurelle de l'économie mondiale elle-même, et celui de changement de la gouvernance économique mondiale sont donc ici interpellés.

### 3.2.2. Au niveau national

Compte tenu de ces propositions, le Burundi est disposé à s'embarquer dans un agenda international qui mettrait l'accent sur cet axe et ses composantes. À ce titre, les consultations ont indiqué que sur certains aspects de cette problématique les Burundais aimeraient voir leur pays intégrer le segment national de mise en œuvre du futur agenda international post-2015.

#### A. Propositions

Pour réduire la pauvreté au Burundi et atteindre l'autosuffisance alimentaire, les consultations ont permis de localiser quatre objectifs prioritaires :

Le **premier objectif** sur lequel les participants sont revenus concerne « l'amélioration du bien-être et de la **production pour dépasser le cap de l'autosuffisance alimentaire** ».



© PNUD Burundi/Aude Rossignol/2014 - Premier objectif « l'amélioration du bien-être et de la production pour dépasser le cap de l'autosuffisance alimentaire ».

Pour atteindre cet objectif, les consultations ont donné quelques pistes :

- Mettre en place des champs de démonstration par colline, tout en améliorant la technicité agro-pastorale (multiplication des intrants et surveillance épidémiologique) ;
- Mettre en place des stratégies de conservation et d'écoulement des stocks, d'intensification agricole et de l'élevage ; d'irrigation, de la multiplication et de la distribution des semences et de tous les intrants nécessaires de manière générale, ainsi que de la surveillance épidémiologique des maladies du secteur agricole ;
- Créer un fonds de soutien et d'appui à l'investissement pour financer les activités du secteur agricole et informel au niveau local ;
- Appuyer la commercialisation et le stockage de produits agricoles.

Les autres propositions en rapport avec cet objectif sont rapportées dans le **tableau n°7**: Synthèse des consultations

Le **deuxième objectif** concerne l'« **Exploitation rationnelle des mines** » qui constitue une des sources de développement à moyen et long terme. Les consultations proposent quelques mécanismes pour sa mise en œuvre :

- Encadrer et atteindre l'exploitation rationnelle des mines et promouvoir les investissements privés dans le secteur minier en soutenant les efforts de production énergétique suffisante au niveau local, et en affecter une part importante aux collectivités locales ;

- Encadrer et organiser des associations d'exploitants ;
- Prise de parts par les collectivités locales dans l'exploitation des mines ;
- Promotion des investissements et de la production des minerais ;
- Améliorer le climat des affaires ;
- Augmenter la production hydroélectrique, l'accès à l'énergie et aux infrastructures de base, dont le chemin de fer ;
- Associer les experts en environnement à toute exploitation, même locale ;
- Intégrer les communautés et les collectivités locales dans l'exploitation et la production : la commune doit bénéficier de ses richesses.

Le **troisième objectif** proposé est la « **Promotion du tourisme et du secteur privé** ». La mise en œuvre peut se faire par :

- La diversification des activités du tourisme, dont l'écotourisme ;
- La professionnalisation des guides touristiques au niveau local ;
- La décentralisation des services du tourisme.



© PNUD Burundi - Le **troisième objectif** proposé est la « **Promotion du tourisme et du secteur privé** ».



© PNUD Burundi/Aude Rossignol/2014 - Le **quatrième objectif** est « **la Promotion de l'industrie** », dont l'industrie locale de transformation de la production agro-sylvo-pastorale.

Le **quatrième objectif** est « **la Promotion de l'industrie** », dont l'industrie locale de transformation qui peut être réalisée grâce à la transformation locale de la production agro-sylvo-pastorale. Quelques voies peuvent être explorées :

- Promouvoir la transformation agro-sylvo-pastorale ;
- Développer les industries extractives ;
- Augmenter les capacités énergétiques.

Le **cinquième objectif** proposé est la « **Promotion de l'emploi, de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat** ». Pour y parvenir quelques pistes peuvent être explorées :

- Faire un diagnostic et des études sur l'état des lieux des emplois et du chômage au Burundi avec des données fiables et locales ;
- Diversifier les emplois et appuyer les associations de producteurs ;
- Appuyer le secteur informel créateur d'emploi ;
- Doter les collines de chefs qualifiés pour la planification et le développement local ;
- Développer les énergies alternatives accessibles au niveau local ;
- Appuyer les entreprises locales ;
- Assurer l'égalité des rémunérations des facteurs de production ;
- Soutenir les producteurs capables de transformer leur production ;
- Soutenir l'auto-emploi et promouvoir l'entrepreneuriat du secteur informel rural, grâce à la formation et à la professionnalisation des activités, au soutien des associations locales et à la création d'une structure d'orientation et d'embauche.



© PNUD Burundi Aude Rossignol 2014 - le **cinquième objectif** est la **promotion de l'emploi, de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat**.

## B. Tableau synthétique des consultations

Tableau n°7 : Synthèse des consultations

Objectifs : Agenda post-2015	État des lieux	Défis et contraintes	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsables
<b>1. Amélioration du bien-être des populations et production pour l'autosuffisance alimentaire</b>	<p>Production : faible taux de croissance du secteur agricole et des autres secteurs productifs ;</p> <p>✓ Croissance du secteur tertiaire en hausse, mais qui ne tire pas le secteur primaire.</p>	<p>Manque de soutien et d'investissement agricole au niveau local ;</p> <p>✓ Problème de décentralisation effective et rapprochement des services agricoles.</p> <p>✓ Défis démographiques ;</p>	<p>✓ Relèvement de la productivité dans l'agriculture et l'élevage pour améliorer la productivité agricole ;</p> <p>✓ Régionaliser l'agriculture en fonction des critères agro-pédo-écologiques ;</p> <p>✓ Irrigation ;</p> <p>✓ Multiplication et distribution des semences améliorées ;</p> <p>✓ Distribution de tous les intrants nécessaires ;</p> <p>✓ Identifier les zones agricoles potentielles non exploitées en vue de leur exploitation ;</p> <p>✓ Promouvoir la recherche dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage ;</p> <p>✓ Investir dans des cultures vivrières à haute potentialité économique et à valeur ajoutée (maïs, riz, blé, palmier à huile, banane etc.) ;</p> <p>✓ Surveillance épidémiologique des maladies du secteur agricole ;</p> <p>✓ Promotion des activités artisanales et connexes ;</p> <p>✓ Gestion et soutien des associations communales ;</p> <p>✓ Mise en place des champs de démonstration par colline ;</p> <p>✓ Villagisation et urbanisation effective pour rendre les terres cultivables disponibles ;</p> <p>✓ Renforcement des capacités des encadreurs locaux et l'entrepreneuriat ;</p> <p>✓ Promotion de l'agroforesterie ;</p> <p>✓ Instauration de la réforme agraire et la mécanisation agricole ;</p> <p>✓ Mise en place des industries de transformation agricole ;</p> <p>✓ Appui à la commercialisation et au stockage de produits agricoles.</p>	<p>MINAGRIE &amp; MEEATU ; gouvernement ; collectivités locales.</p> <p>Ministère du Développement communal ;</p> <p>Administration communale ;</p> <p>Les PTF ;</p> <p>MEEATU, administration communale ;</p> <p>Province (DPAE)/ commune/ gouvernement et PTF ;</p> <p>Collectivités locales. commune/ gouvernement et les PTF ;</p> <p>Secteur privé/banques/ collectivités locales/ gouvernement et PTF.</p>
<b>2. Exploitation rationnelle des mines</b>	<p>✓ Exploitation non encadrée et non organisée des mines.</p>	<p>Encadrement ;</p> <p>Accès à l'énergie ;</p> <p>Respect des normes environnementales ;</p> <p>Manque de création d'emploi du secteur.</p>	<p>✓ Promotion de l'exploitation industrielle des mines ;</p> <p>✓ Encadrement et organisation des associations des exploitants ;</p> <p>✓ Prise de parts des collectivités locales dans l'exploitation des mines ;</p> <p>✓ Promotion des investissements et de la production miniers ;</p> <p>✓ Opérationnaliser le Code minier ;</p> <p>✓ Augmenter la production hydroélectrique ;</p> <p>✓ Associer les experts en environnement durant tout le processus d'exploitation minière même locale ;</p> <p>✓ Intégrer les communautés et les collectivités locales dans l'exploitation et la production : la commune doit bénéficier de ses richesses.</p>	<p>Communes ; ministère de l'Énergie et des Mines, MEEATU</p>

**Tableau n°7 : Synthèse des consultations**

Objectifs : Agenda post-2015	État des lieux	Défis et contraintes	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsables
<b>3. Promotion du tourisme et du secteur privé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible niveau de développement touristique ;</li> <li>✓ Secteur privé non développé et ne crée pas les emplois ;</li> <li>✓ Potentiel touristique non valorisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Absence de liens entre institutions spécialisées et collectivités locales ;</li> <li>✓ Manque de professionnalisme et de formation appropriée (spécialisation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diversification des activités du tourisme dont l'éco-tourisme et le tourisme de conférence ;</li> <li>✓ et professionnalisation des guides touristiques au niveau local ;</li> <li>✓ Développement des infrastructures touristiques ;</li> <li>✓ Décentralisation des services du tourisme.</li> </ul>	API/gouvernement/ collectivités locales.
<b>4. Promotion de l'industrie, dont l'industrie locale de transformation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible contribution au revenu national et à la création d'emploi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Manque d'énergie ;</li> <li>✓ Manque de soutien financier et faible accès aux crédits pour le développement du secteur industriel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Promouvoir la transformation agro-sylvo-pastorale ;</li> <li>✓ Développer les industries extractives ;</li> <li>✓ Augmenter les capacités énergétiques.</li> </ul>	MINAGRIE ; ministère du Commerce et de l'Industrie ; communes, ministère du Développement communal et ministère de l'Énergie et des Mines.
<b>5. Promotion de l'emploi, de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible activité du secteur formel industriel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Taux de chômage élevé en général (25 % de la population active) ;</li> <li>✓ Chômage des jeunes très élevé ;</li> <li>✓ Catégorie très touchée par le chômage : les jeunes de 15-25 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diagnostic et études sur l'état des lieux des emplois et du chômage au Burundi avec des données fiables et locales ;</li> <li>✓ Diversification des emplois et appui aux associations de producteurs ;</li> <li>✓ Appui au secteur informel créateur d'emploi ;</li> <li>✓ Doter les collines des chefs qualifiés pour la planification et le développement local ;</li> <li>✓ Développement des énergies alternatives ;</li> <li>✓ Appui aux entreprises locales ;</li> <li>✓ Mettre en place un fonds pour la promotion de l'entrepreneuriat comme fonds de garantie ;</li> <li>✓ Rendre opérationnel l'Office national de l'emploi et de la formation (ONEF) ;</li> <li>✓ Identifier les créneaux porteurs d'emploi ;</li> <li>✓ Multiplier les stages de premier emploi pour les jeunes diplômés ;</li> <li>✓ Renforcement des capacités en entrepreneuriat</li> <li>✓ Promouvoir les champs collectifs de production agricole pour les jeunes ruraux ;</li> <li>✓ Multiplier les activités à HIMO (Haute intensité de la main d'œuvre) ;</li> <li>✓ Multiplier et améliorer les infrastructures routières, et de transport ;</li> <li>✓ Assurer l'égalité des rémunérations des facteurs de production.</li> </ul>	Collectivités locales, province, ministère de la Jeunesse, MINAGRIE ; ministère du Développement communal ; ministère de l'Intérieur.  Ministère de l'Éducation, ministère des TTPE.

## Conclusion

L'approche par secteur économique qui a dominé les échanges au cours des ateliers n'a pas permis de poser de front le problème de la transformation des structures de l'économie burundaise, tel que conçu dans les lignes d'orientation fixées au niveau international. Au-delà de la liste des vœux exprimés comme actions sectorielles à inscrire dans le segment national burundais du futur agenda international post-2015, il se dégage les lignes d'orientation suivantes pour la contextualisation de cet agenda par rapport à cet axe.

La transformation des structures économiques du Burundi, en vue d'une croissance forte et inclusive, de création d'emplois et d'élargissement de sa base économique et sociale passe par un modèle d'accumulation et de croissance porté par une industrie structurante. En cela la croissance va être pro-pauvres et aider à accélérer les résultats de la lutte contre la pauvreté.

Cette transformation devrait contribuer largement à la modernisation de l'agriculture pour en augmenter la productivité aussi bien en ce qui concerne l'agriculture vivrière que l'agriculture industrielle ou de rente. Ce secteur est le plus important comme base de l'économie burundaise, et comme gisement d'emplois pour le gros de la population du pays. Et l'industrie a un rôle capital dans toute modernisation de l'agriculture, et action de transformation

structurelle de l'économie, aussi bien en amont qu'en aval. De ce fait, l'agriculture ne peut être une source de croissance que si elle est à la fois poussée et tirée par l'industrie. Elle est alors confirmée dans son rôle de base et l'industrie dans son rôle de moteur de la croissance inclusive et de transformation structurelle de l'économie burundaise. Une croissance portée par les deux piliers devrait être au centre de l'agenda national post-2015.

L'intégration du tissu économique burundais passe par l'intégration agriculture/industrie comme noyau central de transformation structurelle, mais aussi par l'intégration des autres composantes productives de l'économie : mines, énergie, artisanat, construction, et leurs secteurs d'accompagnement.

Enfin, et bien qu'ayant constaté que la croissance de l'économie burundaise au cours de la dernière décennie était positive, mais pas assez forte pour apporter les changements souhaités, il faut souligner ici que ce n'est pas la croissance forte qui engendre la transformation structurelle souhaitée de l'économie pour l'inclusivité et la durabilité de la croissance et la création d'emplois. Cela dépend de la nature de ses piliers porteurs, et du degré de leur intégration dans l'économie. C'est donc sur ces derniers facteurs que la politique de transformation structurelle de l'économie burundaise devrait jouer.



© PNUD Burundi / Aaron Nsavyimana / 2009 - La transformation des structures économiques du Burundi passe par un modèle d'accumulation et de croissance pro-pauvre pour aider à accélérer les résultats de la lutte contre la pauvreté.

## 4. VIH/SIDA, SANTÉ POUR TOUS ET DÉVELOPPEMENT SOCIO- ÉCONOMIQUE



© PNUD Burundi / Aude Rossignol / 2012 - L'accès aux services de santé implique la disponibilité des services, l'accessibilité sans discrimination, l'acceptabilité dans le respect de l'éthique et de la déontologie. En outre, la qualité des services suppose l'existence d'un personnel soignant qualifié.

### Introduction

Au centre du développement économique et social se trouve l'être humain, à la fois comme sujet et objet, comme acteur et bénéficiaire de ce développement. C'est pour cela que le développement est appelé développement humain. L'objectif ultime de bien-être des populations dans ses diverses composantes est justifié dans tout processus de développement. L'éducation, la santé, les autres services sociaux de base qui contribuent à ce bien-être et à l'épanouissement des citoyens en sont les composantes.

La génération actuelle des OMD en a pleinement tenu compte, et il est important que les objectifs sociaux de développement soient poursuivis au cours de la période post-2015, et inscrits dans l'agenda y relatif. C'est dans cet esprit que les consultations nationales ont abordé la discussion de cet axe thématique « VIH/SIDA, santé pour tous et développement socioéconomique ». Il s'agit ici encore, d'une thématique du développement qui est au cœur des Burundais, et qui fait l'objet des préoccupations de l'État.

L'accès aux services de santé implique la conjonction de plusieurs composantes, notamment la disponibilité des services, l'accessibilité sans discrimination, l'acceptabilité dans le respect de l'éthique et de la déontologie. En outre, la qualité des services suppose l'existence d'un personnel soignant qualifié.

Depuis 2005, le Burundi a engagé des réformes pour rendre accessibles les soins de santé à la population burundaise surtout les groupes les plus vulnérables. Ces mesures politiques ont permis un meilleur accès aux soins de santé pour une grande partie de la population. Il s'agit de la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes, la gratuité des médicaments antipaludiques de première ligne qui s'ajoute à la gratuité des soins pour les patients souffrant du VIH qui sont sous antirétroviraux (ARV) ainsi que l'introduction de la « Carte d'assistance médicale renouvelée » depuis 2012.

D'autres réformes comme, le financement basé sur la performance, qui a été mis à l'échelle depuis avril 2010, et le renforcement du système de santé communautaire ont été initiées.

### 4.1. État des lieux

En vue de rapprocher les services de santé des bénéficiaires, le ministère de la Santé publique et de la Lutte contre le SIDA a mis en place les districts sanitaires. Il y a au total 45 districts sanitaires dans le pays. Chacun d'eux a sous sa responsabilité un hôpital de district et 10 à 15 centres de santé. Selon l'annuaire statistique de 2013,

le Burundi comptait 893 centres de santé et 69 hôpitaux soit 0,96 centre de santé pour 100 000 habitants et 0,76 hôpital pour 100 000 habitants ; ce qui représente pas loin d'un centre de santé pour 10 000 habitants et 1 hôpital pour 100 000 habitants selon les normes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en termes de couverture en infrastructures sanitaires.<sup>8</sup>

Concernant le financement de la santé, il faut noter que tous les programmes nationaux sont financés exclusivement par les ressources extérieures à plus de 90 % (vaccination, santé de la reproduction, VIH, paludisme, tuberculose, etc.). Selon les données de 2012, les dépenses totales de santé étaient de 26 US\$ per capita alors que l'OMS recommande 44 US\$. La part de la santé dans les dépenses publiques était de 14% mais elle a baissé jusqu'à 10 % en 2013 et se trouve en-deçà de l'engagement de la Déclaration d'Abuja qui fixe ce taux à 15 %. Les dépenses des régimes publics sont financées à hauteur de 26,7% par les revenus nationaux tandis que 73,3 % proviennent de transferts d'origine étrangère.<sup>9</sup>

Malgré les efforts consentis par le gouvernement et les partenaires, la situation sanitaire demeure préoccupante au regard de ses indicateurs. En effet, selon le RGPH 2008, l'espérance de vie à la naissance est estimée à 49 ans dont 51,8 ans pour les femmes et 46 ans pour les hommes. Les projections démographiques montrent qu'elle est de 51 ans ; ce qui est inférieur à la moyenne africaine estimée à 58 ans. Le taux brut de mortalité est de 16,5 pour mille.<sup>10</sup>

En ce qui concerne les estimations du Groupe inter agence des Nations Unies, le taux de mortalité infanto-juvénile au Burundi est passé de 183 pour mille en 1990 à 142 pour mille naissances vivantes en 2010. Il faut rappeler que le Burundi avait comme objectif de réduire le taux de mortalité infanto juvénile de 183 pour mille en 1990 à 61 pour mille naissances vivantes à l'échéance de 2015. Tandis que selon l'Enquête démographique et de santé 2010 (EDS 2010), le taux de mortalité infanto juvénile est estimé à 96 pour 1000 naissances vivantes.

En vue de la réduction de la mortalité infantile, un programme de vaccination est mené depuis plusieurs années. Le taux de couverture vaccinale dépasse largement 90 % pour tous les antigènes. Selon l'enquête Paquet minimum des soins de santé (PMS, 2012), le taux de vaccination contre la rougeole est de 88,9 % et le taux d'enfants complètement vaccinés est de 70,3 %. Cependant, dans certains districts, des efforts restent à faire puisque le taux de couverture y est inférieur à 80 % et que l'on y a observé des épidémies de rougeole.

Aussi, un programme d'amélioration de la qualité des soins à travers la stratégie de Prise en charge intégrée des maladies de l'enfance (PCIME) est en cours, mais peu de résultats sont pour le moment

enregistrés. D'après l'enquête PMS 2012, peu d'enfants sont pris en charge correctement<sup>11</sup>:

- le nombre d'enfants de 0-59 mois suspectés de pneumonie au cours des deux dernières semaines de traitement aux antibiotiques était de 24,2 % ;
- le nombre d'enfants de 0-59 mois ayant eu la fièvre au cours des deux dernières semaines de traitement, à l'aide d'un antipaludique approprié dans les 24 heures qui ont suivi l'accès de fièvre, était de 26,3 % ;
- la prévalence de la diarrhée chez les enfants de moins de cinq ans dans les deux semaines précédant l'enquête (PMS 2012) est de 14,6 % et 40,9 % ont reçu un traitement adéquat par hydratation orale appropriée et 6,5 % ont été prise en charge à domicile.

Il ressort de ce constat que la prise en charge des enfants de 0 à 59 mois n'est pas de bonne qualité, même s'ils bénéficient de la politique de gratuité des soins.

Comme la mortalité infanto-juvénile, le ratio de mortalité maternelle diminue progressivement. Selon les estimations de Maternal Mortality Estimation Interagency Group (MMEIG), ce ratio est passé de 1100 à 800 décès pour 100 000 naissances vivantes de 1990 à 2010<sup>12</sup>. La cible pour les OMD était de 275 décès pour 100 000 naissances vivantes à l'horizon de 2015. Cependant, l'EDS 2010 estime le ratio de mortalité maternelle à 499 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié a augmenté sensiblement ces dernières années depuis que les femmes enceintes et celles qui accouchent, bénéficient de la gratuité. Il est passé de 17,8 % en l'an 2000 à 22,9 % en 2005 et à 74,2 % en 2013 (rapport PNSR, 2013).

Malgré ces résultats encourageants, la qualité des soins reste à améliorer notamment au niveau des performances des ressources humaines et les équipements. Une enquête menée dans le pays a montré que le Burundi n'a que 5 centres SONUB alors que dans les normes il devrait avoir 66<sup>13</sup>. De plus la mortalité périnatale n'a pas beaucoup changé de 1990 à 2010: il est passé de 49 pour mille à 42 pour mille.

Pour la planification familiale, la prévalence contraceptive est passée de 8,4 % en 2005 à 30,8 % en 2013. L'évolution de la contraception au Burundi montre des bonds exceptionnels qui sont observés depuis 2010 avec une augmentation de plus de 5 points entre 2012 et 2013 comme l'indique le graphique n°13.

8 Revue CSLP 2012

9 Étude sur le financement de la santé Juin 2014

10 Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2008

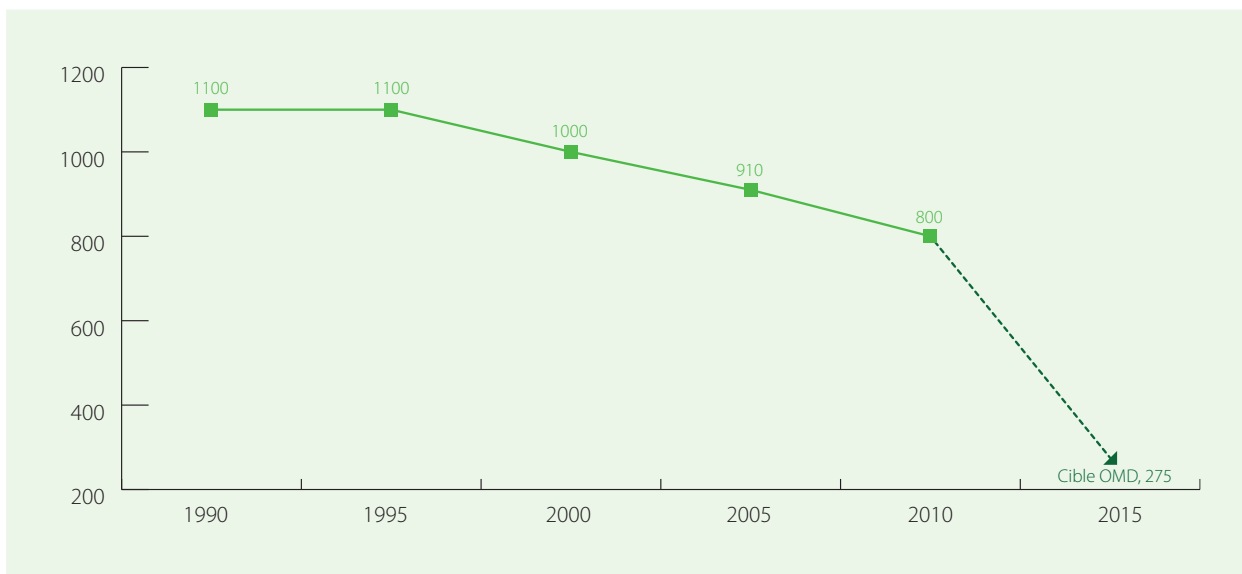
11 Enquête ménages pour le suivi et l'évaluation de l'impact de l'appui au système de remboursement du Paquet minimum des services de santé (Édition 2012)

12 Cadre d'accélération des Objectifs du Millénaire pour le développement Burundi, octobre 2013

13 Évaluation des besoins en matière de soins obstétricaux et néonataux d'urgence au Burundi: EB SONU Mars 2011

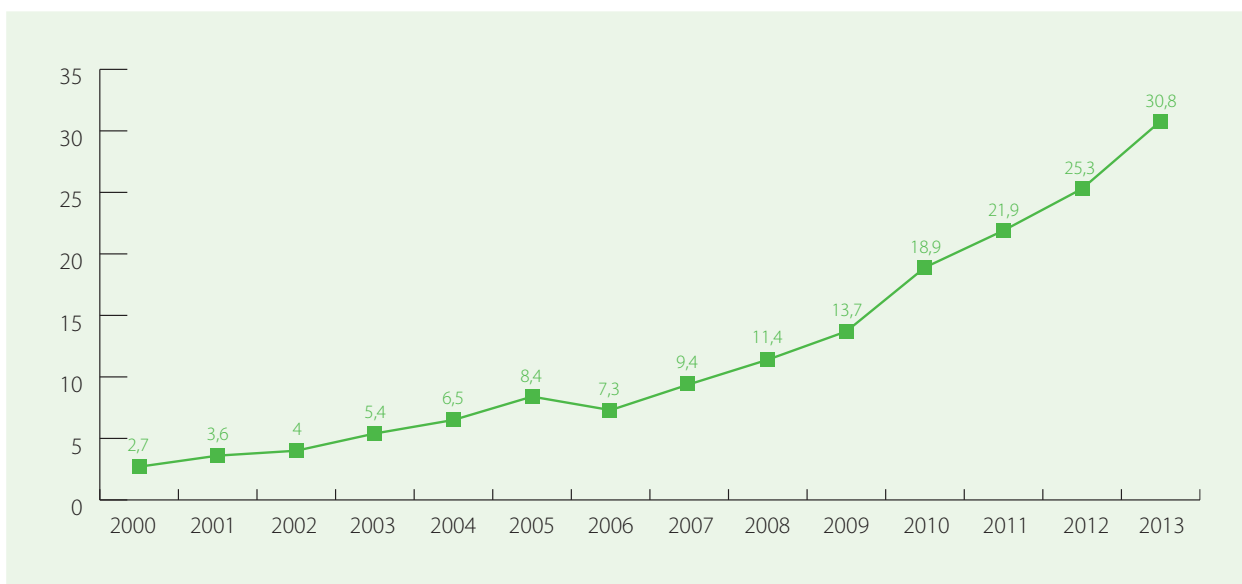


**Graphique 12 : Évolution de la mortalité maternelle de 1990 à 2015**



Source : Maternal Mortality Estimation Interagency Group (MMEIG)

**Graphique n°13 : Évolution du taux de la prévalence contraceptive : (2000 à 2013)**



Source : Rapport du Programme national de santé de la reproduction et EDS 2010.

Cependant l'EDS 2010 rapporte que la proportion des besoins non satisfaits en planification familiale est de 31 %. Des efforts doivent être menés pour augmenter à au moins 60 % d'ici 2025 l'utilisation de la contraception moderne en vue de réduire la croissance démographique : «le gouvernement a comme objectif de réduire d'ici 2025, le taux de croissance de la population de 2,4 % à 2 % et de réduire l'Indice synthétique de fécondité de 6,4 à 3 enfants par femme».

Il est important que le gouvernement s'engage dans la réduction de la croissance démographique d'autant plus que selon les

projections, le secteur de santé aura besoin de beaucoup plus de ressources pour son fonctionnement. En effet, le Burundi aura besoin en 2030, si la croissance reste la même, de cinq fois plus de médecins, deux fois plus d'infirmiers et d'hôpitaux, de construire 371 nouveaux centres de santé.

L'accès universel à la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents commence à s'améliorer grâce à l'intégration de l'Éducation sexuelle complète dans les programmes de l'école fondamentale et la mise en place d'une approche novatrice «le

*réseautage sociocommunitaire pour l'offre des Services de santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes».*

Concernant l'OMD 6, dont l'objectif est de combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, le Burundi, en collaboration avec la communauté internationale, a enregistré des avancées significatives.

Pour le VIH/SIDA, les enquêtes successives montrent une diminution progressive de la prévalence du VIH. La première enquête réalisée en 1989 auprès des adultes de 15-44 ans avait montré une séroprévalence de 0,7 % dans les zones rurales, de 14,7 % dans les zones semi rurales et 15,2 % en zone urbaine. La deuxième enquête nationale de séroprévalence a été réalisée en 2002 auprès de 5569 personnes âgées de 12 ans et plus. Cette enquête a montré une prévalence nationale du VIH égale à 3,2 %. La troisième enquête nationale de séroprévalence a été réalisée en 2007 sur un échantillon de 18000 personnes âgées de 18 mois et plus a trouvé une séroprévalence nationale de la population de 2,97 % (soit 2,8 % en milieu rural, 4,4 % en milieu semi-urbain et 4,6 % en milieu urbain). Selon l'Enquête démographique et de santé réalisée en 2010 (EDS 2010), la prévalence globale du VIH dans la population âgée de 15 à 49 ans est de 1,4%; elle est de 1 % chez les hommes et de 1,7 % chez les femmes; ce qui démontre une féminisation constante de l'épidémie.

Bien que la tendance de l'épidémie montre une diminution, la prévalence de l'infection reste élevée chez les populations clés, qui constituent ainsi les bastions de l'infection. Selon l'étude PLACE, la prévalence du VIH chez les professionnelles du sexe est estimée à 22,5 %, soit 16 fois plus que la moyenne nationale. La même étude

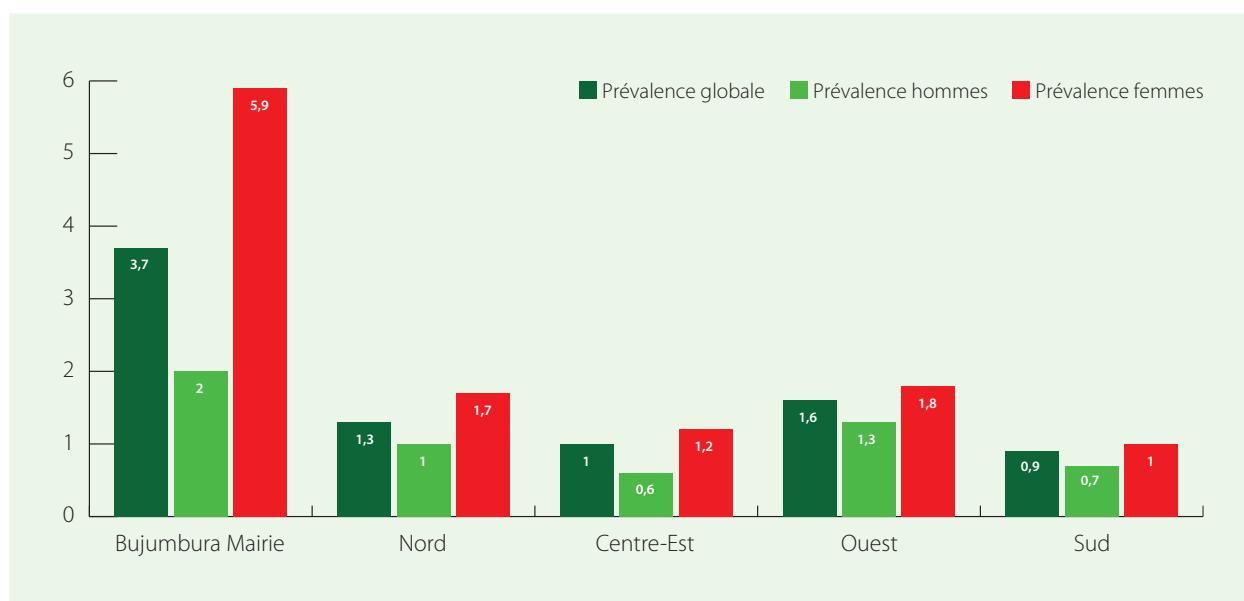
estime à 6 % la prévalence du VIH chez les hommes ayant des rapports avec des hommes, soit quatre fois la moyenne nationale.

La mortalité liée au VIH est retombée de 12000 cas en 2004 à 4000 cas en 2014 selon les estimations du spectre 2014. Au niveau des résultats du programme national de lutte contre le SIDA les constatations sont les suivantes pour l'année 2013 :

- Couverture insuffisante en PTME : 58 %;
- Faible couverture en dépistage : 39 % chez les MSM;
- Couverture insuffisante du traitement par ARV chez les adultes: 61 % des besoins couverts;
- Très faible couverture du TAR chez les enfants 17,5 % des besoins couverts;
- Faible couverture de la PEC de la co-infection TB/VIH: 89 % de tuberculeux sont dépistés pour VIH, faible taux de screening de la TB, 64 % de tuberculeux co-infectés sous ARV.

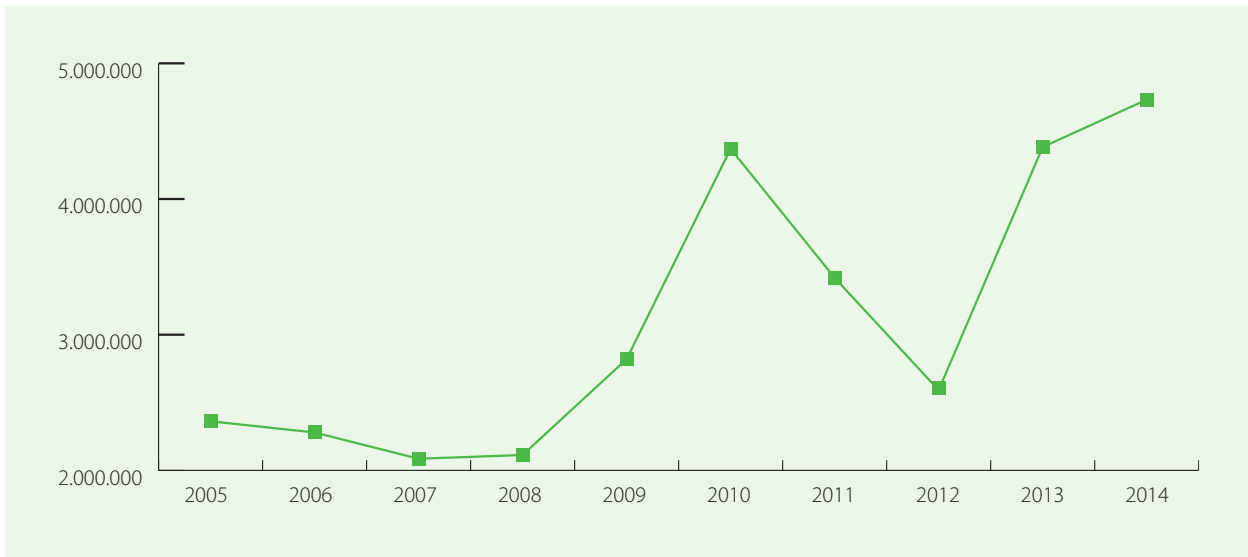
Selon les prévisions de l'ONUSIDA, à l'échéance de 2030, le SIDA ne devrait plus constituer un problème de santé publique (0 nouvelles infections, 0 décès, 0 discriminations). Mais le Burundi doit consentir des efforts, notamment au niveau de la prévention et de la prise en charge de la maladie, pour parvenir à une couverture universelle des services disponibles pour lutter contre le VIH/SIDA.

**Graphique n°13 : Évolution du taux de la prévalence contraceptive : (2000 à 2013)**



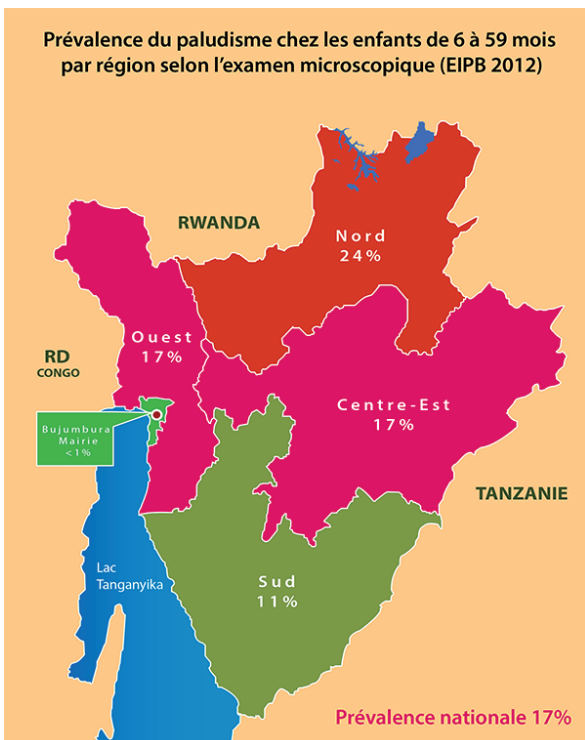
Source : Rapport du Programme national de santé de la reproduction et EDS 2010.

**Graphique n°13 : Évolution du taux de la prévalence contraceptive : (2000 à 2013)**



Source : Rapport du Programme national de santé de la reproduction et EDS 2010.

**Cartographie du paludisme selon les régions du pays<sup>14</sup>**



Source : Enquête sur les indicateurs du paludisme au Burundi 2012

14 Enquête sur les indicateurs du paludisme au Burundi 2012

Le paludisme, quant à lui, reste la première cause de morbi-mortalité au Burundi. Le pays subit encore des périodes épidémiques à l'origine des décès, surtout chez les enfants. Malgré les efforts fournis, le nombre de cas ne cesse d'augmenter. La survenue des cas de paludisme est inégalement répartie sur le territoire national.

On remarque ainsi que certaines régions sont plus touchées que d'autres (Cf. cartographie du paludisme).

Malgré les efforts réalisés par le pays pour assurer les soins de santé aux plus vulnérables (gratuité des soins, Carte d'assurance maladie (CAM), etc.), on remarque de plus en plus que ces stratégies ne pourront pas être pérennisées sans la mise en place d'une Couverture maladie universelle (CMU). En effet, si les soins de santé ne sont pas garantis pour toute la famille, les dépenses catastrophiques de santé continuent à peser lourd sur les budgets familiaux dans le contexte de pauvreté.

Pour l'agenda post-2015, il est primordial d'attacher plus d'importance à l'accès universel aux soins de santé pour garantir l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement.

## 4.2. Synthèse des consultations pour l'agenda post-2015



© PNUD Burundi/Aude Rossignol/2014 - Les questions de la santé, et notamment celle du VIH/SIDA demeurent une préoccupation dans le monde, et au Burundi en particulier. C'est donc avec raison qu'elle figure avec prééminence au tableau des OMD actuels.

### 4.2.1. Au niveau mondial de l'agenda post-2015

Les questions de la santé, et notamment du VIH/SIDA demeurent une préoccupation dans le monde, et au Burundi en particulier. C'est donc avec raison qu'elle figure avec prééminence au tableau des OMD actuels, et parmi les axes thématiques de l'agenda international de développement post-2015. Il y a besoin d'une continuité, car cette composante de la dimension sociale du développement demeurera toujours de l'attention et des efforts soutenus et actualisés.

À travers les échanges sur la situation de la santé et du VIH/SIDA au Burundi, les consultations nationales ont estimé que les actions qu'elles envisagent de proposer pour les stratégies de développement social du pays pourraient être renforcées si elles faisaient partie de l'agenda international post-2015. Dans cette perspective, les consultations nationales à travers les ateliers régionaux ont fait les propositions ci-après :

1. Compte tenu de la place centrale de l'Homme dans le processus du développement humain, la santé a un rôle capital à cet égard, aussi bien comme bien public et droit dont le citoyen doit bénéficier de sa société, que comme instrument de sa capacitation en tant qu'acteur du développement et pour son épanouissement humain et social. C'est dans cette perspective que les participants aux consultations entendent voir cet axe inscrit aux priorités de l'agenda post-2015.
2. Les participants apprécient le fait que la dimension « santé pour tous » et sa relation avec le développement socioéconomique soient mises en exergue dans la formulation du titre, et recommandent que cela le soit aussi dans l'appréhension et le contenu de cet axe thématique, pour ainsi en élargir les objectifs, les cibles et donc aussi les indicateurs de mesure de succès.

3. Sous cet axe, les consultations envisagent d'abord la continuation renouvelée et très justifiée des OMD 4, 5 et 6 actuels, en tenant compte des progrès réalisés dans le monde et dans les pays qui ont mis ces OMD en œuvre, et sans doute aussi à la lumière des défis émergents ou nouveaux dans ce domaine.
4. Au-delà de cette continuation, et pour en élargir la perspective, l'agenda international post-2015 devrait aussi inclure dans cet axe thématique des objectifs, cibles et indicateurs de mesure qui traduisent les préoccupations relatives à l'espérance de vie, aux taux de morbidité et de mortalité, à l'accès aux soins de santé et à leur qualité, et aux problèmes d'hygiène et d'assainissement public du cadre de vie notamment.
5. Les participants ont réaffirmé que l'actuelle pré-formulation de l'agenda international facilitera la contextualisation et la mise en œuvre de la tranche nationale de cet agenda, car elle prend en compte les enjeux et défis nationaux du Burundi sur cet axe, et tels que formulés ci-dessous.

### 4.2.2. Au niveau national

Les consultations ont noté et apprécié des progrès en matière de soins de santé, notamment grâce à la gratuité des soins pour certains groupes sociaux. Et c'est sur la base des constatations faites à partir de l'état des lieux dans ce domaine, qu'elles ont formulé des recommandations d'actions à inscrire dans le segment burundais du futur agenda international post-2015 en matière de santé.

Afin d'améliorer l'accès aux soins de santé, les participants ont fait les propositions suivantes :

Pour l'amélioration de la santé des enfants et des mères, ils ont insisté sur la disponibilité des médicaments et des ressources humaines compétentes (infirmiers et médecins) dans les structures de santé ; la construction et la réhabilitation des infrastructures, là où cela est nécessaire, afin d'assurer des soins de bonne qualité. Les participants ont aussi soulevé le problème du transfert des malades et ont proposé de rendre disponible au moins trois ambulances par district et d'améliorer les voies de communication.

Concernant l'amélioration de l'accès aux médicaments, la Mutuelle de la fonction publique devrait avoir au moins une pharmacie dans chaque commune. Les participants ont insisté sur la sensibilisation des hommes pour qu'ils adhèrent aux programmes de planification familiale et à la Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME).

Par rapport à la planification familiale (PF), ils ont proposé : de rendre obligatoire de ne pas dépasser le nombre de trois enfants, comme le prévoit le gouvernement, et de faire payer des amendes aux contrevenants ; de renforcer la sensibilisation sur la PF et les dangers de la croissance démographique ; de mettre en place au

niveau des écoles des stratégies pour éviter les grossesses non désirées et d'étendre le concept de « centres de santé amis des jeunes » pour dispenser des formations en SSRAJ et VIH/SIDA.

Pour le VIH/SIDA, il a été proposé : de mettre à l'échelle la prise en charge des malades VIH, y compris le traitement ARV jusqu'au niveau des centres de santé ; de renforcer la sensibilisation de la population sur la maladie ; d'inclure des modules de formation sur le VIH/SIDA dans les programmes scolaires ; de redynamiser à tous les niveaux les comités de lutte contre le SIDA ; de promouvoir le dépistage volontaire chez les futurs couples ; de recruter un personnel compétent pour la PEC psychosociale des PVIH et de sensibiliser les religieux pour harmoniser les points de vue sur la prévention du VIH.

En ce qui concerne le paludisme, les participants proposent de faire des campagnes de distribution de Moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA) à un rythme régulier avant l'apparition des épidémies ; de faire des recherches sur l'efficacité des médicaments ; de faire des pulvérisations intra domiciliaires en cas d'épidémie et de continuer de distribuer les MILDA dans les

foyers où il y a des femmes enceintes et des enfants de moins de un an, et également de faire un suivi de leur utilisation.

Pour la tuberculose, il faudrait faire une sensibilisation communautaire sur la maladie et multiplier les centres de dépistage et de traitement.

Pour la Couverture maladie universelle (CMU), il faudra rendre obligatoire l'assurance maladie (CAM, mutuelles, etc.) ; encourager l'adhésion aux mutualités communautaires et payer à temps les créances des hôpitaux et des centres de santé pour ne pas compromettre leur fonctionnement.

Les participants ont aussi proposé qu'il y ait une certaine redevabilité des ONG et autres institutions ou agences qui mettent en œuvre les programmes de santé, notamment en vue d'inclure des actions visant la prise en charge médicale des personnes âgées.

Les actions à mener dans le domaine de la santé sont reprises dans le tableau N°8

**Tableau n°8 : Synthèse des consultations**

1. Santé maternelle et infantile				
Objectifs	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<b>Réduction de la mortalité infantile</b>	Taux de mortalité infanto-juvénile à la baisse mais qui reste élevée ; TMMI élevé : 142 pour mille selon l'IGME et 96 pour mille selon l'EDS 2010. Le taux de mortalité périnatale reste presque au même niveau : 49 pour mille en 1990 et 42 pour mille en 2012	Persistance d'un taux élevé de mortalité infantile.  Mise en œuvre partielle de la politique de gratuité des soins.  Faible qualité des soins dans les structures de santé (relations personnels soignants et malades, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la qualité des soins (RH compétentes, ressources matérielles et financières) ;</li> <li>Accélérer la mise à échelle de la stratégie PCIME ;</li> <li>Augmenter le nombre d'infrastructures sanitaires (1 CDS pour 10 000 habitants et 1 hôpital pour 100 000 habitants) et équipements en matériels adéquats ;</li> <li>Disponibilité des médicaments pour éviter les ruptures de stock et disponibilité d'une pharmacie de la Mutuelle de la fonction publique ;</li> <li>Renforcement des capacités des prestataires de soins ;</li> <li>Mise en place des comités communaux pour le suivi et la mise en œuvre ;</li> </ul>	<b>MSPLS et partenaires (PTF)</b>  Administration communale  Districts sanitaires  Mutuelle de la fonction publique  Associations communautaires  Communautés, société civile
<b>Réduction de la mortalité maternelle</b>	Ratio de mortalité maternelle élevé 800 pour 100 000 selon MMEIG et 499 pour 100 000 naissances vivantes selon l'enquête EDS 2010.  Un accouchement sur quatre se fait dans un milieu sans assistance d'un personnel qualifié.  Seulement 17 % de femmes enceintes font la première CPN au premier trimestre de la grossesse.	Le ratio de mortalité maternelle est en baisse constante.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des mesures incitatives ;</li> <li>Prise de mesures pour décourager les parents de dépasser le nombre de trois enfants ;</li> <li>Équipements et produits pour les soins des mères et des nouveaux nés au niveau des hôpitaux et des centres de santé ;</li> <li>Augmentation du nombre de sage-femmes ;</li> <li>Sensibilisation des femmes et des hommes sur l'intérêt de la CPN au premier trimestre de la grossesse ;</li> <li>Trois ambulances par district (une par commune), disponibilité et renforcement des capacités des prestataires ;</li> <li>Améliorer les voies de communication pour le transfert des malades ;</li> <li>Réhabilitation des CDS pour offrir des services appropriés ;</li> </ul>	MSPLS, gouvernement, Parlement  Centres de santé, districts sanitaires  PTF  Société civile  Collectivités locales  ABELO

**Tableau n°8 : Synthèse des consultations**

Objectifs	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<p><b>Augmentation de la prévalence contraceptive jusqu'à au moins 60%</b></p> <p><b>Diminution de l'Indice synthétique de fécondité de 6,4 à 3 enfants par femme</b></p> <p><b>Diminution du taux de croissance démographique de 2,4 à 2%</b></p>	<p>La prévalence contraceptive est passée de 4 % en 1990 à 8,4 % en 2005 et à 30,8 % en 2013.</p> <p>Indice synthétique de fécondité : 6,4 enfants par femme.</p> <p>Taux de croissance démographique : 2,4%</p> <p>Déclaration de la politique démographique du gouvernement.</p>	<p>La prévalence contraceptive augmente mais n'a pas encore d'influence sur la croissance démographique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication pour le changement de comportements chez les hommes en matière de planification familiale ;</li> <li>• Augmentation des postes secondaires.</li> </ul>	<p>MSPLS</p> <p>CIEP : Centre d'information, éducation et communication en matière de population et de développement</p> <p>Centres de santé, districts sanitaires</p> <p>PTF</p> <p>Société civile</p> <p>Élus locaux</p> <p>ABELO</p>
<b>2. Paludisme</b>				
<p><b>Inverser la courbe de l'incidence du paludisme au Burundi</b></p>	<p>Incidence du paludisme très élevée chez les enfants de moins de cinq ans : 17% (EIPB 2012)</p> <p>La courbe d'évolution du paludisme est toujours ascendante</p>	<p>Renforcement des mesures de prévention du paludisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge des cas, couverture universelle en MIILDA ;</li> <li>• Faire des campagnes de distribution des MIILDA avant les épidémies ;</li> <li>• Mettre à disposition les médicaments anti paludiques à un rythme régulier ;</li> <li>• Sensibiliser la population à la prévention du paludisme ;</li> <li>• Pulvérisation intra domiciliaire dans les endroits à forte tendance épidémique ;</li> <li>• Distribution des MIILDA aux femmes enceintes ;</li> <li>• TPI du paludisme chez les femmes enceintes ;</li> </ul>	<p>MSPLS</p> <p>Centres de santé, districts sanitaires</p> <p>Communautés</p> <p>PTF</p> <p>Société civile</p> <p>Élus locaux</p> <p>ABELO</p>
<b>3. Tuberculose</b>				
<p><b>Améliorer le dépistage de la tuberculose et maintenir le taux de guérison des tuberculeux à plus de 85 %</b></p> <p><b>Mettre sous ARV 100 % des tuberculeux VIH+</b></p>	<p>Sous dépistage de la tuberculose : 83 pour 100 000 habitants au lieu de 130 pour 100 000 habitants.</p> <p>Le nombre de tuberculeux est stable mais la réussite du traitement 89,6 % est supérieure à la recommandation de l'OMS (85 %).</p>	<p>20% des malades co-infectés ne bénéficient pas de traitement ARV.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser la population pour relever le taux de dépistage de la tuberculose encore bas par rapport aux normes de l'OMS.</li> </ul>	<p>MSPLS</p> <p>Centres de santé, districts sanitaires, PTF</p> <p>Agents de santé communautaires</p> <p>Société civile</p> <p>Collectivités locales</p> <p>Élus locaux</p> <p>ABELO</p>

**Tableau n°8 : Synthèse des consultations**

4. VIH/SIDA				
Objectifs	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<p><b>Mettre fin à l'épidémie de SIDA : 0 nouvelles infections ;</b></p> <p><b>0 discriminations et 0 décès liés au SIDA d'ici 2030</b></p>	<p>Augmentation du taux de dépistage ; Couverture PTME : 58 % ; Couverture en ARV : 61 % des adultes et 17,5 % des enfants (CNLS 2013) ; Faible connaissance du VIH parmi la population en général et les populations clés.</p>	<p>Incidence élevée du VIH nouvelles infections VIH (3595 en 2014) selon le spectre 2014.</p> <p>la mortalité liée au VIH est toujours élevée (4000/an) selon le spectre 2014.</p> <p>Persistance de la discrimination et des attitudes discriminatoires envers les PVVIH et les populations clés.</p> <p>Droits des populations clés non respectés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une meilleure connaissance sur le VIH surtout chez les jeunes, les PS, les MSM, CDI, etc. ;</li> <li>Sensibilisation des hommes à la PTME</li> <li>Multiplier les séances de sensibilisation sur la prévention et le traitement du VIH/SIDA ;</li> <li>Inclure des modules de formation sur le VIH/SIDA dans les programmes scolaires ;</li> <li>Développer un cadre d'échanges avec les confessions religieuses pour éviter des messages contradictoires ;</li> <li>Redynamiser les comités de lutte contre le SIDA à tous les niveaux ;</li> <li>Promouvoir le dépistage volontaire chez les futurs couples ;</li> <li>Couverture universelle en ARV chez les adultes et surtout chez les enfants ;</li> <li>Recrutement des RH pour la PEC psychosociale des PVVIH ;</li> <li>Multiplier les sites de traitement ARV et disponibiliser les médicaments contre les IO ;</li> <li>Mise à échelle du TARV jusque dans les CDS ;</li> <li>Développement des capacités des managers sur le VIH et les droits humains y compris les VBG ;</li> <li>Renforcement de l'extension et de l'accès aux services juridiques liés au VIH ;</li> <li>Plaidoyer pour la révision des lois discriminatoires qui limitent l'accès aux services de prévention ;</li> <li>Développement et mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre le SIDA pour les populations clés.</li> </ul>	<p>MSPLS</p> <p>Centres de santé, districts sanitaires</p> <p>PTF</p> <p>Administration communale,</p> <p>COCOLS</p> <p>CPLS</p> <p>CNLS</p> <p>Société civile</p>
5. Violences basées sur le genre				
<p><b>Réduction des violences basées sur le genre</b></p>	<p>19 530 victimes des Violences basées sur le genre (VBG) enregistrées au Burundi en 2014, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2471 violences sexuelles ;</li> <li>3908 violences physiques ;</li> <li>6514 violences socio-économiques ;</li> <li>6291 violences psychologiques<sup>15</sup></li> </ul>	<p>Persistance des violences basées sur le genre dans tous les domaines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vulgarisation des textes de lois existant en rapport avec la lutte contre les VBG dans les écoles et dans la communauté</li> <li>Élaboration d'un plan de suivi et évaluation de la prise en compte du genre sur base des données désagrégées par sexe dans tous les axes du PSN</li> <li>Mise en œuvre de la politique DE GENRE</li> </ul>	<p>MSNDPHG</p> <p>Communautés</p> <p>Administration communale</p> <p>Police</p> <p>Ministère de la Justice</p> <p>ABELO</p> <p>Élus locaux</p>

<sup>15</sup> Déclaration du Plan d'action de Beijing.

**Tableau n°8 : Synthèse des consultations**

6. Couverture maladie universelle				
Objectifs	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<b>Couverture universelle en santé d'ici 2025</b>	37% de la population vit sans couverture maladie (revue PNDS 2011-2015)  Gratuité de soins chez les enfants et les femmes qui accouchent : 23 %, MFP : 8 %, indigents : 10 %, CAM : 20 % ; autres mutuelles : 2 %	Accès universel de toute la population aux soins de santé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une Couverture maladie universelle (CMU) ;</li> <li>• Rendre obligatoire l'assurance maladie (CAM, mutuelles, etc.) ;</li> <li>• Encourager l'adhésion aux mutualités communautaires ;</li> <li>• Payer à temps les créances des hôpitaux et des centres de santé pour ne pas compromettre leur fonctionnement.</li> </ul>	MSPLS  MFPSS  Administration communale  Société civile

## Conclusion

Comme signalé plus haut, le Burundi a certes fait des avancées notables dans le domaine de la santé pour tous et de la lutte contre le VIH/SIDA, mais les défis restent énormes. La longue liste des recommandations d'actions pour le futur témoigne justement de la longueur du chemin à parcourir en dépit des progrès appréciables accomplis jusque-là, et du souci ou de la recherche de solutions à effets rapides dans les domaines de santé intéressant directement la masse des citoyens. Il est par conséquent important que dans le segment national de l'agenda post-2015, il y ait une action vigoureuse dans les directions qui suivent :

1. L'élargissement de la perspective de cet axe au-delà des objectifs 4, 5 et 6 des OMD actuels, comme recommandé au niveau de l'agenda international lui-même.
2. La réduction, sinon l'élimination, du décalage entre les stratégies nationales et leur application sur le terrain, notamment la gratuité des soins, la disponibilité des médicaments, etc.

3. La disponibilité, la qualité et l'accès (physique et économique) des soins de santé, aussi bien du point de vue préventif que curatif.
4. Le financement des soins de santé, qui sont actuellement pris en charge à plus de 90 % par des apports extérieurs, en trouvant des formules d'une participation de plus en plus accrue des instances nationales. Car le développement humain se mesure aussi par l'investissement national dans les ressources humaines, et notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé ; investissement national ne rimant pas uniquement avec public.
5. La réponse adéquate aux grandes maladies comme le paludisme, dont l'incidence connaît encore une courbe montante. Ce qui est inquiétant car il s'agit de la première cause de la morbidité et de la mortalité au Burundi comme souligné dans l'état des lieux.



© PNUD Burundi/Aude Rossignol/2012 - le Burundi a fait des avancées notables dans le domaine de la santé pour tous et de la lutte contre le VIH/SIDA, mais les défis restent énormes.



## 5. DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



© PNUD Burundi/Patrice Brizard/2014 - Dans les projets soutenus par le Fond pour l'environnement mondial (FEM) à Kirundo, les communautés locales participent à l'aménagement d'un bassin versant.

### Introduction

Le problème de la durabilité du cadre de vie de l'humanité et de la pérennité des ressources naturelles et environnementales préoccupe le monde entier, et la crise environnementale actuelle en est une illustration. Outre le mode de leur exploitation (ressources environnementales), il y a aussi les effets de la civilisation actuelle, avec ses modes et techniques de production qui contribuent à la détérioration, l'épuisement et même la dégénérescence des ressources de l'écosystème. C'est la vie de l'humanité et la civilisation actuelle qui sont en péril. Les nations pauvres comme le Burundi en souffrent encore plus, en particulier quand il faut prendre une perspective intergénérationnelle.

L'inscription de cet axe thématique dans l'agenda post-2015 est ainsi justifiée, à la fois comme domaine de préoccupation permanente (actuelle et future) pour la survie de l'humanité, et la garantie ou l'assurance sécuritaire de pérennisation du cadre de vie des sociétés. En cela l'inscription de cet axe thématique réaffirme cette nécessité, et assure le besoin de continuation des efforts en cours au titre de l'OMD 7. Le Burundi s'inscrit donc dans tout agenda qui fait de ce thème une de ses priorités, d'autant plus qu'il fait face à des enjeux et défis environnementaux qu'il doit relever, et qui font partie de l'exercice de localisation de l'agenda international de développement post-2015.

Lors du premier tour des Consultations nationales au Burundi pour l'agenda post-2015, il a été constaté qu'en matière de préservation de l'environnement le pays doit multiplier ses efforts pour faire face aux multiples défis, tels que la dégradation des ressources naturelles accentuée par les phénomènes de changement climatique et la

pression démographique. Il a été noté que le nouvel agenda post-2015 devait prendre des mesures concrètes visant à rationaliser la gestion des ressources naturelles en vue d'un développement économique durable.

Le Burundi, à travers le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, CSLP II, et la Vision « Burundi 2025 », a décidé de faire de la protection et de la gestion rationnelle de l'environnement une de ses principales priorités afin que les Burundais vivent dans un cadre protégé et bien géré. Ainsi, le CSLP II indique que le gouvernement du Burundi préconise la mise en place d'une politique de gestion de l'espace et des ressources naturelles visant à sauvegarder les écosystèmes environnementaux, et réconciliant les besoins des générations présentes et futures. Cette orientation du gouvernement cadre bien avec le 7<sup>ème</sup> OMD, à savoir « Assurer un environnement durable ». Mais les enjeux, défis et contraintes de l'environnement sont encore là, présents et d'une acuité quasi croissante malgré les résultats partiels des actions engagées.

Un certain nombre de solutions sont envisagées dont certaines mises en œuvre par le gouvernement du Burundi. Parmi elles, on peut mentionner notamment un aménagement du territoire rationnel et conséquent avec la vision à long terme du devenir du pays et d'une urbanisation rationnelle, ainsi que d'une gestion efficiente des problèmes fonciers, d'une restauration des écosystèmes par un reboisement intensif, d'une protection de la faune et de la flore, d'une meilleure exploitation des ressources énergétiques et minières, d'une gestion maîtrisée de l'eau, d'une prise de conscience des populations et des pouvoirs publics sur les enjeux de l'environnement.

## 5.1. État des lieux

### 5.1.1. Cadre politique, institutionnel et législatif de gestion de l'environnement

Du point de vue politique, le ministère en charge de l'Environnement s'est doté d'une Stratégie nationale pour l'environnement au Burundi et d'un Plan d'action. Mis à part ces deux instruments d'importance capitale, le Burundi a adhéré à l'Agenda 21 et aussi ratifié un certain nombre de conventions relatives à l'environnement, dont notamment la Convention internationale sur le commerce des espèces sauvages menacées d'extinction, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la protection de la couche d'ozone et son protocole de Montréal, la Convention de RAMSAR sur les zones humides.

Du point de vue législatif, le Burundi s'est doté de nombreux textes qui interviennent dans la gestion de l'environnement. La majorité de ces textes, en vigueur aujourd'hui, sont lacunaires en termes d'actualisation et d'application.

Parmi les faiblesses actuelles, on peut souligner notamment :

- Des lacunes juridiques, par exemple en ce qui concerne les biotechnologies, la définition des normes environnementales, la réglementation spécifique pour les marais, etc. ;
- Les codes sectoriels qui parfois ne sont pas harmonisés avec le code de l'environnement ;
- L'absence de textes d'application de certains codes, ce qui rend les obligations légales inopérantes ;
- Les codes sont méconnus par les différents services ministériels, les communes et le public, car ils ne sont pas traduits en kirundi ; ce qui limite leur diffusion et empêche leur vulgarisation.

### 5.1.2. Progrès réalisés



© PNUD Burundi/Aude Rossignol/ 2014 - Un village rural en cours d'aménagement permet un accès facile aux infrastructures et services de base.

Les progrès réalisés et listés ci-dessous, sont en rapport avec les 13 objectifs spécifiques groupés autour des quatre composantes

de l'axe stratégique numéro quatre du CSLP II. Ces objectifs sont en rapport avec l'OMD7 :

#### 1° **Encourager l'émergence de pôles d'attraction et de développement :**

- Promotion des villages ruraux (aménagement d'une dizaine de centres ruraux).

#### 2° **Améliorer l'habitat et mieux maîtriser de l'urbanisation :**

- Schémas provinciaux d'aménagement du territoire dans certaines provinces ;
- Validation du Schéma directeur d'évacuation des eaux pluviales de la ville de Bujumbura ;
- Actualisation des Schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU) ;
- Promulgation du code de l'eau ;
- Adoption des projets de lois en rapport avec l'aménagement du territoire, de l'urbanisme ;
- de l'habitat et de la construction ;
- Élaboration du projet de code d'assainissement.

#### 3° **La sécurisation foncière :**

- Promulgation du code foncier (en 2011) et adoption de la Politique nationale foncière en 2010 ;
- Décentralisation des services fonciers ;
- Existence d'une Commission nationale foncière ;
- Enregistrement des propriétés foncières dans certaines communes.

#### 4° **La conservation et la protection des sols :**

- Stratégie nationale agricole préconisant une intégration agro-sylvo-zootéchnique ;
- Réhabilitation de quelques sites et carrières ;
- Aménagement de certains bassins versants ;
- Renforcement des capacités pour la gestion durable des terres au Burundi ;
- Projet de document de Stratégie d'investissement et Plan de financement de gestion durable des terres.

#### 5° **Protéger les forêts, les boisements et la biodiversité :**

- Programme national de reboisement avec près 27 millions de plants produits et plantés ;
- Élaboration des projets de documents portant sur la Politique nationale forestière, la Révision du code forestier et les Modèles de cogestion des boisements domaniaux ;
- Aménagement des peuplements forestiers dans 5 des 16 provinces du pays visant le reboisement de 7000 ha ;
- Sauvegarde de 14 aires protégées sur une étendue d'environ 4 % du territoire ;
- Stratégie nationale et Plan d'action sur la biodiversité (SNPAB 2013-2020) ;
- Loi en 2011 portant création et gestion des aires protégées au Burundi ;
- Élaboration de la Politique nationale de diffusion des énergies renouvelables appuyant les efforts de préservation des ressources forestières.



© PNUD Burundi / Aaron Nsavyimana / 2014 - Alimenter un foyer avec des briquettes de substitution du charbon de bois, fabriquées à partir du recyclage des déchets du café, du bois, du pinus (pin), du palmier, de la bagasse de canne à sucre et de tous les autres déchets agro-forestiers.

### 6° Lutter contre la pollution et promouvoir l'assainissement des milieux :

- Codes de l'environnement et de l'eau ;
- Décret relatif aux Études d'impact environnemental et social ;
- 40 rapports d'Études d'impact environnemental et social (35 acceptés et 5 refusés) ;
- Élaboration du projet de code d'assainissement ;
- Note d'Étude d'impact environnemental et social pour le traitement des dossiers au niveau de l'Agence pour la promotion des investissements ;
- Renforcement des capacités dans la gestion des Produits organiques persistants (POP) ;
- Actualisation des sites contaminés ;
- Formation de 10 experts sur la gestion des produits chimiques ;
- Projets de gestion des déchets solides de la ville de Bujumbura : les études de faisabilité sont terminées ;
- Plans directeurs d'assainissement des villes de Kirundo, Karusi et Mwaro en cours d'élaboration ;
- Normes de rejet des eaux usées domestiques et industrielles.

### 7° Prendre en compte les changements climatiques :

- Plan d'action nationale d'adaptation aux changements climatiques (PANA) ;
- Réhabilitation d'un réseau d'observations météorologiques moderne ;
- Installation de quatre stations pluviométriques dans la région nord-est du Burundi ;
- Disponibilité régulière d'informations techniques destinées à la sécurité de la navigation aérienne et des données sur la situation climatique ;
- Mise sur pied sur certaines rivières de cinq stations hydrologiques avec un enregistreur ;
- Renforcement des capacités des journalistes, représentants du peuple, leaders d'opinion, membres de la plate-forme nationale de Prévention des risques et gestion des catastrophes, les membres chargés de l'élaboration de la SANA) sur les liens entre changements climatiques et santé ;

- Politique nationale, stratégie et plan d'action nationaux sur le changement climatique.

### 8° Créer un environnement favorable à une bonne gouvernance du secteur de l'eau :

- Politique nationale et Stratégie nationale de l'eau ;
- Vulgarisation du code de l'eau de 2012 ;
- Textes réglementaires du code de l'eau ;
- Formation du réseau DSS national sur le système d'aide à la décision en matière de gestion et de planification du secteur des ressources en eau ;
- Politique nationale d'assainissement, sa Stratégie et son Plan d'action ;
- Élaboration du code d'assainissement en cours ;
- Mise en place des organes de gouvernance du secteur de l'eau : le Comité technique de suivi, le Comité national de coordination du secteur de l'eau.

### 9° La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) :

- Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) mettant œuvre le concept d'une Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ;
- Diagnostic participatif de la gestion de l'eau pour l'élaboration d'un plan d'action de la GIRE ;
- Groupe national GIRE ;
- Mise en œuvre de la GIRE dans une zone pilote ;
- Exécution des programmes régionaux liés à la ressource en eau : Cas de l'Autorité du Lac Tanganyika, du LVEMPII pour le lac Victoria.

### 10° La dimension transfrontalière de la gestion des ressources du Burundi :

- Le Burundi est membre des diverses organisations sous-régionales pour une gestion commune des ressources transfrontalières en eau. Il a signé des accords dans le cadre de l'Autorité du lac Tanganyika, le Bassin du Nil, le Bassin du Lac Victoria, la CEEAC, la CEPGL, l'EAC et l'AMCOW.

### 11° Planifier et financer le secteur de l'eau :

- Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ;
- Cadre législatif (code de l'eau) prévoyant la mise en place d'un Fonds national de l'eau ;
- Unités de planification sectorielle ;
- Guichet « eau » au niveau du Fonds national pour l'investissement communal (FONIC).

### 12° Renforcer les capacités professionnelles dans le domaine de l'eau :

- Vulgarisation du code de l'eau ;
- Ateliers sur le Cadre institutionnel, les Ressources en eau et l'Assainissement ;
- Ateliers de sensibilisation sur la protection de la ressource « eau » et assainissement.

### 13° Promouvoir une gestion coordonnée et/ou intégration de l'environnement dans les programmes sectoriels :

- Intégration par le gouvernement du Burundi de la protection et de la gestion de l'environnement dans ses priorités (Vision « Burundi 2025 », CSLP II).
- Existence des politiques sectorielles sur certaines composantes de l'environnement notamment : Politique nationale de l'eau, Politique sectorielle de l'agriculture, Politique nationale d'assainissement, Lettre de politique foncière, Lettre de politique énergétique, Politique nationale sur le changement climatique.
- Ratification par le Burundi du Protocole sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles au sein de l'EAC,
- Ratification par le Burundi de plusieurs conventions internationales en rapport avec l'environnement.

### 5.1.3. Enjeux et contraintes environnementaux

#### A. Enjeux et défis environnementaux

Depuis plusieurs années, le Burundi connaît une dégradation accélérée de l'environnement qui se traduit déjà par la détérioration du cadre de vie et par la baisse des capacités de production, en particulier dans le secteur agricole. Avec un Indice de performance environnementale (IPE) de 43,9 en 2010, le Burundi est classé 141<sup>ème</sup> sur 164 pays. Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 21 au Burundi souligne que les intégrations intersectorielles des mesures pour faire face aux défis environnementaux restent faibles et fragmentaires. D'après ce rapport, les politiques de développement ont eu des impacts négatifs sur l'environnement, en l'occurrence les secteurs agro-sylvo-zootechniques, de l'artisanat et de l'industrie, de l'énergie et des mines, des infrastructures routières et de l'habitat.

#### a. Déséquilibre entre population et ressources naturelles disponibles

Le problème environnemental majeur au Burundi est le déséquilibre existant entre la population sans cesse croissante et les ressources naturelles disponibles. Mais il est aussi à mettre en rapport avec les caractéristiques de l'économie burundaise, et notamment l'absence de modernisation des secteurs qui sont les plus gros employeurs de main d'œuvre, comme le secteur agricole au sens large, l'absence d'industrialisation significative et transformatrice, et de manière générale la faiblesse des capacités productives de cette économie.

*Avec un taux de croissance démographique moyen estimé à 2,4 % (RGPH, 2008), il est prévu que, si des politiques appropriées ne sont pas adoptées, la population atteindra un effectif de plus de 18 millions en 2025 ; soit une densité générale de l'ordre de 600 habitants/km<sup>2</sup> sur une superficie émergée de près de 25950 km<sup>2</sup>. Ce déséquilibre se traduit par une forte pression sur les ressources naturelles pouvant mener à la disparition totale de toutes les forêts du Burundi d'ici 2029 (Évaluation OMD 2012).*

#### b. Perte de la biodiversité

Le Burundi dispose d'une faune et d'une flore riches et diversifiées. Actuellement, on dénombre quatre espèces végétales rares, 21 espèces vulnérables et 22 espèces en danger de disparition. Les espèces animales ont été affectées par l'explosion démographique pour des raisons alimentaires et d'expansion des terres agricoles, du fait de la prédominance de l'agriculture extensive, sans inputs et techniques modernes de production pour en augmenter sensiblement les rendements. Aujourd'hui, on compte 101 espèces animales menacées de disparition (45 espèces en danger et 56 espèces vulnérables) et on recense la disparition de 10 espèces de mammifères (PEB, 2007).



© PNUD Burundi/Sebastian Villar/2011 - Une biodiversité riche et diversifiée mais menacée par la surexploitation et autres formes de dégradation de l'environnement.

#### c. Ressources en eau

Bien que les ressources en eau soient jugées globalement abondantes, certaines régions telles que le Kumoso, le Bugesera et l'Imbo connaissent actuellement un stress hydrique avec une pénurie d'eau pour les diverses utilisations. Les ressources disponibles en eau restent peu utilisées dans le développement économique et se retrouvent surtout dans l'utilisation domestique. L'usage de l'eau non potable se répartit entre l'irrigation pour l'agriculture (16,3 %), les marais (33,2 %), l'élevage (0,5 %), la pisciculture (0,3 %), l'industrie (0,4 %) et l'hydroélectricité (49,3 %) (MEEATU, 2009).



© PNUD Burundi/Aude Rossignol/2013 - Les ressources disponibles en eau restent peu utilisées dans le développement économique et se retrouvent surtout dans l'utilisation domestique.

#### d. Ressources en terres, agriculture et pression démographique

L'atomicité des terres consécutive à la forte densité démographique fait que le capital « sol » reste insuffisant (0,5 ha/ménage) alors que dans les conditions actuelles des techniques de production, il faut disposer d'au moins 2 à 4 ha par ménage pour subvenir aux besoins minimaux (MINATTE, 2005). Selon l'IPC (2010), 94,3 % de la population dépendent de l'agriculture vivrière. La production vivrière est limitée par l'infertilité des sols et une exigüité des terres résultant d'une forte densité de la population, 310 habitants au km<sup>2</sup> avec plus d'un quart du territoire où la densité dépasse 400 habitants au km<sup>2</sup>. Le rapport du RGPH (2008) indique que 16,5 % de la population est sans terre et que 4,5 % loue les terres. Ce qui est un appel plus que pressant pour la modernisation du secteur agricole, en particulier pour la production vivrière.

#### e. Problèmes énergétiques et dégradation des forêts



© PNUD Burundi / Aude Rossignol / 2013 - Au Burundi, le secteur de l'énergie est dominé par les sources ligneuses à savoir le bois, le charbon de bois et les déchets végétaux.

Au Burundi, le secteur de l'énergie est caractérisé par la consommation des énergies traditionnelles. Le bilan énergétique, montre en effet que le secteur de l'énergie est dominé par les sources ligneuses à savoir le bois, le charbon de bois et les déchets végétaux qui représentent 96,9 % du bilan énergétique national. Les produits pétroliers comptent pour 2,5 % tandis que l'électricité ne représente que 0,5 % et la tourbe 0,05 % du bilan global. La contribution des énergies nouvelles et renouvelables (énergie solaire, éolienne, biogaz) est pratiquement négligeable (PANA-Énergie, 2006).

La forte dépendance au bois et aux déchets végétaux comme ressource énergétique par une population sans cesse croissante conduit à l'accélération de la déforestation, exposant les sols à l'érosion. L'énergie électrique reste indisponible pour une bonne partie du pays et les énergies renouvelables ne sont pas encore une réalité pour la majorité de la population. Le déboisement est passé de 240 ha en 1996 à 30 000 ha en 2007, les zones forestières ont été diminuées de 8,2 % en 1990 à 6,3 % en 2006 (Rapport du ministère de l'Environnement). En 2001, le taux de déboisement annuel était estimé à 2 % (MINATTE, 2001). D'après la FAO (2010), les forêts du Burundi couvraient respectivement environ 103 000 ha et 69 000 ha en 2010, ce qui représente 7 % du territoire national

(6,83 %). Les superficies des écosystèmes naturels forestiers sont en diminution progressive (3145,2 Km<sup>2</sup> en 1990 à 1864,9 Km<sup>2</sup> en 2010).

Outre les besoins en énergie des ménages, il y a aussi l'exploitation industrielle, ainsi que d'autres besoins comme la construction, par exemple, et les érosions qui contribuent à la baisse des ressources forestières et des superficies couvertes par les forêts. Là encore, il y a un appel pressant pour éduquer les populations à l'utilisation rationnelle de ces ressources et les responsabiliser à la nécessaire régénération de ces mêmes ressources, mais surtout un appel pressant à la promotion intensive des sources d'énergie renouvelables et à leur développement. Cela fait partie des exigences et des conditions de développement et de lutte contre la pauvreté.



© PNUD Burundi / Aude Rossignol / 2013 - Le déboisement est accéléré par la forte dépendance au bois et de la forte consommation de charbon de bois dans les ménages.

#### f. Diverses formes de pollution

La pollution provient des déchets domestiques et industriels, des activités agropastorales, de l'exploitation non cordonnée des mines et des carrières, des plantes envahissantes comme la jacinthe d'eau et la laitue d'eau. Il est important de signaler qu'au Burundi, la majorité des industries ont été implantées dans/ou tout près des zones humides. Les divers effluents et sous-produits sont directement déversés dans l'eau, sans aucun traitement, et cela en violation des dispositions y relatives du code de l'eau du Burundi de 2012. Une autre menace qui devrait mériter une attention particulière est en rapport avec les sachets, les emballages en plastiques et les verreries particulièrement en milieux urbains. De manière générale la pollution affecte le potentiel existentiel et productif des ressources terrestres, hydrographiques, forestières, et climatiques, et par là tout l'écosystème d'un pays et ou du monde, et par là le cadre de vie des populations.

#### g. Risques et catastrophes naturels

- Les risques et catastrophes naturels auxquels le Burundi reste confronté et qui constituent une préoccupation nationale sont :
- La sécheresse : plusieurs communes du Nord du pays, qui ont été durement touchées, restent vulnérables. Il s'agit entre autre des communes de Bugabira, Busoni, Bwambarangwe et Gitobe ;
- Les inondations, les glissements de terrain, la grêle et les tempêtes constituent d'autres aléas qui détruisent souvent les champs et provoquent la chute des rendements agricoles ;

- Les risques d'origine biologique : l'augmentation des températures et des précipitations favorise en effet la recrudescence des maladies tropicales à transmission vectorielle et non vectorielle ;
- D'autres risques, notamment les incendies urbains d'origine électrique, les pollutions de l'air, de l'eau et des sols, les accidents de roulage, constituent de véritables menaces pour les populations et l'environnement. Cela se caractérise aussi par une augmentation des décès en lien avec ces risques.

#### **h. Secteur des transports**

Au Burundi, les routes constituent la principale voie de transport. La construction des routes s'accompagne d'effets négatifs sur l'environnement notamment :

- Une forte érosion, qui provoque glissements de terrain et chutes de pierres sur les bords des routes mal protégés ;
- Des menaces permanentes pour les habitations, les cultures et la végétation riveraines ;
- De fortes sédimentations dans les plaines et les marais liées aux caniveaux construits en bas des routes, et souvent mal aménagés ;

#### **i. Secteurs du commerce, de l'industrie et du tourisme**

Dans le secteur du commerce, on remarque l'absence de textes d'application des lois contraignants, notamment en rapport avec les dépôts d'entreposage des marchandises et articles commerciaux, comme par exemple les produits pharmaceutiques et/ou autres sous-produits chimiques potentiellement toxiques.

Pour ce qui est du secteur industriel, le constat sur le terrain révèle que certaines industries, usines et garages sont installés de manière désordonnée et parfois dans les bas-fonds, contribuant d'une manière ou d'une autre à la pollution des ressources en eau et à la dégradation de l'environnement.

Dans le secteur du tourisme, bien que le Burundi dispose depuis 2011 d'une stratégie nationale de développement durable, on note l'absence d'un cadre législatif régissant le secteur. Le Burundi enregistre environ 750 chambres standard à Bujumbura et 700 à l'intérieur du pays. Il s'agit d'un secteur encore embryonnaire qui souffre d'un manque de réglementation claire et actualisée.

Parmi les attractions naturelles, on peut citer notamment : le climat doux, les paysages naturels, les parcs nationaux, les multiples rivières à méandres, les réserves naturelles, le Lac Tanganyika, les lacs du Nord, les chutes de Karera, les failles de Nyakazu, les eaux thermales, les anciens enclos royaux à travers le pays, etc. Mais il y a aussi d'autres curiosités touristiques à potentiel énorme qui concernent les populations et leurs civilisations, la diversité et l'originalité de leurs pratiques culturelles, artistiques, religieuses, culinaires, etc. Le constat général est que le potentiel touristique du Burundi n'est pas négligeable, mais qu'il n'est pas encore valorisé au niveau national et régional, et encore moins au niveau international.

#### **j. Enjeux environnementaux transfrontaliers**

Malgré les accords de gestion concertée des ressources naturelles transfrontalières, il existe toujours des risques de dégradation et de

tension dans les relations entre pays voisins, et même parfois de conflits entre les pays concernés.

### **B. Contraintes liées à la gestion durable de l'environnement**

De façon générale, on note une faible intégration des questions de gestion de l'environnement dans les politiques et stratégies des secteurs socio-économiques. Les impacts environnementaux et sociaux sont encore peu pris en compte dans les décisions techniques, économiques et politiques au niveau national.

#### **a. Contraintes sociales, politiques et économiques**

**Sur le plan social**, les contraintes majeures sont :

- La faible implication de la femme dans la protection de l'environnement, alors que celle-ci joue un rôle crucial dans la gestion de l'environnement en général, de la terre, des forêts et des ressources en eau en particulier ;
- La faible capacité des populations en matière de gestion des problèmes environnementaux ;
- La dégradation des infrastructures et des services notamment les routes, les infrastructures d'assainissement, etc.

**Sur le plan politique**, on note surtout :

- Le retard dans l'adoption de la Politique nationale de l'environnement ;
- Le manque de coordination des interventions des diverses ONG et associations intervenant dans la sauvegarde de l'environnement ;
- La faible intégration des défis environnementaux dans les documents de planification nationale, sectorielle et communautaire ;
- Le manque d'intégration du changement climatique dans les politiques et stratégies sectorielles et communautaires.

**Sur le plan économique**, on peut évoquer surtout :

- la baisse du pouvoir d'achat des ménages entraînant la surexploitation des ressources naturelles ;
- l'ignorance des coûts de la dégradation de l'environnement dans les projets et programmes de développement ;
- La non intégration dans les analyses macro-économiques des avantages et coûts ainsi que des dépenses nécessaires à la mise en œuvre des mesures de prévention ou de réparation des atteintes à l'environnement ;
- l'insuffisance du budget alloué à la protection de l'environnement au regard des défis à relever.

#### **b. Contraintes juridiques et institutionnelles**

**Sur le plan juridique**, on peut signaler notamment :

- Le code de l'environnement du Burundi de 2000 non actualisé,
- L'absence des textes réglant l'Évaluation environnementale stratégique (EES) comme outil d'intégration des préoccupations environnementales ;
- Le faible niveau de mise en œuvre des conventions internationales en matière d'environnement ratifiées par le Burundi et leur intégration dans le code de l'environnement.

### Sur le plan institutionnel :

- Les faibles capacités institutionnelles face aux enjeux et aux objectifs de développement durable définis par le gouvernement (manque de compétences en matière de gestion environnementale) ;
- L'insuffisance de coordination et de synergie entre les différents acteurs intervenant dans la gestion de l'environnement ;
- L'absence d'une structure technique permanente pour la coordination et le suivi-évaluation de la gestion intersectorielle et interinstitutionnelle de l'environnement ;
- Faible appropriation des outils internationaux de conservation des forêts notamment le Mécanisme de développement propre (Clean Development Mechanism, CDM), le Mécanisme de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) et le Mécanisme de paiement pour les services environnementaux (PES).

## 5.2. Synthèse des consultations

Le Burundi est un petit pays en termes de superficie, et donc en ressources naturelles et environnementales, particulièrement quand on tient compte de sa population et du rythme de sa croissance. Les questions d'environnement et de durabilité du développement sont donc au centre de ses préoccupations, et constituent une des composantes et dimensions importantes du développement humain durable du Burundi de demain.

En outre, les questions des défis environnementaux, de durabilité du développement, de sécurité intergénérationnelle des ressources environnementales et du cadre de vie, ne peuvent être posées isolément, ou uniquement au niveau des différents pays, d'autant moins que les problèmes de réchauffement et de changement climatiques, comme ceux liés à la pollution et à l'exploitation des ressources environnementales des pays pauvres par les sociétés transnationales du monde développé, affectent l'humanité dans son ensemble. À ce titre elles doivent être inscrites parmi les priorités du développement de l'agenda post-2015.

### 5.2.1. Au niveau mondial de l'agenda post-2015

La sécurité de la vie en général et du cadre de vie de l'humanité dépend non seulement des progrès scientifiques et technologiques, mais surtout, et de ce fait, du mode d'utilisation des ressources naturelles et environnementales. Les défis actuels auxquels des pays particuliers et le monde dans son ensemble font face dans ce domaine, proviennent des modes d'exploitation de ces ressources par les civilisations dominantes actuelles. Compte tenu des enjeux et défis particuliers auxquels est déjà confronté le Burundi, et compte tenu des sensibilités communautaires locale et nationale vis-à-vis de ces préoccupations face à la croissance galopante de la population, les participants aux consultations nationales ont fait les recommandations suivantes :

1. Soutenir l'idée et le principe que le monde dans son ensemble soit sensibilisé et prenne en charge les défis de la durabilité environnementale aussi bien en termes préventifs que curatifs pour assurer la régénération du cadre de vie de l'humanité, la durabilité du développement et la sécurité intergénérationnelle dans ce domaine. Les participants appuient fortement l'inscription de cet axe thématique dans les priorités de développement de l'agenda post-2015.
2. Les participants souhaitent voir l'inscription de cet axe comme la continuation et le prolongement des efforts entrepris dans le cadre de l'OMD 7 certes, mais en élargissant sa perspective. Il est possible de le décliner, soit sous forme de deux ou trois sous-objectifs, soit en élargissant ses cibles, et par là, les indicateurs de mesure de succès dans leur mise en œuvre. Cela peut se faire en tenant compte des dimensions et des acteurs importants qui n'étaient pas intégrés dans la formulation de l'OMD 7 actuel, ainsi que des défis émergents dont la gravité sur les ressources environnementales n'était peut-être pas correctement appréhendée.
3. L'analyse des enjeux et défis environnementaux au Burundi montre que ces derniers sont à mettre en relation avec la croissance démographique certes, mais surtout avec le mode de valorisation de ces ressources au niveau agricole, industriel ou énergétique. Plus exactement, ces défis sont une exigence et un appel pour le développement, avec l'impératif de développer et de moderniser le secteur agricole au sens large, afin qu'il génère un grand surplus vivrier et industriel, consomme moins de ressources environnementales, et dégage de la main d'œuvre pour l'industrie et les autres secteurs économiques et sociaux. C'est aussi une exigence de développement en termes d'industrialisation et de création d'emplois. C'est enfin une exigence de développement en termes d'habitat et de recours généralisé aux ressources énergétiques renouvelables (hydroélectricité, soleil, vent, etc.). L'articulation de cet objectif, de ses cibles et des actions à mener, devrait intégrer cette perspective d'appel et d'exigence de développement dans le nouvel agenda.
4. L'intégration de cette perspective a un préalable conditionnel : changer de paradigme de développement, en direction d'une industrie et d'un développement verts, moins prédateurs des ressources environnementales, chez soi et chez autrui.
5. De ce fait, la définition des objectifs, cibles et indicateurs de cet axe thématique ne devrait pas être limitée aux mesures et politiques correctives ou préventives à mettre en œuvre par les seuls pays en développement pour faire face aux défis environnementaux, sans y inclure les politiques et programmes à mener par les pays riches, qui sont les principaux pollueurs et responsables du changement climatique, de l'épuisement ou de la dégénérescence de certaines ressources environnementales, et de la dégradation du cadre de vie naturelle de l'humanité et des populations des pays pauvres. Leur rôle ne devrait pas seulement être appréhendé comme celui de « bienfaiteurs » et financiers, au titre du partenariat comme dans l'actuel OMD 8, mais aussi et plutôt comme responsables de la gravité de certains défis environnementaux.

6. Dans cet axe thématique, comme dans les autres, les participants ont réaffirmé que le processus de localisation pré-formulation de l'agenda international va en faciliter la traduction en terme de stratégie nationale de développement du Burundi, avec des cibles et indicateurs de mesure de succès nationaux fondés sur des repères internationaux, mais répondant aux enjeux et défis nationaux de l'environnement et du développement durable au Burundi.

C'est dans cet esprit que les propositions d'actions prioritaires à inscrire dans le segment national de l'agenda post-2015 ont été formulées comme synthétisé ci-après.

### 5.2.2. Au niveau national

Bien que l'accent soit mis en particulier sur le défi démographique en raison de sa pression sur les ressources environnementales, les consultations n'ont pas manqué de souligner d'autres défis et contraintes liés non pas seulement à l'exploitation des ressources environnementales, mais aussi à la gouvernance environnementale elle-même, et ce à tous les niveaux : gouvernemental et ses démembrements, communautés de base, secteur privé, etc., et ce malgré les mesures et politiques en place et les autres efforts fournis à ce jour.

En outre, les participants se sont montrés conscients du fait que les politiques « défensives », en termes de réduction du taux de croissance démographique pour en limiter la pression sur les ressources environnementales, ne suffiront pas tant que la pression démographique n'est pas intégrée dans les politiques de développement durable comme une exigence de politiques proactives pour l'accélération du développement, notamment par la modernisation des capacités productives du pays.

Au cours du second tour des consultations nationales sur la localisation de l'agenda post-2015 en rapport avec les défis environnementaux et le développement durable, les échanges ont porté sur quatre principales composantes à savoir :

- i. l'aménagement rationnel et équilibré du territoire ;
- ii. la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ;
- iii. la gestion rationnelle de la ressource « eau » et
- iv. la promotion d'une Gestion coordonnée et/ou Intégration de l'environnement dans les programmes sectoriels.

À l'issue des consultations, les objectifs suivants sont retenus :

#### 1° **L'amélioration du cadre de vie des populations :**

- Promotion des centres urbains et de l'habitat rural regroupé et amélioré dotés des infrastructures de base ;
- Adoption des énergies renouvelables (solaires, éolienne, biogaz, etc.).

#### 2° **L'aménagement et la gestion durable des terres:**

- Réduction des conflits liés à la ressource « terre » ;
- Gestion durable des terres.

#### 3° **La gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité:**

- Gestion durable des forêts naturelles et des boisements ;
- Conservation de la biodiversité ;
- Lutte contre la pollution et assainissement des milieux.

#### 4° **L'adoption effective des mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.**

#### 5° **La protection et la gestion durable de la ressource « eau » :**

- Bonne gouvernance et gestion intégrée des ressources en « eau » ;
- Valorisation de l'eau pour le développement socio-économique, la protection de l'environnement et la gestion des catastrophes liées à l'eau.

#### 6° **La Coordination et l'intégration de l'environnement dans tous les programmes sectoriels.**

Au cours des consultations, il a été noté que pour assurer un environnement durable et atteindre ainsi un développement durable, il est important de prendre des mesures appropriées pour résoudre la question démographique afin de lever le déséquilibre actuel existant entre la population sans cesse croissante et les ressources naturelles disponibles.

Le tableau n°9 page suivante présente les priorités pour chacun de ces objectifs.



© PNUD Burundi / Aude Rossignol / 2014 - Adoption des énergies renouvelables (solaires, éolienne, etc.) dans l'éclairage et/ou dans la cuisson.



**Tableau n°9 : Synthèse des consultations**

Objectif	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<b>Objectif général 1 : Amélioration du cadre de vie des populations</b>				
<b>1.1. Promotion des centres urbains et de l'habitat rural regroupé et amélioré dotés des infrastructures de base</b>	Faible taux d'urbanisation (soit 10,1 %) contre 40 % prévu dans la vision « Burundi 2025 ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence des textes législatifs et réglementaires en rapport avec :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) l'aménagement du territoire ;</li> <li>(ii) l'urbanisme, l'habitat et la construction ;</li> </ul> </li> <li>Absence d'outils d'aménagement du territoire ;</li> <li>Absence de politique claire en matière de villagisation.</li> </ul>	Mise en place de la politique et du cadre légal et réglementaire de : <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) l'aménagement du territoire et de la construction.</li> </ul>	Gouvernement et Parlement sur propositions des ministères en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction.
			Mise en place des plans communaux d'aménagement du territoire.	Ministères en charge de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire en collaboration avec l'administration locale et avec l'appui des PTF.
			Mise en place d'une politique en matière de villagisation.	Gouvernement.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habitat rural encore très éparpillé sans connexion aux infrastructures de base.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non maîtrise de l'importance de l'habitat regroupé.</li> </ul>	Sensibilisation de la population sur la nécessité de la villagisation à 100 %.	Administration locale.
			Augmentation des services sociaux de base à 100 % pour l'habitat rural regroupé.	Population locale, administration locale avec l'appui des PTF.
			Éradication des maisons couvertes de pailles.	Gouvernement et administration locale avec l'appui des PTF.
			Aménagement d'un village par zone.	Gouvernement, administration locale et population locale, administration locale avec l'appui des PTF.
	<b>1.2. Adoption des énergies renouvelables (solaires, éolienne, etc.) dans l'éclairage et/ou dans la cuisson</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Potentiel important en énergies nouvelles et renouvelables (solaire, éolienne, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de compétences techniques suffisantes, accessibles et abordables en matière d'installation des énergies renouvelables.</li> <li>Inaccessibilité des coûts des équipements d'installations des énergies solaires et/ou éoliennes pour les populations pauvres ou au faible revenu.</li> </ul>	Formation de techniciens pour l'installation et l'entretien des équipements des énergies renouvelables (solaires, éoliennes et. du biogaz).
Subvention des équipements des énergies renouvelables pour les habitats améliorés.				Gouvernement avec l'appui des PTF.
Adoption des énergies renouvelables par au moins 50 % de la population de la commune.				Populations locales avec l'appui des PTF.
<b>Objectif général 2 : Aménagement et gestion durable des terres</b>				
<b>2.1. Réduction des conflits liés à la ressource « terre »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Code foncier de 2011 et Politique nationale foncière de 2010 ;</li> <li>Services fonciers décentralisés ;</li> <li>Commission nationale foncière ;</li> <li>Enregistrement des propriétés foncières dans quelques communes ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de bases de données des terres domaniales sur l'ensemble du territoire national ;</li> <li>Persistance des conflits fonciers ;</li> <li>Enregistrements non effectifs des propriétés foncières.</li> </ul>	Bornage et certification foncière de 100 % des terres domaniales.	Ministère en charge de l'Aménagement du territoire et en collaboration avec l'administration locale.
			Décentralisation des services de l'urbanisme et du cadastre.	Gouvernement.
			Généralisation des guichets fonciers opérationnels sur l'ensemble des communes.	Administration locale.
			Enregistrements de toutes les propriétés foncières appartenant aux particuliers.	Population et administration locale.

**Tableau n°9 : Synthèse des consultations**

Objectif	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<b>2.2. Gestion durable des terres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie nationale agricole préconisant une intégration agro-sylvo-zootechnique ;</li> <li>Réhabilitation de quelques sites d'exploitation des mines et carrières ;</li> <li>Code de l'eau ;</li> <li>Code minier ;</li> <li>Aménagement de quelques bassins versants ;</li> <li>renforcement des capacités pour la gestion durable des terres au Burundi ;</li> <li>Projet de document de Stratégie d'investissement et du Plan de financement de gestion durable des terres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence des outils d'aménagement au niveau de chaque commune ;</li> <li>Poursuite des exploitations des mines et carrières sans réhabilitation des sites ;</li> <li>Faible niveau d'intégration agro-sylvo-zootechnique dans les PCDC ;</li> <li>Forte surexploitation des terres et forte dépendance des engrais chimiques dans la production agricole.</li> </ul>	Intégration des programmes et projets de Gestion des terres dans les PCDC.	Administration locale.
			Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'investissement et du Plan de financement de gestion durable des terres.	Gouvernement.
			Aménagement d'au moins 60 % des bassins versants au niveau de chaque commune.	Population, administration locale, gouvernement avec l'appui des PTF.
			Élaboration et exécution des projets sous-régionaux des bassins versants transfrontaliers.	Gouvernements des pays concernés avec l'appui des PTF.
			Mise en place d'une structure communale de suivi de réhabilitation des sites d'exploitation des ressources naturelles (mines, carrières, argile, produits forestiers)	Administration locale.
			Eradication des feux de brousses	Population, administration locale
			Adoption effective des méthodes culturales de conservation des sols.	Gouvernement, administration locale et population.
<b>Objectif général 3 : Gestion durable de ressources naturelles et conservation de la biodiversité</b>				
<b>3.1. Gestion durable des forêts naturelles et des boisements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible taux de couvert forestier (actuellement à 7 %) sur 18 % prévus ;</li> <li>Diminution progressive des superficies des écosystèmes naturels forestiers (3145,2 Km<sup>2</sup> en 1990 à 1864,9 Km<sup>2</sup> en 2010) ;</li> <li>Forte dépendance du bois et du charbon de bois comme sources énergétique par près de 96 % des ménages ;</li> <li>Politique forestière nationale et projet de code forestier révisé et modèles de cogestion des boisements domaniaux ;</li> <li>Aménagement des peuplements forestiers dans 5 des 16 provinces du pays visant le reboisement de 7000 ha ;</li> <li>Reboisement avec près de 27 millions de plants produits et plantés ;</li> <li>Projet de Politique nationale de diffusion des énergies renouvelables appuyant les efforts de préservation des ressources forestières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déséquilibre entre la population et les ressources naturelles ;</li> <li>Récurrence des feux des brousses ;</li> <li>Retard dans l'adoption des documents du code forestier révisé et des modèles de cogestion des écosystèmes forestiers domaniaux ;</li> <li>Retard dans l'appropriation des outils de conservation des forêts REDD+, CDM, PES.</li> </ul>	Augmentation du couvert végétal de 20 % au niveau de la commune.	Gouvernement, administration locale et population avec l'appui des PTF.
			Adoption et promulgation du projet de code forestier révisé et validation des modèles de cogestion forestière.	Gouvernement et Parlement.
			Multiplication des peuplements forestiers au niveau de chaque commune.	Ministère en charge des Forêts, administration locale, population locale avec l'appui des PTF.
			Appropriation des outils internationaux de conservation des forêts (REDD+, PES et CDM).	Gouvernement avec l'appui des PTF.
			Adoption des foyers améliorés par au moins 80 % des ménages.	Population et gouvernement avec l'appui des PTF.
			Changement de comportement de la population en matière de sauvegardes environnementales.	Population locale, administration locale et ministères en charge de l'Environnement et du Développement communal.
			Adoption de l'utilisation des énergies renouvelables dans la cuisson par au moins 50 % des ménages.	Population locale, administration locale et gouvernement avec l'appui des PTF.
			Exonération du gaz combustible pour les ménages.	Gouvernement.
			Mise en œuvre de la Stratégie nationale et plan d'action sur la biodiversité (SNPAB) 2013-2020.	Ministère en charge de l'Environnement avec l'appui des PTF.
			Application de la loi 2011 portant création et gestion des aires protégées au Burundi.	Ministère en charge de l'Environnement et administration locale avec l'appui des PTF.
			Contrôle de toutes formes de pollution des biotopes et application rigoureuse du principe de pollueur-payeur inscrit les codes de l'eau et de l'environnement.	Ministère en charge de l'Environnement et administration locale.

**Tableau n°9 : Synthèse des consultations**

Objectif	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<b>3.2. Lutte contre la pollution et assainissement des milieux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Code de l'eau de 2012 ;</li> <li>Code de l'environnement de 2000 ;</li> <li>Adoption de la Politique d'assainissement, sa stratégie et son plan d'action ;</li> <li>Décret relatif aux Études d'impact environnemental et social ;</li> <li>Note d'Étude d'impact environnemental et social pour le traitement des dossiers au sein de l'Agence pour la promotion des investissements ;</li> <li>Renforcement des capacités dans la gestion des Produits organiques persistants (POP) ;</li> <li>Code d'assainissement en cours d'élaboration ;</li> <li>Projets de gestion des déchets solides de la ville de Bujumbura : les études de faisabilité sont terminées ;</li> <li>Plans directeurs d'assainissement des villes de Kirundo, Karusi et Mwaro en cours d'élaboration ;</li> <li>40 rapports d'Étude d'impacts environnemental et social (35 acceptés et 5 refusés) ;</li> <li>Ateliers sur le cadre institutionnel, les ressources en eau et l'assainissement ;</li> <li>Actualisation des sites contaminés ;</li> <li>Formation de 10 experts sur la gestion des produits chimiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non application des principes fondamentaux (pollueur-payeur, préleveur-payeur, etc.) des codes de l'environnement et de l'eau ;</li> <li>Absence de technologies de recyclages des déchets non biodégradables ;</li> <li>Augmentation de la pollution des eaux ;</li> <li>Non promulgation du code de l'hygiène et de l'assainissement ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des systèmes de gestion des déchets solides et des centres d'enfouissement techniques dans toutes villes et tous les centres urbains ;</li> <li>Mise au point des techniques et unités de valorisation des déchets biodégradables et recyclages des déchets non biodégradables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère en charge de l'Environnement et administration locale avec l'appui des PTF.</li> <li>PTF, gouvernement, administration locale.</li> </ul>
			<p>Faible intégration des défis environnementaux dans les documents de planification nationale, sectorielle et communautaire.</p>	<p>Ministère en charge de la Planification en collaboration avec les ministères en charge de l'Environnement et du Développement communal.</p>
			<p>Généralisation des Études d'impact environnemental et social pour tous les projets de développement communal.</p>	<p>Administration locale avec l'appui des PTF.</p>
			<p>Application des principes en rapport avec la pollution et l'assainissement contenu dans des divers codes.</p>	<p>Ministère en charge de l'Environnement et administration locale.</p>
			<p>Disponibilisation des latrines écologiques publiques pour au moins 60 % des lieux publics.</p>	<p>Gouvernement et administration locale avec l'appui des PTF.</p>
			<p>Délocalisation de 100 % des unités de transformation de l'huile de palme implantées le long des rivières affluentes le long du lac Tanganyika.</p>	<p>Ministère de l'environnement en collaboration avec l'administration locale.</p>
			<p>Généralisation de la construction des latrines en dallettes au niveau de chaque ménage.</p>	<p>Population et administration locale avec l'appui PTF.</p>
			<p>Aménagement des systèmes de gestion des eaux usées par centre urbain.</p>	<p>Ministère en charge de l'Eau en collaboration avec l'administration locale avec l'appui des PTF.</p>

**Tableau n°9 : Synthèse des consultations**

Objectif	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<b>Objectif général 4 : Adoption effective des mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques</b>				
<b>Objectif général 4 : Adoption effective des mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) ;</li> <li>Réhabilitation d'un réseau d'observations météorologiques moderne ;</li> <li>Installations de 4 stations pluviométriques dans la région nord-est du Burundi ;</li> <li>Disponibilisation régulière d'informations techniques destinées à la sécurité de la navigation aérienne et des données sur la situation climatique ;</li> <li>Mise sur pied de 5 stations hydrologiques avec un enregistreur sur certaines rivières ;</li> <li>Renforcement des capacités sur les liens entre les changements climatiques et la santé ;</li> <li>Politique nationale, stratégie et plan d'action nationale sur le changement climatique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'un Fonds national d'adaptation aux changements climatiques ;</li> <li>Absence de systèmes de suivi et de surveillance en matière de changements climatiques ;</li> <li>Absence de système de communication des prévisions météorologiques ;</li> <li>Manque d'intégration du changement climatique dans les politiques et stratégies sectorielles et communautaires de développement.</li> <li>Non maîtrise des techniques de collecte, de stockage et de valorisation des eaux pluviales ;</li> <li>Non maîtrise par les populations des besoins en eau des plantes à croissance rapide.</li> </ul>	Mise en place des services communaux chargés des questions environnementales.	Ministère en charge de l'Environnement et administration locale.
			Mise en place et opérationnalisation des plates-formes communales de prévention et de gestion des catastrophes naturelles.	Ministère en charge de l'Environnement et administration locale avec l'appui des PTF.
			Intégration du changement climatique dans les politiques et stratégies sectorielles et communautaires de développement.	Ministères en charge de la Planification et de l'Environnement et administration locale.
			Disponibilisation régulières des prévisions saisonnières pour l'alerte rapide.	Ministère en charge de l'Environnement avec l'appui des PTF.
			Valorisation des eaux pluviales.	Population, administration locale avec l'appui des PTF.
			Création d'un Fonds national en matière de changements climatiques.	Gouvernement avec l'appui des PTF.
			Instauration des mesures d'adaptation aux changements climatiques pour tous les secteurs vulnérables.	Ministères en charge de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Aménagement, de la Santé, du Développement communal, etc. avec l'appui des PTF.
			Implication de la femme dans la mise en œuvre du PANA.	Ministère en charge de l'Environnement, de l'intégration du genre et l'administration locale.

**Tableau n°9 : Synthèse des consultations**

Objectif	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<b>Objectif général 5 : Protection et gestion durable de la ressource «eau»</b>				
<b>5.1. Bonne gouvernance et gestion intégrée des ressources en « eau »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique nationale de l'eau ;</li> <li>Stratégie nationale de l'eau ;</li> <li>Vulgarisation du code de l'eau de 2012 ;</li> <li>Textes réglementaires du code de l'eau ;</li> <li>Réseau DSS national sur le système d'aide à la décision en matière de gestion et de planification du secteur des ressources en eau ;</li> <li>Programmes régionaux liés à la ressource en eau : cas de l'Autorité du Lac Tanganyika, du LVEMPII pour le Lac Victoria ;</li> <li>Mise en œuvre du plan GIRE dans la zone pilote (52 sources d'eau de captages sont protégées).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de normes de qualité de l'eau ;</li> <li>Absence de mécanismes de prévention et de gestion des désastres d'origine hydro-climatique ;</li> <li>Non application effective de certains principes du code de l'eau (préleveur-payeur, pollueur-payeur, etc.) ;</li> <li>Non implication effective de la femme dans la gestion de l'eau ;</li> <li>Faible capacité de valorisation des eaux transfrontalières ;</li> <li>Non adoption des stratégies et mesures adéquates pour mobiliser les financements internes et externes nécessaires au développement du secteur ;</li> <li>Absence d'un Fonds national de l'eau malgré le cadre légal le prévoyant ;</li> <li>Absence d'institutions nationales de formation et de recherche en sciences et techniques de l'eau ;</li> <li>Insuffisance des capacités humaines.</li> </ul>	Mise en place d'un fonds communal de l'eau.	Gouvernement, administration locale.
			Mise en place d'un Fonds national de l'eau.	Gouvernement, PTF.
			Mise en place de la régie communale de l'eau pour la coordination de tous les secteurs utilisateurs de la ressource « eau ».	Ministère en charge de l'Eau, en collaboration avec l'administration locale.
			Implication effective de la femme dans gestion de la ressource « eau » .	Ministères en charge de l'Eau, de l'Environnement, du Genre, et en collaboration avec l'administration locale.
			Protection des zones humides, des lacs et rivières.	Ministère en charge de l'Eau et de l'Environnement avec l'appui des PTF.
			Protection des zones humides, des lacs et rivières transfrontalières, sous-régionales et régionales.	Gouvernements des pays concernés avec l'appui des PTF.
			Généralisation de l'implantation dans toutes les communes de l'approche GIRE (Gestion intégrée de la ressource en eau).	Gouvernement, PTF, administration locale.
			Protection des sources captées.	Ministère en charge de l'Eau et de l'Environnement, en collaboration avec l'administration locale et avec l'appui des PTF.
			Élaboration et mise en œuvre des programmes et projets sous-régionaux de gestion et de valorisation des eaux transfrontalières	Gouvernements des pays concernés avec l'appui des PTF.
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des institutions de formation et de recherche en sciences et techniques de l'eau ;</li> <li>Insertion dans les programmes existant les matières relatives à la gestion et à la valorisation de l'eau.</li> </ul>	Ministères en charge de l'Enseignement et de la Recherche, en collaboration avec le ministère en charge de l'Eau et de l'Environnement, avec l'appui des PTF.
<b>5.2. Valorisation de l'eau pour le développement socio-économique, la protection de l'environnement et la gestion des catastrophes liées à l'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible reconnaissance de la valeur économique de l'eau qui n'est pas encore une réalité : gaspillage, pollution, absence d'une meilleure valorisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non maîtrise du potentiel en eau disponible pour une utilisation efficace de l'eau dans le développement des secteurs socioéconomiques ;</li> <li>Non maîtrise des techniques de traitement des eaux usées en vue de leur réutilisation pour d'autres besoins ;</li> <li>Non reconnaissance de la valeur économique de l'eau.</li> </ul>	Constitution d'une base de données sur les potentiels hydriques.	Ministère en charge de l'eau avec l'appui des PTF.
			Élaboration et mise en œuvre des programmes et projets de valorisation des eaux usées.	Ministère en charge de l'Eau en collaboration avec l'administration locale avec l'appui des PTF.
			Élaboration et mise en œuvre des outils d'aménagement des bassins versants.	Ministère en charge de l'Eau en collaboration avec l'administration locale avec l'appui des PTF.
			Élaboration et mise en œuvre des outils d'aménagement des bassins versants transfrontaliers et sous-régionaux.	Gouvernements des pays concernés avec l'appui des PTF.
			Aménagement des systèmes de collecte, de stockage et de valorisation des eaux pluviales au niveau des ménages, des établissements publics par la population.	Administration locale et population locale avec l'appui des PTF.
			Sensibilisation de la population sur les divers systèmes de gestion et de valorisation de l'eau.	Administration locale.
			Renforcement des capacités des comités communaux de gestion de l'eau.	Ministère en charge de l'Eau en collaboration avec l'administration locale avec l'appui des PTF.

**Tableau n°9 : Synthèse des consultations**

Objectif	État des lieux	Défis à relever	Perspectives ou actions prioritaires pour le futur	Responsable
<b>Objectif 6 : Coordination et intégration de l'environnement dans tous les programmes sectoriels</b>				
<b>Objectif 6 : Coordination et intégration de l'environnement dans tous les programmes sectoriels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration par le gouvernement du Burundi de la protection et de la gestion de l'environnement dans ses priorités (Vision « Burundi 2025 », CSLP II)</li> <li>Politiques sectorielles sur certaines composantes de l'environnement notamment : (Politique nationale de l'eau, Politique sectorielle de l'agriculture, Politique nationale d'hygiène et d'assainissement, Lettre de politique foncière, Lettre de politique énergétique, Politique nationale sur le changement climatique.</li> <li>Ratification par le Burundi du Protocole sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles au sein de l'EAC.</li> <li>Ratification par le Burundi de plusieurs Conventions internationales en rapport avec l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retard dans l'adoption de la Politique nationale de l'environnement</li> <li>Faible intégration des défis environnementaux dans les documents de planification et développement socio-économique aux niveaux national, sectoriel et communautaire ;</li> <li>Non intégration dans les analyses macro-économiques des avantages et coûts ainsi des dépenses nécessaires à la mise en œuvre des mesures de prévention ou de réparation des atteintes à l'environnement ;</li> <li>Insuffisance du budget alloué à la protection de l'environnement au regard des défis à relever ;</li> <li>Manque d'intégration des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles et communautaires.</li> <li>Déséquilibre entre la population et les ressources naturelles</li> <li>Récurrence des risques naturels (sécheresse ; inondations; glissements de terrain, grêle et les tempêtes) ;</li> <li>Lacunes juridiques, par ex. concernant les biotechnologies, l'utilisation des revenus issue de l'exploitation des ressources biologiques, la définition des normes environnementales, la réglementation spécifique pour les marais.</li> </ul>	Adoption de la Politique nationale de l'environnement.	Gouvernement et Parlement.
			Mise en place d'un cadre intersectoriel de coordination de l'environnement.	Gouvernement sur proposition du ministère en charge de l'Environnement.
			Intégration effectives des défis environnementaux dans les documents de planification et développement socio-économique aux niveaux national, sectoriels et communautaires.	Ministères en charge de la Planification et du Développement communal en collaboration avec le ministère de l'Environnement et les divers ministères sectoriels concernés.
			Mise en place du cadre légal et réglementaire en rapport notamment avec les biotechnologies, l'utilisation des revenus de l'exploitation des ressources biologiques ; la définition des normes environnementales, etc.	Gouvernement et Parlement sur propositions des ministères en charge de l'eau et de l'Environnement, de la Justice
			Intégration dans les analyses macro-économiques des avantages et coûts nécessaires à la mise en œuvre des mesures de prévention ou de réparation des atteintes à l'environnement.	Ministères en charge de la Planification et du Développement communal en collaboration avec le ministère de l'Environnement et les divers ministères sectoriels concernés.
			Accroissement du budget alloué à la protection de l'environnement.	Gouvernement sur proposition des ministères en charge de la Planification et de l'Environnement
			Mise en place d'un Cadre communal de coordination de l'environnement.	Gouvernement, administration locale.
			Cadre légal de concertation entre les communes et les exploitants des mines et carrières.	Gouvernement et Parlement en concertation avec l'administration locale.
			Mise en place d'un indicateur de performance environnementale au niveau communal.	Ministère en charge de l'Environnement.
			Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'éducation environnementale communautaire.	Ministère en charge de l'Environnement en collaboration avec l'administration locale
Exigence d'une étude d'impact environnemental et social pour tout projet de développement au niveau de la commune.	Ministère en charge de l'Environnement en collaboration avec l'administration locale.			

## Conclusion

À l'issue des secondes consultations sur la localisation de l'agenda post-2015, la synthèse des consultations montre, qu'outre le diagnostic sur l'état des lieux et l'analyse des défis et contraintes, **six objectifs, déclinés en leurs cibles respectives**, doivent être retenus. Et pour chacun d'eux, des actions prioritaires à mener ont été définies pour relever les défis environnementaux et assurer un développement durable au Burundi.

Les six objectifs sont les suivants : i) l'amélioration du cadre de vie des populations, ii) l'aménagement et la gestion durable des terres, iii) la gestion durable des ressources naturelles (faune et flore surtout), et la conservation de la biodiversité, iv) l'adoption effective des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, v) la protection et la gestion durable de la ressource « eau », et vi) l'intégration et la coordination de l'environnement dans tous les programmes sectoriels.

Certes, il a été noté que la pression démographique galopante au Burundi risque de compromettre les chances du développement durable attendu. Par conséquent, des mesures appropriées doivent être prises en la matière, ainsi qu'au niveau des mesures d'adaptation aux changements climatiques, de la protection et de la préservation de l'environnement.

Cet accent sur la pression démographique, comme principal défi dans ce domaine, devrait être pris sérieusement en compte certes, mais avec une certaine nuance. La pression démographique comme déjà indiqué, est à la fois une contrainte, et un défi à relever en tant qu'appel et exigence de développement. Il faut donc jouer sur les deux pédales pour bien répondre aux défis environnementaux, et veiller à la durabilité du développement. Car, si le mode de développement et d'utilisation des ressources environnementales reste fondamentalement le même ; c'est à dire sans obtenir des progrès dans les conditions de vie des populations, comme l'accès aux services sociaux de base ; sans changement de mode d'industrialisation ; sans amélioration des capacités productives au niveau des communautés, en particulier par la modernisation de l'agriculture, de l'élevage, etc., vouloir réduire la pression démographique, notamment par le contrôle du taux de croissance et de l'indice synthétique de fécondité (ISF), contribuera peut-être à ralentir le rythme de dégradation des ressources environnementales, mais ne permettra pas de relever réellement les défis identifiés ici pour assurer un développement durable.

Les consultations n'ont pas manqué d'attirer l'attention sur cet état de choses, et sur la nécessité d'une approche « compréhensive ».



© CINU Burundi / Balthazar Nimbeshaho / 2014 - Atelier de sensibilisation des élus locaux.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Le deuxième tour des consultations portant sur cinq thématiques principales, en vue de la localisation de l'agenda post-2015, a eu lieu et, à ce titre, le Burundi a respecté ses engagements. C'est le moment d'examiner rapidement en conclusion comment il a répondu à ses objectifs et satisfait aux résultats attendus, et quel regard porter sur les prochaines étapes du processus d'élaboration de l'agenda.

De manière générale, le processus des consultations nationales, à travers les ateliers régionaux et nationaux, a respecté et suivi les grandes lignes d'orientation définies pour l'élaboration de l'agenda international de développement post-2015, et sa localisation dans les pays concernés.

D'abord, du point de vue de la participation. Les consultations ont connu une participation active et donc l'implication des autorités locales, régionales et enfin gouvernementales, ainsi que des acteurs de la société civile et du secteur privé, dans le diagnostic de l'état des lieux comme dans l'identification des enjeux et défis locaux et même internationaux, et dans la définition des objectifs et des priorités de l'agenda post-2015, aussi bien dans sa dimension internationale que dans sa composante nationale.

Du fait de cette large participation, le deuxième tour des consultations pour la localisation de l'agenda post-2015 a répondu à son objectif général : donner aux populations un espace pour s'exprimer sur les préoccupations de cet agenda, avec un accent particulier sur la prise en compte des défis locaux, que ce soit au niveau des priorités ou des mécanismes de mise en œuvre et de suivi.

Ensuite, le contenu des discussions et échanges étaient basés sur les Notes techniques dont les thématiques étaient définies en application des orientations fixées au niveau international comme suit : (i) Personne ne doit être laissé derrière (développement inclusif) ; (ii) Construire la paix et des institutions effectives, ouvertes et redevables (gouvernance) ; (iii) Transformer les économies pour générer les emplois et avoir une croissance durable (inclusion de l'économie dans l'agenda) ; (iv) Le développement durable doit être au centre (préservation du cadre de vie et des ressources environnementales) ; (v) Forger un nouveau partenariat global (esprit de solidarité dans le développement). Même si cette dernière ligne d'orientation n'a pas fait l'objet d'une Note technique à part, le processus des ateliers, outre les discussions sur les quatre autres thématiques, a eu à évoquer, ne fût-ce que de manière tangentielle, la question d'un nouveau partenariat mondial et des responsabilités des acteurs du monde développé qui ne doivent plus être que partenaires bienfaiteurs et financiers. En outre, les ateliers ont examiné en profondeur une dimension importante du développement social sous la thématique du « VIH/SIDA, santé pour tous et développement socio-économique ». Les thématiques discutées pour la localisation de l'agenda post-2015 sont donc dans la ligne des orientations fixées au niveau international.

En troisième lieu, du point de vue des objectifs spécifiques, le processus des consultations a en effet permis d'identifier à sa manière les principaux défis et enjeux locaux à prendre en compte dans l'agenda post-2015 au niveau national surtout, mais aussi au niveau international. Il a permis ainsi d'en identifier les principales parties prenantes locales, en indiquant les responsables ou co-responsables des actions prioritaires recommandées pour le segment national de mise en œuvre de l'agenda. Il faut noter cependant que les ateliers n'ont pas pu élaborer plus sur les rôles spécifiques de ces parties prenantes, ni sur les mécanismes de mise en œuvre de l'agenda, et les systèmes de suivi-évaluation à mettre en place.

Sur ce plan, on peut souligner aussi le fait que la majorité des recommandations d'actions pour le futur reposent sur le gouvernement. Cela reflète notamment le fait que ce dernier est jusque-là le vrai, sinon le seul, responsable des activités de développement dans le pays, et que cette perception reste dominante. La responsabilisation des autres acteurs est encore faible. La deuxième raison est que la décentralisation souffre encore de certains déficits dans sa complétion, que ce soit en termes de transfert des prérogatives et des moyens qui en découlent que d'opérationnalisation des mécanismes de sa plénitude. C'est pourquoi les recommandations ont tendance à s'adresser encore plus au gouvernement au niveau national. Ceci fait que la participation des entités décentralisées dans la mise en œuvre de l'agenda de développement post-2015 va en souffrir.

Si forger un nouveau partenariat mondial n'a pas figuré dans les thématiques discutées, et sur la base d'une Note technique spécifique, cela ne signifie pas que la question a échappé aux participants. Car une chose est de définir un agenda à la lumière notamment des résultats atteints dans la réalisation des OMD actuels, des problèmes non pris en compte lors de la définition de ces OMD, et des défis émergents du développement au niveau international et local, une autre, mais d'importance, est de mobiliser les moyens d'action pour la mise en œuvre dudit agenda post-2015.

La question du financement de l'agenda, dans ses composantes internationale et nationale se pose donc et avec acuité. En effet, le nouvel agenda va requérir sans doute plus de ressources que la mise en œuvre des OMD de première génération, du fait notamment de la continuité de ces OMD dans une perspective élargie, de la prise en compte des défis émergents, et de l'inscription de nouveaux objectifs avec leurs cibles dans l'agenda post-2015.

Par ailleurs, la définition du segment national de cet agenda n'est pas synonyme de stratégie ou de programme national de développement bien qu'il devra en faire partie. Car la stratégie nationale de développement, tout en intégrant les objectifs et cibles de l'agenda, va au-delà de ce dernier et ne peut lui être réductible. Les besoins en financement vont donc augmenter et il faudra savoir mobiliser encore plus de ressources humaines, techniques et surtout financières, au niveau international et national pour la mise en œuvre de l'agenda post-2015.



De ce point de vue, forger un nouveau partenariat mondial s'impose à tous, et pas seulement aux pays en développement, car le développement du grand village planétaire ne peut être que solidaire sinon il ne l'est pas. Le nouveau partenariat global à forger devra être plus efficace que celui en cours au titre de l'OMD 8, mieux ciblé et plus responsable dans l'exigence mutuelle des résultats, et de rapports d'exécution et de progrès à faire à la communauté internationale.

Les participants ont insisté sur leur espoir de voir cette mobilisation pour leur contribution localisée à l'élaboration de l'agenda post-2015, et l'investissement en énergie qu'elle a réussie, être pris en compte par les autorités. Cette prise en compte devra se traduire par l'intégration des recommandations de ces consultations dans les stratégies sectorielles et nationale de développement humain durable au Burundi, et recevoir l'attention qu'elles méritent afin que ces stratégies soient effectivement le segment national de mise en œuvre de l'agenda international de développement post-2015.

Toutes les composantes de la société burundaise se sont ainsi investies et ont contribué au diagnostic de l'état des lieux du développement du pays, et fait des propositions de solutions, et cela fait partie du processus d'enracinement de la démocratie. En retrouvant ces recommandations dans les stratégies nationales de développement, ces composantes se sentiront écoutées et se retrouveront comme parties prenantes dans la mise en œuvre de ces stratégies, avec la fierté d'avoir été consultées et d'y avoir contribué

Un autre problème est apparu au cours des discussions en ateliers : celui du portage de l'agenda post-2015 aux niveaux international et national. En effet, dans sa dimension internationale ou surtout nationale, l'agenda n'a des chances de réalisation avec succès que s'il est porté politiquement par l'autorité institutionnelle qui en a les moyens et les capacités, et qui surtout est engagée dans l'atteinte des résultats attendus. L'expérience actuelle fait que les OMD, intégrés plus ou moins à la limite dans les Cadres de croissance et de réduction de la pauvreté, ne reçoivent pas l'attention et ne mobilisent pas les moyens requis au niveau institutionnel, et le mode de leur pilotage en souffre. Ils semblent faire l'objet de référence, principalement pour la préparation des rapports à présenter à la «communauté internationale» qui elle ne rapporte pas de ses progrès dans ce domaine aux pays auxquels elle a laissé nourrir des espoirs.

Néanmoins, le Burundi est engagé à aller dans le sens d'un agenda international de développement qui intégrerait ces préoccupations basées sur l'analyse des enjeux et défis nationaux de son développement dans la définition des priorités, dans le partage des responsabilités, et dans la solidarité du développement. Il est engagé à déployer ses propres efforts pour traduire un tel agenda en actes comme segment national dans la mise en œuvre de l'agenda international post-2015, et d'intégrer ses composantes dans ses stratégies de développement.

## ANNEXE. PROGRAMME DES JOURNÉES DE CONSULTATIONS DES ATELIERS RÉGIONAUX

Second tour des consultations nationales sur l'agenda post-2015  
Agenda et responsabilités

Heure	Activité	Responsable
<b>Premier jour</b>		
8 h30 - 9h00	Arrivée et installation des invités.	Comité d'organisation
9 h00 - 9h10	Présentation du programme de la journée et Mots des élus locaux.	DG Planification et prévision et ABELO
9h10 - 9h20	Mot d'accueil du Gouverneur.	Gouverneur
9 h20 - 9h30	Mot d'ouverture des activités.	Comité de pilotage
9h30 – 10h00	Pause-café	Comité d'organisation
10h00 – 10h10	Introduction sur les présentations	Consultant/CURDES
10h10 – 10h40	Présentation sur le premier thème : <i>Inégalités et développement inclusif.</i>	Consultant/CURDES
10 h40 - 11h30	Échanges et discussions sur le premier thème.	Modérateur
11h30 – 12h00	Présentation sur le deuxième thème : <i>Gouvernance, institutions effectives ouvertes et redevables et consolidation de la paix.</i>	Consultant/CURDES
12h00- 13h00	Echanges et débats sur le deuxième thème.	Modérateur
13 h00 - 14h30	Déjeuner.	Comité d'organisation
14h30 – 15h00	Présentation sur le troisième thème : <i>Transformation structurelle de l'économie et création d'emploi.</i>	Consultant/CURDES
15h00 - 1600	Echanges et débats sur le troisième thème.	Modérateur
16h00 – 16h15	Pause-café.	Comité d'organisation
16h00 – 17h30	Rencontre avec les groupes cibles.	Consultants + comité d'organisation
17h30	Clôture de la journée.	
<b>Deuxième jour</b>		
8h30 – 9h00	Rappel des principales recommandations de la première journée.	Consultant/CURDES
9h00 – 9h30	Pause-café.	Comité d'organisation
9h30 – 10h00	Présentation sur le quatrième thème : <i>Défis environnementaux et développement durable.</i>	Consultant/CURDES
10h00 – 11h00	Échanges et débats sur le quatrième thème.	Modérateur
11h00 – 11h30	Présentation sur le cinquième thème : VIH/Sida, santé pour tous et développement socio-économique	Consultant/CURDES
11h30 – 12h30	Échanges et débats sur le cinquième thème.	Modérateur
12h30 – 13h00	Lecture des recommandations générales.	Consultant/CURDES
13h00 – 13h10	Mot de clôture.	Comité d'organisation
13h10	Déjeuner et départ pour Gitega/Bujumbura.	Comité d'organisation

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement dans le monde, 2014

MEEATU, Stratégie nationale et Plan d'action sur la biodiversité. Bujumbura, 2013.

MEEATU, Deuxième communication nationale sur les changements climatiques, Bujumbura, 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE, Plan national d'investissement Agricole 2012-2017, Bujumbura, 2011.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA, Plan stratégique de communication pour la vaccination, Bujumbura, 2011.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement au Burundi, Bujumbura, 2012.

PNUD, agenda pour le développement post-2015, Rapport sur les consultations nationales au Burundi, 2013.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI, Rapport des progrès réalisés au cours de la première année de mise en œuvre du CSLP-II, 2013

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI, Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, CSLP-II, Bujumbura, 2012.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI – PNUD, Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement 2012, août 2013

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI, Rapport national d'évaluation de mise en application du programme d'action de Beijing (Beijing +20), 2014.



Tous Unis dans l'Action  
**BURUNDI**

**Système des Nations Unies au Burundi**  
Compound du BNUB  
Chaussée d'Uvira  
Boîte Postale 1490, Bujumbura, Burundi  
Sites web : [www.bi.one.un.org](http://www.bi.one.un.org)[www.bi.undp.org](http://www.bi.undp.org)



**Ministère des Finances et de la**  
Planification du Développement Economique  
Avenue de l'Indépendance N°1  
Boîte Postale 224,  
Bujumbura, Burundi